



Plan de développement de la zone agricole de l'agglomération de Longueuil



En partenariat avec :



Mot de la mairesse



En 2014, la Ville de Longueuil réalisait son premier Plan de développement de zone agricole (PDZA). Dix ans plus tard, dans un contexte climatique et social ayant remis sur la table l'importance d'une agriculture de proximité, résiliente et visant une plus grande autonomie alimentaire, il était nécessaire d'entreprendre un exercice de planification et de révision complète pour le mettre à jour. Au terme de nombreuses consultations, rencontres de comités et présentations réalisées tout au long de l'année 2023, je suis très fière de vous présenter aujourd'hui un PDZA revisité !

Cette version actualisée nous permet de nous doter de la vision concertée de **Territoire nourricier** valorisant le rôle fondamental que joue le territoire agricole dans le développement de communautés et d'écosystèmes résilients.

La cohabitation du caractère urbain et rural du territoire de l'agglomération de Longueuil, dont plus du tiers de la superficie est situé en zone agricole permanente, représente une occasion unique pour le secteur agroalimentaire de se rapprocher des consommateurs. En ce sens, notre plan identifie des actions concrètes visant à soutenir les entreprises agricoles et agroalimentaires pour favoriser le développement d'une offre alimentaire locale et répondre, en partie, aux enjeux contemporains auxquels elles font face.

La conciliation entre le développement des activités agricoles ainsi que nos objectifs de valorisation et de préservation des milieux naturels et hydriques est une deuxième préoccupation fondamentale ayant guidé l'élaboration de ce plan. C'est dans cette perspective que les actions identifiées visent à soutenir la remise en culture des friches agricoles et l'innovation en matière de pratiques responsables et respectueuses des milieux naturels.

Toutefois, la pleine réalisation de cette vision ne pourra se concrétiser sans une refonte du Règlement sur les exploitations agricoles (REA, article 50.3, annexe III), dont les paramètres reposant sur les méthodes de culture de 2004 limitent exagérément les activités agricoles pouvant être déployées sur les précieuses terres agricoles de l'agglomération. En ce sens, nous nous engageons à faire pression pour que les politiques agricoles québécoises soient révisées, et ce, dans le but de pouvoir favoriser et soutenir l'exploitation diversifiée et novatrice des terres agricoles protégées.

Je tiens à saluer et remercier chaleureusement tous les acteurs du milieu agricole ainsi que l'ensemble des membres du comité de pilotage dont l'implication et l'appui se sont fait sentir tout au long de la démarche. J'aimerais également souligner la contribution des cinq villes de l'agglomération de Longueuil qui ont participé activement à l'élaboration du PDZA à travers leurs apports dans les différents comités et les consultations. Cette révision nous permet, une fois de plus, d'unir nos voix pour le respect de l'intégralité de la zone agricole sur notre territoire, ainsi que pour sa mise en valeur.

La question alimentaire nous concerne toutes et tous, elle nécessite des actions concrètes et j'ai confiance que cette nouvelle stratégie nous permettra d'avancer dans la bonne direction. En tant que présidente du comité exécutif de l'agglomération, je vous assure que nous continuerons d'agir de façon proactive en ce sens.

Bonne lecture à toutes et à tous !

A handwritten signature in black ink that reads "Catherine Fournier". The signature is written in a cursive, flowing style.

Catherine Fournier

Mairesse de Longueuil et présidente du comité exécutif de l'agglomération

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la mairesse.....	3
Équipe de réalisation.....	9
1. Mise en contexte.....	12
1.1 Objectif de la démarche.....	12
1.2 Engagements des parties prenantes.....	13
1.3 Bilan du PDZA 2014.....	13
2. Portrait.....	16
2.1 Territoire.....	16
2.2 Entreprises et activités agricoles.....	43
2.3 Agriculteurs, relève et main-d'œuvre.....	71
3. Diagnostic.....	76
3.1 Consultations.....	76
3.2 Analyse FFPM et constats.....	75
3.3 Principaux enjeux.....	77
4. Vision.....	82
4.1 Orientations.....	83
5. Plan d'action.....	85
5.1 Mise en œuvre du plan d'action.....	87
Annexes.....	90
Bibliographie.....	115



CARTES

Carte 1 : Villes de l'agglomération de Longueuil	16
Carte 2 : Délimitations de la zone agricole de l'agglomération de Longueuil	17
Carte 3 : Contraintes anthropiques et îlots déstructurés en zone agricole, 2023	20
Carte 4 : Grandes affectations du territoire et Plan d'aménagement agricole intégré	23
Carte 5 : Écosystèmes d'intérêt de la zone agricole de l'agglomération, 2022	29
Carte 6 : Réseau hydrographique de l'agglomération de Longueuil	30
Carte 7 : Milieux humides en zone agricole, agglomération de Longueuil	31
Carte 8 : Comparaison des cultures déclarées 2004 et 2019	36
Carte 9 : Zonage de production à l'échelle de l'agglomération de Longueuil	39
Carte 10 : Lots morcelés dans la zone agricole de Saint-Hubert	42
Carte 11 : Lots morcelés dans la zone agricole du Vieux-Longueuil	42
Carte 12 : Répartition des entreprises selon les grandes activités de production par ville	47
Carte 13 : Distribution des types de culture dans l'agglomération de Longueuil	49
Carte 14 : Largeur des bandes riveraines en zone agricole, agglomération, 2019	57
Carte 15 : Secteurs les plus problématiques quant aux phénomènes d'érosion, agglomération de Longueuil	62
Carte 16 : Routes et activités récréotouristiques à proximité de la zone agricole	68
Carte 17 : Carte pédologique du comté de Chambly (1/2)	102
Carte 18 : Carte pédologique du comté de Chambly (2/2)	103
Carte 19 : Zones d'intervention prioritaire sur les bandes riveraines de l'agglomération, 2019	106

GRAPHIQUES

Graphique 1 : Utilisation en zone agricole, agglomération, 2020	19
Graphique 2 : Utilisation des lots municipaux agricoles, agglomération, 2020	25
Graphique 3 : Répartition des milieux humides en zone agricole par ville	30
Graphique 4 : Composition relative des milieux humides en zone agricole, agglomération de Longueuil	31
Graphique 5 : Nombre d'exploitations agricoles par ville, 2020	42
Graphique 6 : Répartition des principales activités agricoles des entreprises de l'agglomération de Longueuil	44
Graphique 7 : Répartition des entreprises agricoles par tranche de revenu dans l'agglomération de Longueuil	51

Graphique 8 : IQBR pour les rives gauche et droite des différents tronçons de cours d'eau de la zone agricole, agglomération de Longueuil	55
Graphique 9 : Nombre d'exploitations ayant recours à des activités complémentaires par type de production, agglomération de Longueuil	64
Graphique 10 : Répartition des activités complémentaires des entreprises dans deux villes de l'agglomération	65
Graphique 11 : Répartition des agricultrices et agriculteurs par ville, agglomération de Longueuil	71
Graphique 12 : Répartition des actions à prioriser selon l'indice de qualité de la bande riveraine et sa largeur, zone agricole de l'agglomération de Longueuil, 2019	108

FIGURES

Figure 1 : Démarche de révision	12
Figure 2 : Bilan de l'état d'avancement des actions au PDZA 2014	14
Figure 3 : Grands groupes de sols, agglomération	27
Figure 4 : Composantes naturelles métropolitaines, RCI 2022-96, 2022	37
Figure 5 : Taux médians de phosphore total dans quatre cours d'eau de l'agglomération de Longueuil	59
Figure 6 : Saturation moyenne des sols agricoles et apport moyen en phosphore, agglomération	60
Figure 7 : Principales activités de mise en marché de proximité dans l'agglomération de Longueuil	63
Figure 8 : Indices de risque écologique des activités liées à la culture en rang et aux activités de pâturage, agglomération de Longueuil, 2019	107

TABLEAUX

Tableau 1 : Superficie de la zone agricole et taux d'occupation par ville, 2020	18
Tableau 2 : Superficies exploitées et tenure des terres par ville, 2020	22
Tableau 3 : Grandes affectations du territoire agricole	24
Tableau 4 : Portrait des terres agricoles municipales par ville, 2020	26
Tableau 5 : Répartition des milieux humides en zone agricole par ville	31
Tableau 6 : Effets attendus des changements climatiques en Montérégie	33
Tableau 7 : Plan d'action de l'orientation 2 du Schéma, 2016	38
Tableau 8 : Distance séparatrice en fonction des charges d'odeur	38
Tableau 9 : État de situation sur la ferme, par ville, 2020	43



Tableau 10 :	Évolution du nombre d'exploitations agricoles selon leur principale activité de production, agglomération de Longueuil	45
Tableau 11 :	Superficies en culture par type de production et par ville	48
Tableau 12 :	Revenus des activités agricoles par ville en 2020	50
Tableau 13 :	Relation entre le nombre d'entreprises, les superficies cultivées et les revenus générés dans l'agglomération de Longueuil	51
Tableau 14 :	Pratiques agroenvironnementales des entreprises de l'agglomération de Longueuil	54
Tableau 15 :	Pratiques de travail du sol recensées dans les entreprises de l'agglomération de Longueuil	55
Tableau 16 :	Nombre d'entreprises agroalimentaires par types d'activités au sein de l'agglomération de Longueuil	70
Tableau 17 :	Actions prioritaires pour les bandes riveraines	104
Tableau 18 :	Table de travail sur la réglementation tenue le 22 mars 2023	110
Tableau 19 :	Table de travail sur l'agroenvironnement tenue le 21 avril 2023	110
Tableau 20 :	Table de travail sur la mise en marché de proximité tenue le 22 mars 2023	111

ÉQUIPE DE RÉALISATION

COMITÉ DIRECTEUR

Audrey-Anne Gagnon, directrice du génie, Ville de Longueuil

Éric Boutet, directeur de l'aménagement et de l'urbanisme, Ville de Longueuil

Isabelle Bonneau, directrice générale adjointe, Ville de Longueuil

Martin Lévesque, chef de service planification et aménagement, Ville de Longueuil

Rachel Laflamme, directrice du développement, Ville de Longueuil

Stéphanie Sauvé, directrice des communications et des affaires publiques, Ville de Longueuil

COMITÉ DE PILOTAGE

Alicia Patry, conseillère syndicale à l'aménagement, Fédération de l'UPA de la Montérégie

Anne-Marie Granger Godbout (en remplacement), conseillère en aménagement et développement rural, MAPAQ Montérégie-Est

Évelyne Vouligny, conseillère en aménagement et développement rural, MAPAQ Montérégie-Est

Jacqueline Boubane, élue de Boucherville

Jean-Guy Jodoin, Ferme Jean-Guy Jodoin inc.

Julie Robert (en remplacement), conseillère syndicale à l'aménagement, Fédération de l'UPA de la Montérégie

Lysa Bélaïcha, élue de Longueuil

Patrick Van Velzen, Ferme Van Velzen et fils

Serge Charron, représentant citoyen

Thierry Kobloth, Vignoble Kobloth et fils inc.

COMITÉ TECHNIQUE

Alicia Patry, conseillère syndicale à l'aménagement, Fédération de l'UPA de la Montérégie

Anne-Marie Granger-Godbout (en remplacement), conseillère en aménagement et développement rural, MAPAQ Montérégie-Est

Anne-Sophie Pouteaux, conseillère en urbanisme, Ville de Boucherville

Ariane Rose-Tremblay, analyste en environnement, Ville de Longueuil

Benoit Lalonde, conseiller syndical, Syndicat de l'UPA Marguerite d'Youville/Longueuil

Céline Bisailon, membre exécutif, Fédération de l'UPA de la Montérégie

Élizabeth Ménard, représentante, Syndicat de l'UPA Marguerite d'Youville/Longueuil

Évelyne Vouligny, conseillère en aménagement et développement rural, MAPAQ Montérégie-Est

Julie Robert (en remplacement), conseillère syndicale à l'aménagement, Fédération de l'UPA de la Montérégie

Luc Bissonnette, représentant, Syndicat de l'UPA Marguerite d'Youville/Longueuil

Marine Régnier, chargée de projet en environnement, Ville de Saint-Bruno-de-Montarville

Nicolas Rabeau, chef de division environnement, Ville de Brossard

Sophie Augurusa, conseillère en recherche et agente de maillage de L'ARTERRE, Communauté métropolitaine de Montréal

Sylvie Vallée, Les Écuries de la Montée

Vanessa Latour, chargée de projet en urbanisme, Ville de Saint-Bruno-de-Montarville



ÉQUIPE DE RÉDACTION

Céline St-Cyr, conseillère en urbanisme, Ville de Longueuil

Claude Robidas, conseillère en planification et en aménagement du territoire, Ville de Longueuil

Marie-Ève J. Turcotte, conseillère en aménagement périurbain, Ville de Longueuil

Simon Guillemette, chef de division planification du territoire, Ville de Longueuil

Walid Ani, technicien en urbanisme, Ville de Longueuil





Mise en contexte



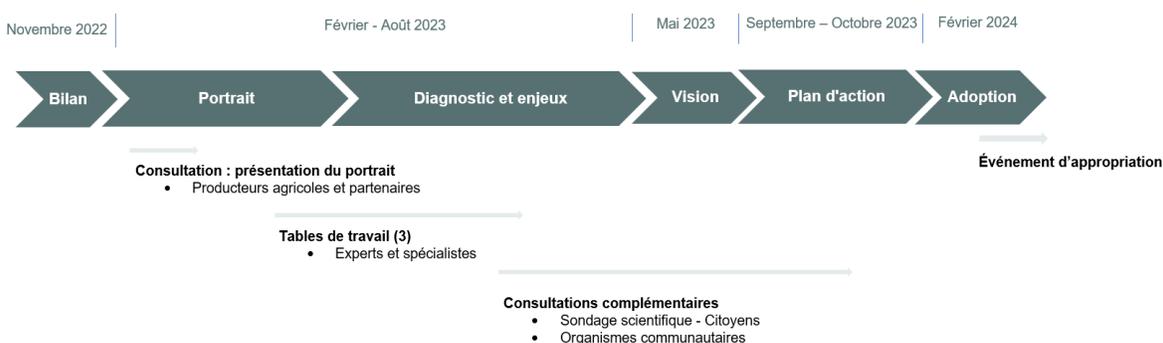
1. MISE EN CONTEXTE

Avant même la venue des plans de développement de la zone agricole comme outil de planification, l'ancienne MRC de Champlain¹, couvrant une partie du territoire de l'agglomération de Longueuil, avait élaboré un projet de concertation avec le milieu agricole, appelé Continuum ville-campagne. Ce projet avait pour buts de valoriser la multifonctionnalité et le dynamisme des activités agricoles sur le territoire; des objectifs reconduits dans le cadre du présent outil de planification.

La réalisation du premier Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de l'agglomération de Longueuil, en 2014, a été inspirée par le legs du Continuum ville-campagne (réalisé en 2000), tout en actualisant les enjeux et les défis propres à l'agriculture périurbaine. Le contexte actuel des changements climatiques et de la pandémie de COVID-19 a remis sur la table l'importance d'une agriculture de proximité, résiliente et visant une plus grande autonomie alimentaire. De surcroît, la protection des milieux naturels et de la zone agricole constitue une priorité pour les villes de l'agglomération. C'est dans ce contexte que le conseil des maires de l'agglomération de Longueuil a démontré par résolution son engagement pour la révision du PDZA (résolution n° CA-201119-4.3).

Le processus de révision se déroule comme suit :

Figure 1 : Démarche de révision



Source : Direction de l'aménagement et de l'urbanisme, 2023

1.1 OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE

L'objectif général de la démarche de révision du PDZA consiste à mobiliser les producteurs agricoles et les différents intervenants du secteur agroalimentaire de l'agglomération de Longueuil afin d'identifier les interventions prioritaires pour les prochaines années, en collaboration avec les partenaires du milieu.

Pour ce faire, voici les objectifs spécifiques recherchés :

- Actualiser le portrait²;
- Établir des actions prioritaires mesurables en fonction des enjeux du milieu;

¹ Excluant les villes de Boucherville et de Saint-Bruno-de-Montarville.

² Le portrait a été actualisé avec les données les plus à jour disponibles pour l'ensemble de l'agglomération de Longueuil.

- Identifier les nouveaux porteurs d'action;
- Reconnaître l'importance des activités agricoles et de sa multifonctionnalité³ au cœur d'un environnement périurbain.

Ce nouveau document de planification se veut complémentaire aux planifications régionales et locales existantes. Les grandes lignes des orientations de certaines planifications régionales en lien avec la zone agricole et ses activités sont présentées à l'annexe I.

À noter également que plusieurs documents de planification et de réglementation ont vu le jour au cours des dernières années ou sont encore en processus de rédaction. La prise en compte de ces nouveaux plans apparaît comme essentielle dans la révision du présent document, comme c'est le cas pour le Plan régional des milieux humides et hydriques.

Finalement, on ne peut passer sous silence la mobilisation des dernières années, ainsi que les effets de la pandémie mondiale de COVID-19 sur la prise de conscience de notre dépendance au système alimentaire et de l'importance d'une production agricole de proximité. La hausse du prix du panier d'épicerie, la guerre et ses nombreux effets ainsi que les changements climatiques sont tous des facteurs ayant mené l'autonomie alimentaire au cœur des discussions, que ce soit sur les plans économiques, sociaux ou politiques.

1.2 ENGAGEMENTS DES PARTIES PRENANTES

Les membres des comités de pilotage et technique pour la révision du PDZA ont proposé de prendre des engagements communs afin de faciliter le succès de la démarche. Ainsi, en cas de conflits ou de mésententes, il serait toujours possible de s'y référer. Les engagements sont les suivants :

- Travailler dans l'intérêt général, tout en conservant une vision globale de la zone agricole pour la mise en valeur du territoire et de ses activités;
- Aborder les désaccords sans attendre et avec respect;
- Baser la prise de décision et les recommandations sur le consentement des membres;
- Gérer l'adhésion des parties prenantes en continu.

L'ensemble des membres des comités ont approuvé les engagements, soit les agriculteurs, ainsi que les représentantes et représentants de la Communauté métropolitaine de Montréal, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), du Syndicat de l'UPA Marguerite d'Youville/Longueuil, de la Fédération de l'UPA de la Montérégie, des villes liées et de l'agglomération de Longueuil.

1.3 BILAN DU PDZA 2014

Le PDZA de l'agglomération de Longueuil ainsi que son plan d'action sont le résultat d'un travail de coordination effectué par l'équipe interne de la Direction de l'aménagement durable du territoire de la Ville de Longueuil, dans ses compétences d'agglomération, des représentants des villes liées ainsi que des professionnels de la firme LVM, mandatés pour sa réalisation. De nombreux partenaires ont

³ Prend en compte l'ensemble des autres fonctions liées à l'agriculture, qu'elles soient économiques, socioculturelles ou environnementales.

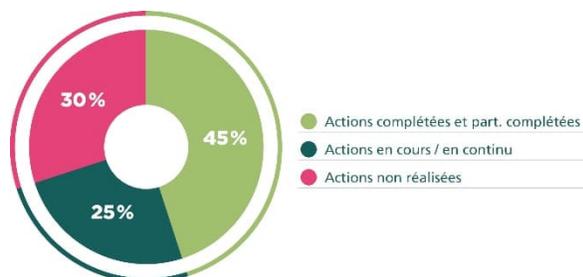
été impliqués, notamment sur le plan de la mise en œuvre : la Conférence régionale des élus, le Conseil de développement bioalimentaire de l'agglomération de Longueuil (CDBAL) et le Centre local de développement (CLD). Peu de temps après l'adoption du PDZA en 2014, des restructurations organisationnelles importantes ont mené à la fermeture de plusieurs organismes représentant le secteur agricole, dont ceux mentionnés précédemment, ce qui a nui à la mise en œuvre du plan d'action.

Le plan d'action 2014 était composé de 24 actions et de 13 sous-actions. Les principales actions réalisées ont été les suivantes :

- Démarches pour la mise en place de l'Éco-Territoire 21 : 2014-2015;
- Étude d'opportunité de la zone agricole de l'agglomération de Longueuil : 2015;
- Enchâssement du PDZA au Schéma d'aménagement et de développement : 2016;
- Stratégie de mise en œuvre de l'étude d'opportunité : 2018;
- Maintien des activités agricoles dans le parc national des Îles-de-Boucherville : 2018;
- Action 1 de la Stratégie de mise en œuvre de l'étude d'opportunité : 2020.

Afin de faciliter l'analyse du bilan, les sous-actions ont été comptabilisées au même titre que les actions. Le bilan repose ainsi sur un total de 33 actions. À ce jour, 9 actions ont été réalisées, 6 actions ont été partiellement réalisées, 8 sont en cours de réalisation ou se déroulent en continu, alors que 10 n'ont pas été réalisées, incluant 2 qui ont été suspendues (voir la figure 2). Les autres actions n'ont pas été mises en œuvre pour différentes raisons : budget, manque d'occasions, changements sur le plan des priorités, abolition des organismes responsables, etc. L'état d'avancement détaillé du plan d'action est présenté à l'annexe II.

Figure 2 : Bilan de l'état d'avancement des actions au PDZA 2014

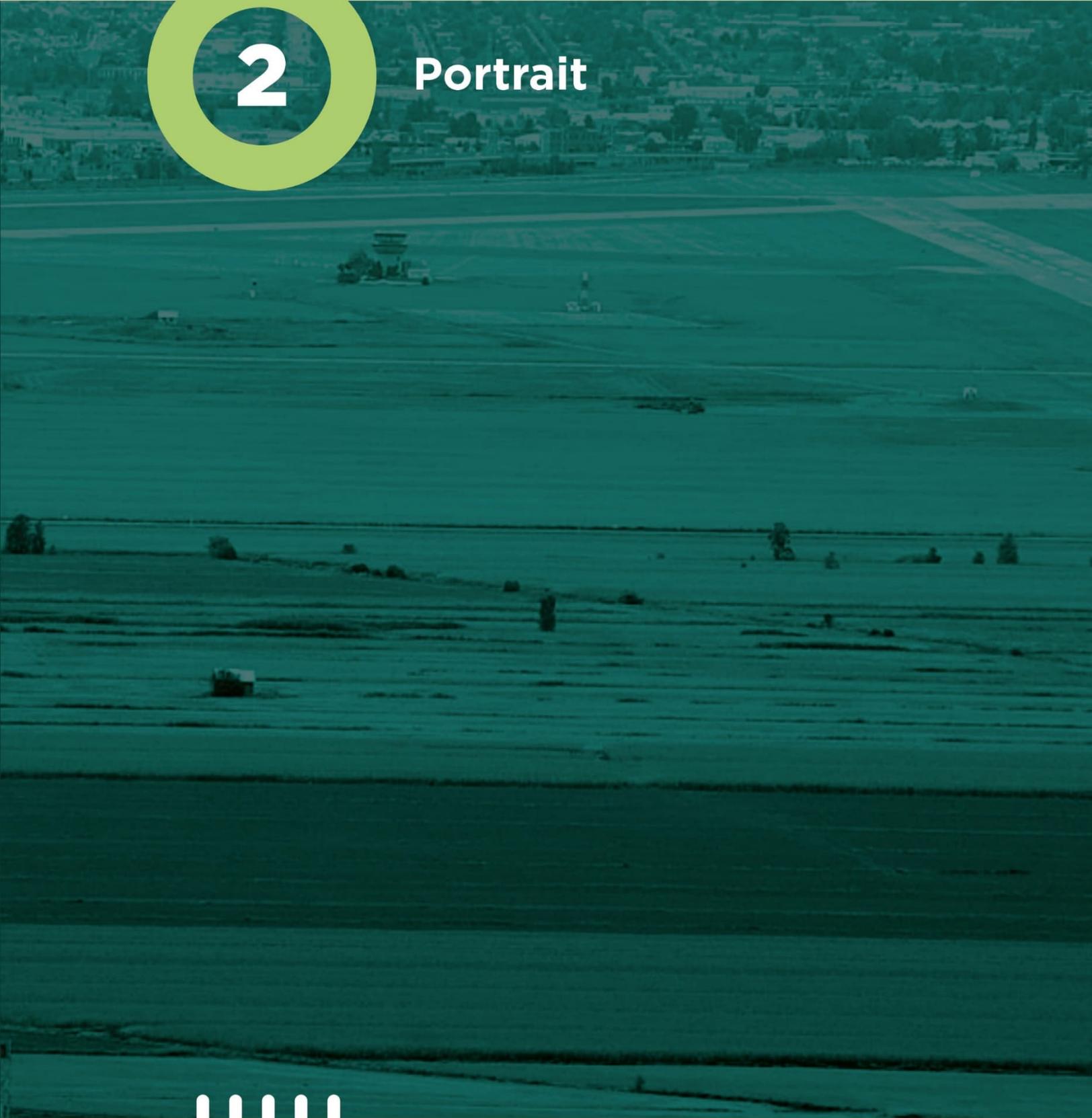


Source : *Compilation de l'aménagement et de l'urbanisme, 2022*

Tout au long de la section suivante (Portrait), les principaux constats du PDZA adopté en 2014 sont rapportés afin de faciliter l'analyse comparative présentée dans la section « Diagnostic ». À noter que les constats ne suivent pas l'ordre de numérotation, mais plutôt l'ordre logique du texte. Lorsque certaines tendances sont changeantes par rapport aux premiers constats, celles-ci sont mises en évidence en italique.



Portrait



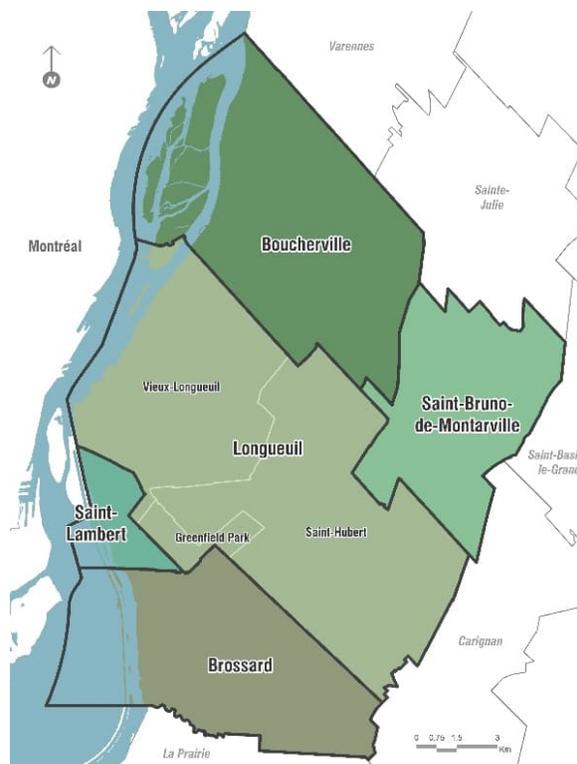
2. PORTRAIT

2.1 TERRITOIRE

L'agglomération de Longueuil se situe sur la couronne sud de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Limitrophe aux MRC de Marguerite-D'Youville, de La Vallée-du-Richelieu et de Roussillon, elle est bordée par le fleuve Saint-Laurent. Composée des villes de Boucherville, de Brossard, de Longueuil, de Saint-Bruno-de-Montarville et de Saint-Lambert, l'agglomération comptait une population d'environ 437 000 habitants en 2021 (voir la carte 1). Elle jouit d'une position géographique stratégique par sa proximité avec la métropole. Par son réseau autoroutier⁴ et de transport en commun, l'agglomération offre un accès indéniable à un grand marché de consommateurs au niveau national et international. En plus de ses infrastructures routières, l'agglomération accueille l'aéroport de Montréal-Saint-Hubert-Longueuil, considéré comme le 5^e aéroport civil en importance au Canada. Elle est également traversée par un réseau ferroviaire qui permet d'accéder aux parcs industriels et aux grands pôles urbains canadiens et nord-américains. On peut aussi souligner sa proximité avec le port de Montréal et les installations à Contrecoeur qui ouvrent la voie au

transport maritime et aux marchés du Midwest américain.

Carte 1 : Villes de l'agglomération de Longueuil



2.1.1 CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Selon les données 2021 de l'Institut de la statistique du Québec, l'agglomération de Longueuil se situe au premier quintile sur l'ensemble des MRC du Québec quant à son indice de vitalité économique. Cet indice est défini par trois principales variables, soit le marché du travail, le niveau de vie et la dynamique démographique (ISQ, 2021a). Bien entendu, la proximité avec la métropole influence positivement les villes de l'agglomération par rapport aux autres régions du Québec. Il est intéressant de noter que les villes de Boucherville, de Brossard, de Saint-Lambert et de Saint-Bruno-de-Montarville se trouvent toutes au premier quintile, à l'exception de la ville de Longueuil.

L'agglomération est par ailleurs au 3^e rang en Montérégie pour le revenu moyen le plus élevé par habitant, se situant aux alentours de 33 000 \$ par année, comparativement à la moyenne

⁴ Présence des autoroutes 10, 15, 20, 25 et 30 donnant accès à Montréal, mais aussi aux grandes villes du Nord-Est américain et de l'Ontario. À ce réseau d'autoroutes se greffent les routes nationales 112, 116, 132 et 134.

montréalaise qui est de 31 800 \$ et celle du Québec de 30 700 \$. Bien que le pouvoir d'achat moyen des résidents soit supérieur au sein de l'agglomération, il existe des disparités importantes en matière de revenus entre les villes et au sein d'une même ville (ISQ, 2021b).

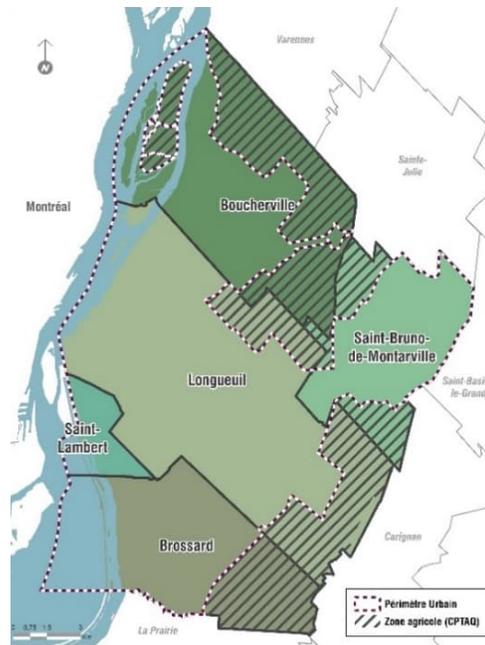
Tout juste après Montréal, la Montérégie est la 2^e région en importance au Québec en ce qui concerne le produit intérieur brut (PIB). Sa croissance était de l'ordre de 4,6 % en 2018. La fabrication d'aliments et la fabrication de matériels de transport sont les deux sous-secteurs qui dominent, pour un total de 17 % du PIB régional (ISQ, 2021b).

Il est attendu qu'en 2041, la population de l'agglomération pourrait atteindre approximativement 488 000 personnes, soit un marché de consommateurs non négligeable. Ce sont les villes de Brossard et de Longueuil qui connaîtront les plus fortes augmentations de leur démographie, avec une moyenne de +12 %, et ce, malgré le ralentissement occasionné par la pandémie de COVID-19 en 2019-2020 (ISQ, 2021c). Finalement, l'âge moyen de la population est de 43 ans, légèrement au-dessus de la moyenne des villes de Montréal et de Laval, s'expliquant par une plus grande proportion des personnes âgées de 65 ans et plus.

CONSTAT N° 1 DU PDZA 2014 : LA ZONE AGRICOLE DE L'AGGLOMÉRATION EST STRATÉGIQUE ET ACCESSIBLE

2.1.2 ZONE AGRICOLE ET OCCUPATION DU TERRITOIRE

Quatre des cinq villes de l'agglomération de Longueuil possèdent une zone agricole : Boucherville, Brossard, Longueuil et Saint-Bruno-de-Montarville. La zone agricole permanente compte 9 141 hectares (ha), représentant environ le tiers du territoire de l'agglomération (32 %). Cette proportion est somme toute relativement faible par rapport à la CMM, qui compte en moyenne plus de 57 % de son territoire zoné agricole. À noter qu'entre 2004 et 2021, l'agglomération de Longueuil a assumé une perte moyenne de 3 % de sa zone agricole. La majorité de ces pertes se sont produites avant l'entrée en vigueur du Plan métropolitain d'aménagement et de développement du Grand Montréal en 2012, où des objectifs de protection du territoire sont clairement énoncés. Ainsi, entre 2010 et 2020, la zone agricole de l'agglomération a connu une perte de 12 ha, représentant 0,1 % de sa superficie (MAPAQ, 2020).



L'occupation de la zone agricole reflète son dynamisme ainsi que son potentiel sur le plan tant de la préservation des composantes naturelles que des projets agricoles. Comme présenté dans le tableau 1, le territoire agricole des villes de Boucherville et de Saint-Bruno-de-Montarville présente le plus haut taux d'occupation⁵ des terres agricoles, constituant ainsi les villes les plus dynamiques de l'agglomération en matière d'activités agricoles. À titre de comparaison, le taux d'occupation de la zone agricole des villes de l'agglomération (49 %) est bien en dessous des MRC de la couronne sud (80 %), de l'ensemble de la CMM (environ 70 %) et de la Montérégie (environ 75 %) (MAPAQ, 2020).

Tableau 1 : Superficie de la zone agricole et taux d'occupation par ville, 2020

Villes	Superficie zone agricole ha	Portion en zone agricole %	Taux d'occupation %	Δ 2010-2020 taux occupation %
Boucherville	3 689	52	65	(9)
Brossard	1 512	34	12	(5)
Longueuil	2 681	23	40	2
Saint-Bruno-de-Montarville	1 259	30	68	10
Agglomération	9 141	32	49	(3)

Source : MAPAQ, 2020

CONSTAT N° 3 DU PDZA 2014 : LA DIVERSITÉ DE LA RÉALITÉ DES VILLES LIÉES DE L'AGGLOMÉRATION

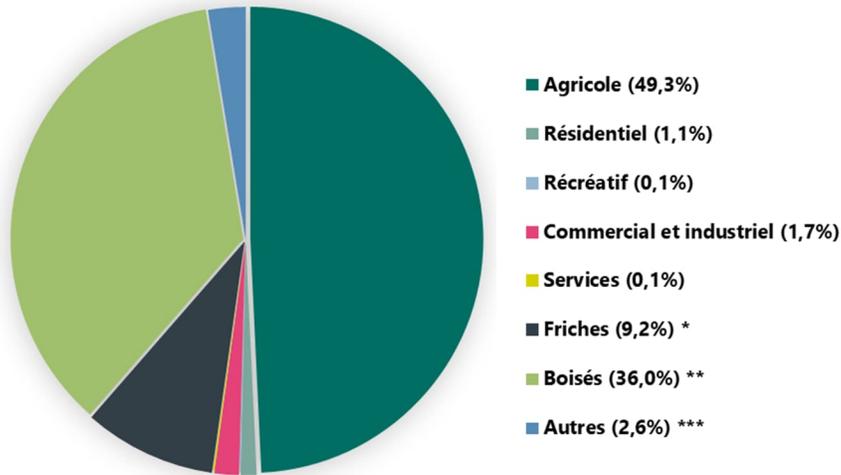
Selon les données présentées dans le Rapport annuel 2020-2021 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), la zone agricole de l'agglomération de Longueuil a été affectée par 15 ha en inclusions agricoles et 48 ha en exclusion, le tout constituant un déficit de 33 ha entre 1987 et 2021. La quasi-totalité des inclusions et des exclusions a eu lieu sur le territoire agricole de la ville de Longueuil. La Commission rappelle que la révision des limites de la zone agricole s'est déroulée entre 1987 et 1992. Ainsi, les superficies incluses et exclues de la zone agricole après ces dates ont fait l'objet de décision de la CPTAQ (CPTAQ, 2021).

OCCUPATION DU TERRITOIRE ET CONTRAINTES ANTHROPIQUES

Les activités agricoles occupent 49 % de la zone agricole de l'agglomération de Longueuil, pour une superficie de 4 506 ha en exploitation. La zone agricole comprend également différents usages autres qu'agricoles présentés dans le graphique 1.

⁵ Le taux d'occupation met en relation les superficies exploitées par rapport à la superficie totale de la zone agricole.

Graphique 1 : Utilisation en zone agricole, agglomération, 2020



* Friches : comprend uniquement les friches de moins d'un kilomètre.

** Boisés : comprend les écosystèmes d'intérêt confirmés ainsi que les aires protégées du MDDELCC.

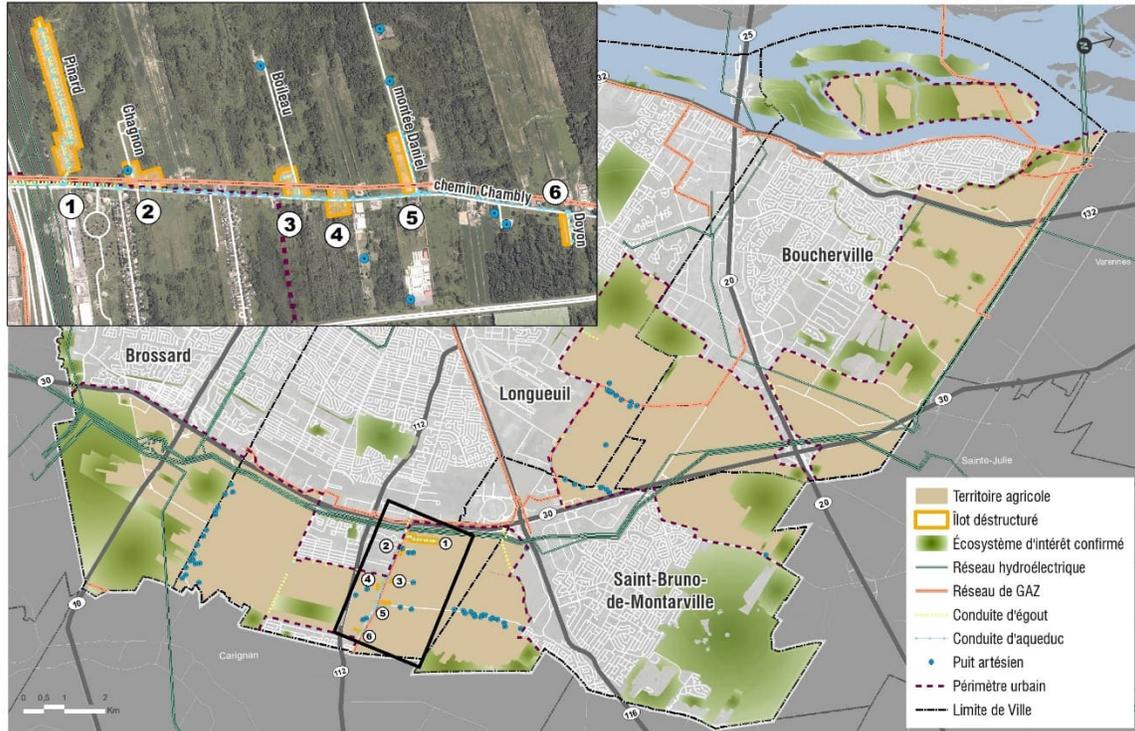
*** Autres : comprend les différentes contraintes anthropiques, dont les voies publiques, les îlots déstructurés, les lignes d'Hydro-Québec, etc.

Sources : Compilation de la Direction de l'aménagement et de l'urbanisme, 2023, et CMM, 2023

Par ailleurs, la CPTAQ a autorisé, en 2007, la délimitation de six îlots déstructurés à l'intérieur de la zone agricole pour des utilisations à des fins résidentielles, dans le cadre de la demande à portée collective (article 59) déposée par l'agglomération de Longueuil (CPTAQ, 2007). Leur superficie totale est de 14,6 ha avec la possibilité d'y ajouter 15 résidences. Tous les îlots déstructurés sont situés dans l'arrondissement de Saint-Hubert, en bordure du chemin de Chambly, comme présenté à la carte 3.



Carte 3 : Contraintes anthropiques et îlots déstructurés en zone agricole, agglomération, 2023



Source : Direction de l'aménagement et de l'urbanisme, 2023

INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

L'accès aux différentes infrastructures publiques apparaît comme essentiel au développement de plusieurs entreprises agricoles. L'accès aux réseaux d'aqueduc et d'égout municipaux, ou bien la présence d'infrastructures publiques (comme le gaz naturel et le réseau de fibre optique) sont souvent des facteurs décisionnels lors de l'implantation de nouveaux projets agricoles ou lors de l'agrandissement d'activités existantes (voir la carte 3). Suivant l'exigence du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le Schéma n'autorise pas le prolongement ou l'implantation de nouvelles infrastructures d'aqueduc et d'égout en zone agricole⁶, dans le but de limiter son développement non agricole. La croissance de certaines entreprises pourrait toutefois s'en trouver affectée.

Un portrait des réseaux d'aqueduc et d'égout en zone agricole, de même que l'accès aux services de gaz naturel et de fibre optique est disponible à l'annexe III.

SUPERFICIE EXPLOITÉE ET TENURE DES TERRES AGRICOLES

Malgré la faible perte observée dans l'agglomération en matière de superficie agricole entre 2010 et 2020 (-0,1 %), la superficie exploitée a quant à elle connu une baisse de 5 % pour la même période, une tendance contraire à celle observée pour l'ensemble des MRC de la couronne sud et pour le territoire de la CMM, qui s'est relativement maintenue dans le temps (1 %). La perte de 72 ha de superficies exploitées est observée dans la ville de Brossard, où la construction du Réseau

⁶ Sauf autorisation exceptionnelle pour répondre aux enjeux de sécurité ou de salubrité publique.

express métropolitain (REM), annoncé en 2016 par décret gouvernemental, a eu une incidence directe sur les terres agricoles entourant la gare et la station. Les spéculateurs, déjà bien présents dans la région, y ont vu une occasion unique afin de rentabiliser leurs investissements. Afin de limiter les effets pervers de ce projet structurant, la Fiducie agricole REM a été créée afin d'acquérir et de protéger à perpétuité les terres agricoles à proximité. D'autres pertes importantes en matière de superficies exploitées sont également ressenties à Boucherville; une baisse d'environ 350 ha pendant la même période. Une partie de cette diminution provient de la perte d'environ 100 ha des superficies en culture sur les îles de Boucherville. Plus de détails sont disponibles à l'annexe IV.

Par ailleurs, il est possible de constater une grande variabilité entre les superficies moyennes exploitées par les entreprises agricoles de l'agglomération, particulièrement pour les villes de Brossard (44 ha) et de Boucherville (114 ha). À noter que les superficies moyennes exploitées à Brossard ont presque été réduites de moitié, passant de 82 à 44 ha entre 2010 et 2020. Ce sont les superficies de terres exploitées à Longueuil qui ont connu la plus forte croissance, avec une augmentation de 19 ha en moyenne, se reprochant des moyennes des MRC de la CMM. Avec une moyenne de 96 ha en superficie exploitée, les fermes de l'agglomération sont plus petites que celles situées dans les autres MRC de la couronne sud (108 ha) et de la Montérégie (107 ha), mais sont plus grandes que celles situées sur le territoire de la CMM.

Entre 2004 et 2020, le taux de location des terres agricoles se situe autour de 62 %. Bien que ce taux soit largement supérieur à celui des autres MRC de la couronne sud (43 %) et de la CMM (51 %), il est possible de constater une baisse importante au cours des 10 dernières années pour les villes de Boucherville, de Brossard et de Longueuil. Comme présenté dans le tableau 2, seule la ville de Saint-Bruno-de-Montarville se situe en dessous des moyennes régionales de taux de location.

CONSTAT N° 9 DU PDZA 2014 :
UNE DIMINUTION DU NOMBRE D'EXPLOITANTS AGRICOLES NON-PROPRIÉTAIRES DE
SOLS AGRICOLES

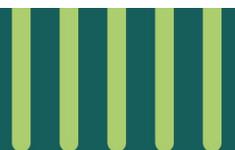


Tableau 2 : Superficies exploitées et tenure des terres par ville, 2020

Villes	Sup. exploitée ha	Δ 2010-2020 %	\bar{X} sup. exploitée ha	Sup. en location ha	Taux de location %	Δ 2010-2020 %
Boucherville	2 399	(15)	114	1485	62	(9)
Brossard	175	(41)	44	153	87	(12)
Longueuil	1 089	5	98	858	79	(8)
Saint-Bruno-de-Montarville	849	15	77	275	32	1
Agglomération	4 506	(5)	96	2 772	62	(9)
MRC de la couronne sud	203 420	1	108	87 785	43	0
CMM	153 435	1	90	78 321	51	1

Source : MAPAQ, 2020

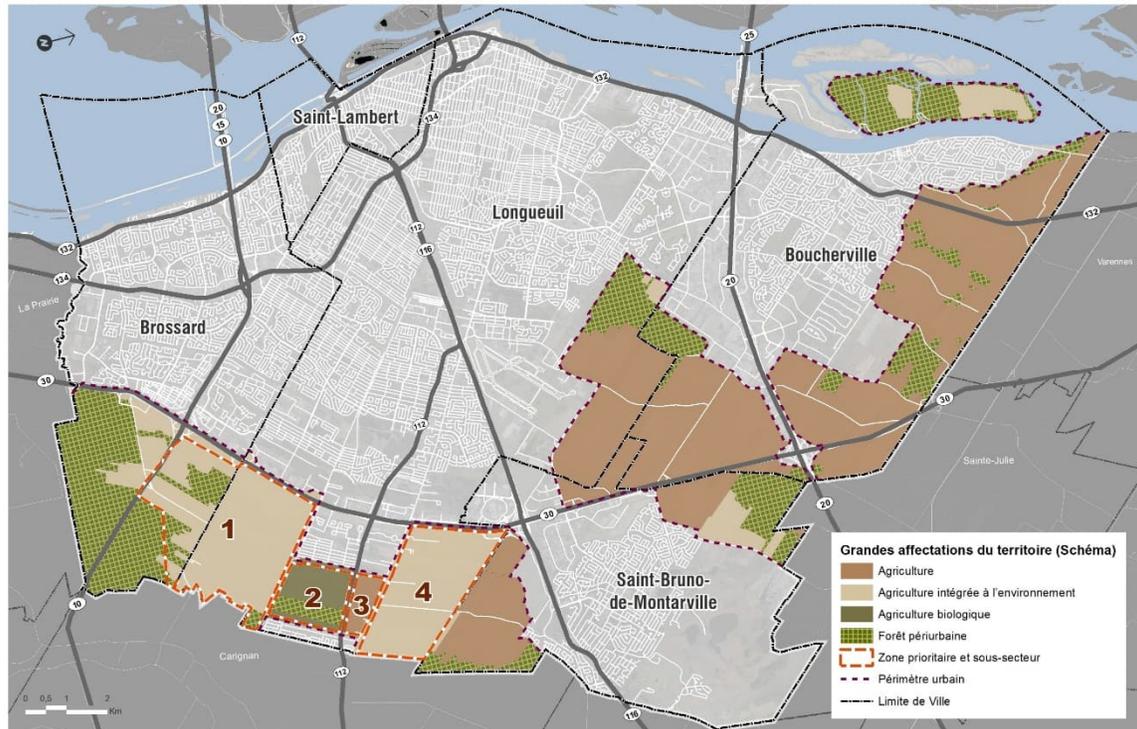
Des liens peuvent être établis entre la baisse des superficies exploitées entre 2010 et 2020 pour les villes de Boucherville et de Brossard (tableau 2) et le taux d'occupation des activités agricoles dans ces mêmes villes, qui a également connu une baisse largement supérieure à la moyenne de l'agglomération et de la CMM (tableau 1). Comme rapporté dans le PDZA réalisé en 2014, l'agglomération se caractérise par la dualité de sa zone agricole : d'une part, des entreprises agricoles dynamiques qui occupent plus de 50 % du territoire et, de l'autre, une zone agricole passive où de nombreuses composantes naturelles et réglementaires limitent le potentiel de développement. Néanmoins, la baisse du taux d'occupation dans la zone agricole de Boucherville est préoccupante.



AFFECTATIONS DU TERRITOIRE AGRICOLE

L'identification des grandes affectations du territoire agricole au Schéma permet d'orienter le développement des activités de façon plus dynamique et mieux adaptée au contexte environnemental et périurbain. Les quatre grandes affectations agricoles sont présentées à la carte 4 et au tableau 3.

Carte 4 : Grandes affectations du territoire et Plan d'aménagement agricole intégré



Source : Direction de l'aménagement et de l'urbanisme, 2023

Tableau 3 : Grandes affectations du territoire agricole

Affectations	Descriptions	Superficies	
		ha	%
Agricole	<ul style="list-style-type: none"> • Activités agricoles dynamiques, au sens de la <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles</i>; • La tenue d'activités de transformation, d'agrotourisme et de vente est permise. 	4 495	49
Agriculture intégrée à l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Pratiques agricoles tenant compte des diverses composantes naturelles présentes sur le territoire; • Restrictions réglementaires minimisant les effets des activités sur l'environnement; • La tenue d'activités de transformation, d'agrotourisme et de vente est permise. 	2 110	23
Biologique	<ul style="list-style-type: none"> • Activités agricoles certifiées biologiques ou compatibles avec celles-ci; • La tenue d'activités de transformation, d'agrotourisme et de vente est permise. 	215	2
Forêt périurbaine	<ul style="list-style-type: none"> • Écosystèmes d'intérêt reconnu et à préserver, où les activités agricoles sont limitées dans l'intérêt de la préservation des composantes naturelles et de la capacité du milieu : sylviculture, acériculture, culture sous couvert forestier et sylvopastoralisme; • Certaines activités récréatives extensives, d'aménagement d'habitats fauniques et de recherches sont permises. 	2 370	26

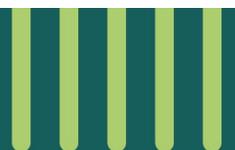
Source : Schéma d'aménagement et de développement, 2016

La majorité de ces affectations se retrouvent à l'intérieur d'une des deux grandes zones prioritaires d'aménagement, lesquelles sont divisées en quatre sous-secteurs à travers le Plan d'aménagement agricole intégré (PAAI). Présentée à la carte 4, la première affectation est située à l'est de l'autoroute 30, de part et d'autre de la route 112, tandis que la seconde se trouve à l'angle des autoroutes 20 et 30. Le PAAI couvre une partie des zones agricoles de l'arrondissement de Saint-Hubert et de Brossard. Ce plan – repris dans son intégralité par le Schéma – a été élaboré lors du projet Continuum ville-campagne en 2000, et avait comme objectif de valoriser certains secteurs agricoles moins dynamiques en leur donnant une vision commune et une planification territoriale plus définie en fonction de leur potentiel. Il s'agit essentiellement d'un outil d'orientation abordant le bâti, l'architecture, les activités agricoles et complémentaires, les paysages et les composantes environnementales.

Voici un résumé des quatre sous-secteurs du PAAI :

- Sous-secteurs 1 et 4 – Agriculture intensive :
Ces sous-secteurs sont caractérisés par des terres de grandes superficies où quelques entreprises agricoles sont présentes. Ils sont traversés par six importants axes de circulation⁷, qui jouent un rôle d'interface entre la zone agricole et la zone urbaine. La proximité du périmètre urbain, de même que la présence de nombreux milieux naturels ont engendré une panoplie de défis très concrets limitant la valorisation de ces secteurs.

⁷ Autoroute 10, chemin de Chambly, Grande-Allée, Route verte, montée Daniel et chemin des Prairies.



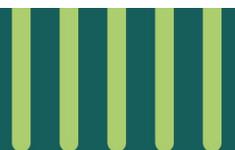
- Sous-secteur 2 – Parc agricole biologique :
Ce sous-secteur agricole présente une problématique d'accessibilité importante puisqu'il est restreint d'un côté par la servitude de non-accessibilité de la route 112 et ceinturé de l'autre côté par la Route verte. Les projets projetés visaient davantage le modèle d'incubateur d'entreprises agricoles, de même que des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, considérant l'importance des composantes naturelles de ce secteur.
- Sous-secteur 3 – Axe commercial champêtre du chemin de Chambly :
Finalement, ce sous-secteur comprend les terres agricoles situées entre le chemin de Chambly et la route 112, où les constructions hétéroclites nuisent au caractère champêtre et agricole. La vision proposée soutient l'essor de petites entreprises offrant des produits de proximité ou tournées vers des activités complémentaires à la ferme, telles que la commercialisation de leurs produits en bordure du chemin de Chambly ou des activités agrotouristiques.

Considérant la couverture limitée du territoire visé par le PAAI et compte tenu de son entrée en vigueur avant certaines réglementations plus restrictives, il est proposé de revoir la pertinence de cet outil pour l'agglomération. Son effet étant limité sur la scène plus locale, particulièrement pour la ville de Longueuil, cet enjeu sera abordé durant les consultations en table de travail.

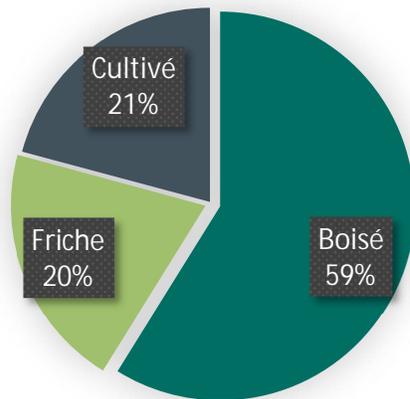
CONSTAT N° 6 DU PDZA 2014 : UN DÉCOUPAGE RAFFINÉ DES FONCTIONS AGRICOLES DU TERRITOIRE

TERRES MUNICIPALES

Les villes de Boucherville, de Brossard, de Longueuil et de Saint-Bruno-de-Montarville possèdent toutes des terres agricoles, pour un total de 2 184 ha, représentant approximativement 24 % de la superficie de la zone agricole. L'état de ces lots municipaux est résumé dans le graphique 2. La ville de Longueuil possède de loin la plus grande superficie de terres agricoles avec approximativement 1 526 ha. Comme présenté dans le tableau 4, les terres municipales agricoles de Brossard sont celles ayant proportionnellement le plus d'aires boisées (84 %), alors que Longueuil détient le plus grand nombre de terres en friche (26 %). Finalement, c'est à Saint-Bruno-de-Montarville et à Boucherville qu'il est possible de retrouver le plus de superficies cultivées, représentant respectivement 100 % et 45 % des terres agricoles appartenant à ces villes. À noter que tous les terrains cultivés appartenant aux villes liées sont loués à des agriculteurs de la région, sous la base de contrats définis entre les deux parties.



Graphique 2 : Utilisation des lots municipaux agricoles, agglomération, 2020



Source : Direction de l'aménagement et de l'urbanisme, 2020

Tableau 4 : Portrait des terres agricoles municipales par ville, 2020

Villes	Superficie selon l'état des lots						Total lots municipaux		Sup. zone agricole
	Boisé		Friche		Cultivé		ha	%	%
	ha	%	ha	%	ha	%			
Boucherville*	136,5	52	9,4	3	117,6	45	263,5	12	7
Brossard	274,0	84	43,3	13	8,0	3	325,4	15	22
Longueuil*	875,0	57	391,2	26	259,8	17	1 525,9	70	57
Saint-Bruno-de-Montarville	0	-	0	-	69,2	100	69,2	3	5
Agglomération	1285,5	59	444,0	20	454,6	21	2 184,1	-	24

* Les lots morcelés n'ont pas été pris en considération dans le calcul des superficies.

Source : Direction de l'aménagement et de l'urbanisme, 2020

Le haut pourcentage de terres en friche et la présence de plusieurs boisés en zone agricole sont le résultat de différents facteurs, notamment les suivants :

- Plusieurs terres dans la zone agricole permanente de Longueuil sont morcelées, limitant leur potentiel de remise en culture puisqu'elles appartiennent à des propriétaires non exploitants, résidant ou non à l'étranger. Ces terres ont donc, pour la plupart, été laissées en friche depuis plusieurs années;
- La présence de plusieurs milieux naturels, dont les boisés et les milieux humides qui sont protégés par un encadrement réglementaire provenant à la fois du milieu municipal, de l'agglomération et de la CMM;
- Le *Règlement sur les exploitations agricoles* limite l'augmentation des superficies en culture dans les territoires des bassins versants caractérisés comme dégradés, qui correspondent pratiquement à l'ensemble de la zone agricole de l'agglomération.

À noter que la plupart des facteurs rapportés précédemment seront traités dans la section 2.1.4 (Contexte réglementaire).

En prenant en considération l'ensemble des friches du territoire (842 ha), environ la moitié (53 %) appartiennent aux villes de l'agglomération. Afin de répondre à l'objectif de remise en culture de 425 ha d'ici 2035 établis par le Schéma⁸, un exercice d'identification des friches présentant le plus haut potentiel de remise en culture a permis d'identifier approximativement 180 ha. L'analyse a été réalisée en tenant compte des données disponibles, soit les orthophotos et les couches de milieux naturels. Bien entendu, malgré ce potentiel intéressant, les mêmes restrictions réglementaires mentionnées précédemment s'appliquent.

Finalement, les villes ont différents projets quant aux terres agricoles leur appartenant. Leurs visions tiennent compte du développement des activités agricoles, mais également de l'importance des milieux naturels présents dans les friches et les boisés. Comme mentionné précédemment, l'annexe IV présente les principaux projets agricoles en cours.

CONSTAT N° 5 DU PDZA 2014 :
UN POURCENTAGE IMPORTANT DE TERRES EN FRICHE

2.1.3 CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES

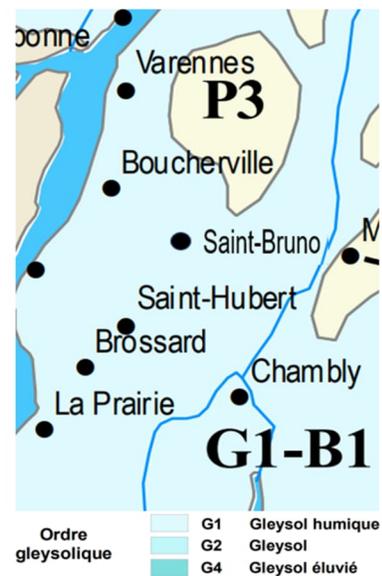
QUALITÉ DES SOLS ET TOPOGRAPHIE

Les terres agricoles de l'agglomération sont généralement reconnues comme faisant partie des plus belles terres agricoles du Québec. En effet, la majorité d'entre elles sont classées numéro 2 selon l'Inventaire des terres du Canada (PDZA, 2014). Il s'agit d'un sol profond, doté d'une bonne capacité de rétention de l'eau. Les limitations à la culture sont d'intensité moyenne, et les sols sont de gestion et de culture assez faciles. Leur rendement – de moyennement élevé à élevé – permet d'accueillir une vaste gamme de grandes cultures adaptées à la région.

L'agglomération fait partie des basses terres du Saint-Laurent; le relief y est plat et de faible altitude. Les relevés topographiques indiquent que l'élévation du sol de 10 mètres (m) à partir du fleuve Saint-Laurent gradue légèrement pour atteindre les 30 m au maximum, exception faite du mont Saint-Bruno qui s'élève à plus de 200 m à son sommet.

Selon les données de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA), les grands groupes de sols dominants présents dans la zone agricole de l'agglomération sont d'abord et majoritairement des gleysols humiques (sols des séries de Sainte-Rosalie et de Saint-Urbain), mais aussi des podzols humo-ferriques sur une toute petite superficie à Boucherville et à Varennes (voir la figure 3). Les gleysols humiques proviennent des

Figure 3 : Grands groupes



Source : IRDA, 2008

⁸ Voir la section 2.1.4 (Contexte réglementaire) : Échelle régionale – Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil.



sédiments marins et ont une texture d'argile et de loam argileux, entraînant ainsi un drainage imparfait et plus difficile. L'annexe V présente tous les détails en lien avec la pédologie des sols agricoles de l'agglomération.

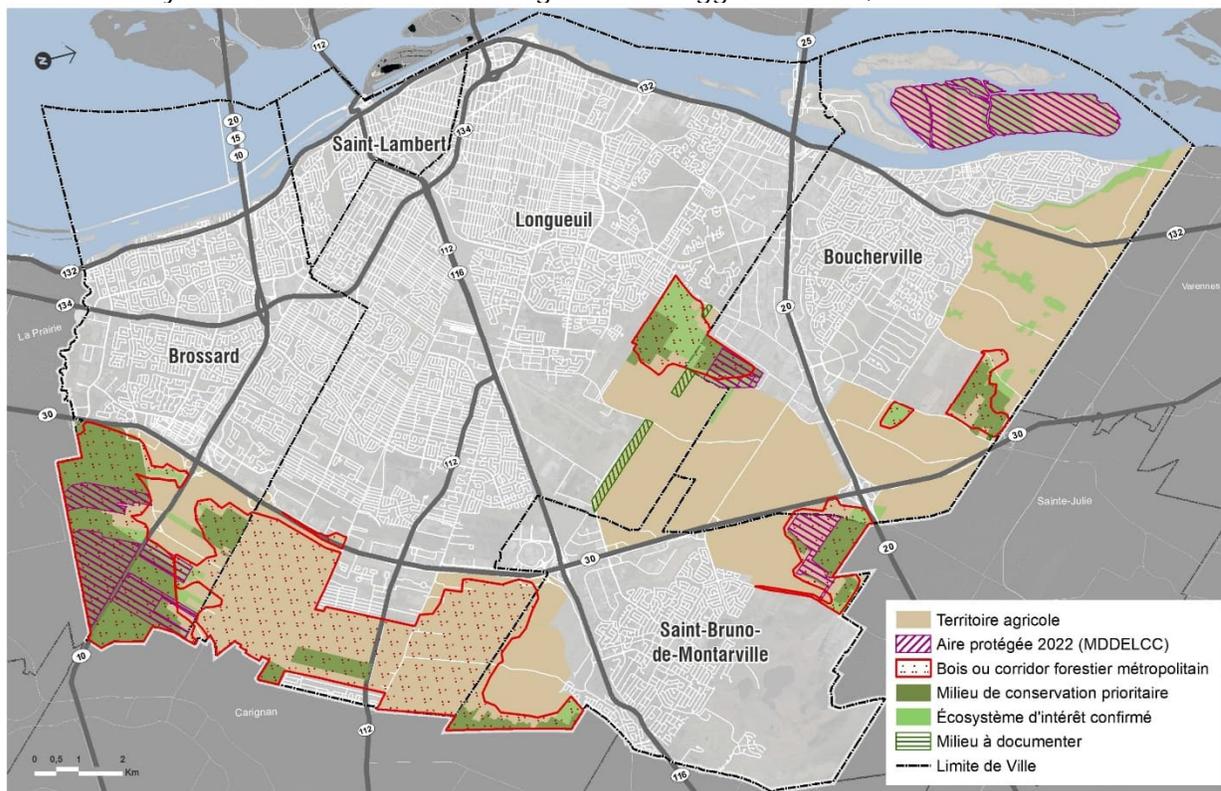
CONSTAT N° 2 DU PDZA 2014 :
LA ZONE AGRICOLE DE L'AGGLOMÉRATION POSSÈDE DES CARACTÉRISTIQUES NATURELLES
HAUTEMENT FAVORABLES

BOISÉS

Les bois et les corridors forestiers métropolitains (BCFM) couvrent 3 710 ha de la zone agricole de l'agglomération, soit 41 % de la superficie. À l'intérieur des BCFM, des écosystèmes d'intérêt confirmé (EIC) ont été identifiés, restreignant davantage le potentiel des activités agricoles permises (voir la carte 5). Les EIC couvrent une superficie de 2 207 ha, représentant à eux seuls 24 % de la zone agricole. Les milieux naturels sont donc omniprésents et teintent bien entendu le développement du secteur. À noter finalement que 1 286 ha de boisés appartiennent aux villes de l'agglomération.



Carte 5 : Écosystèmes d'intérêt de la zone agricole de l'agglomération, 2022



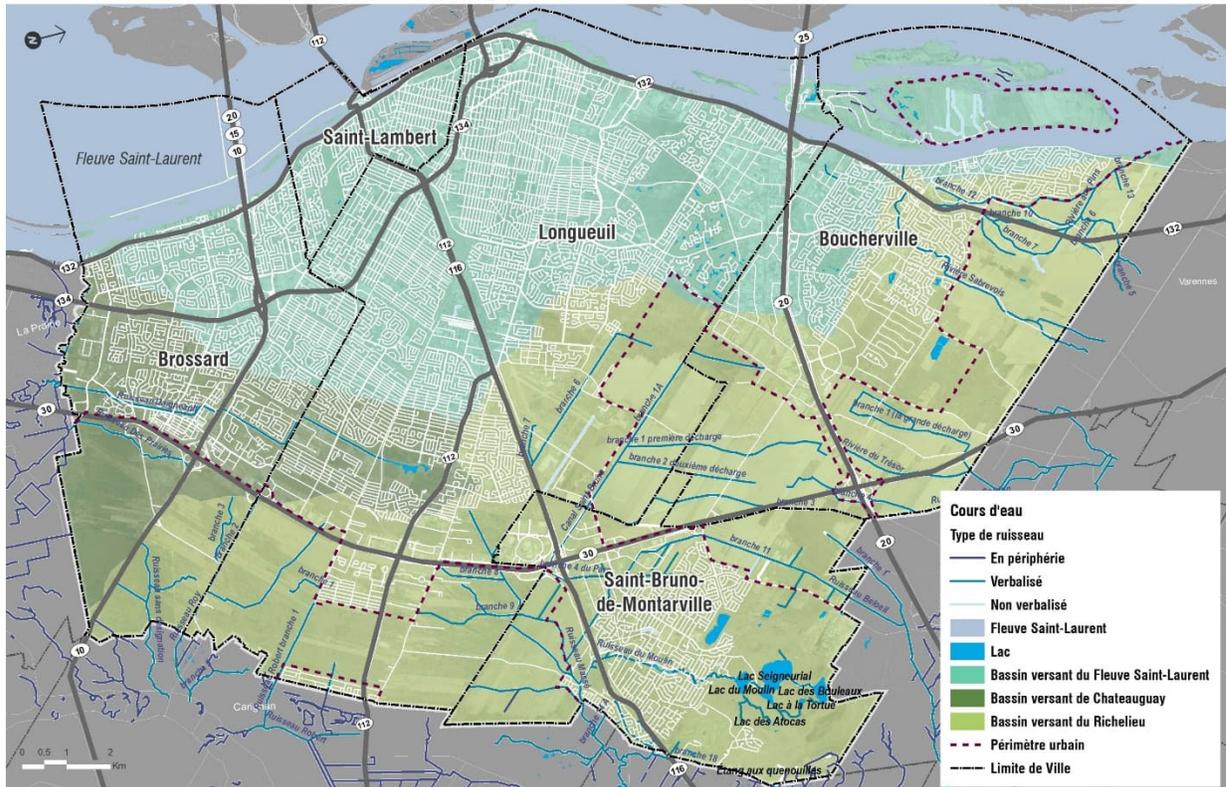
Source : Compilation de la Direction de l'aménagement et de l'urbanisme, 2023

MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

La zone agricole de l'agglomération de Longueuil compte deux principaux bassins versants, soit la rivière Châteauguay et la rivière Richelieu. Ce sont 153,4 km de cours d'eau qui sillonnent le territoire, dont 62 % sont situés en zone agricole (94,6 km). Les principaux cours d'eau (carte 6) sont les ruisseaux Daigneault, des Prairies, Massé, Robert et Roy. On retrouve également plusieurs branches des rivières au Trésor, aux Pins, Saint-Jacques et Sabrevois. Bien qu'aucun lac naturel ou réservoir ne soit présent au sein de l'agglomération, quelques plans d'eau sont recensés dans le parc national du Mont-Saint-Bruno : les lacs à la Tortue, des Bouleaux, des Atocas, du Moulin et Seigneurial. Finalement, les îles et les îlots présents dans le fleuve Saint-Laurent, dont les îles de Boucherville, composent des milieux écologiques riches en biodiversité.



Carte 6 : Réseau hydrographique de l'agglomération de Longueuil



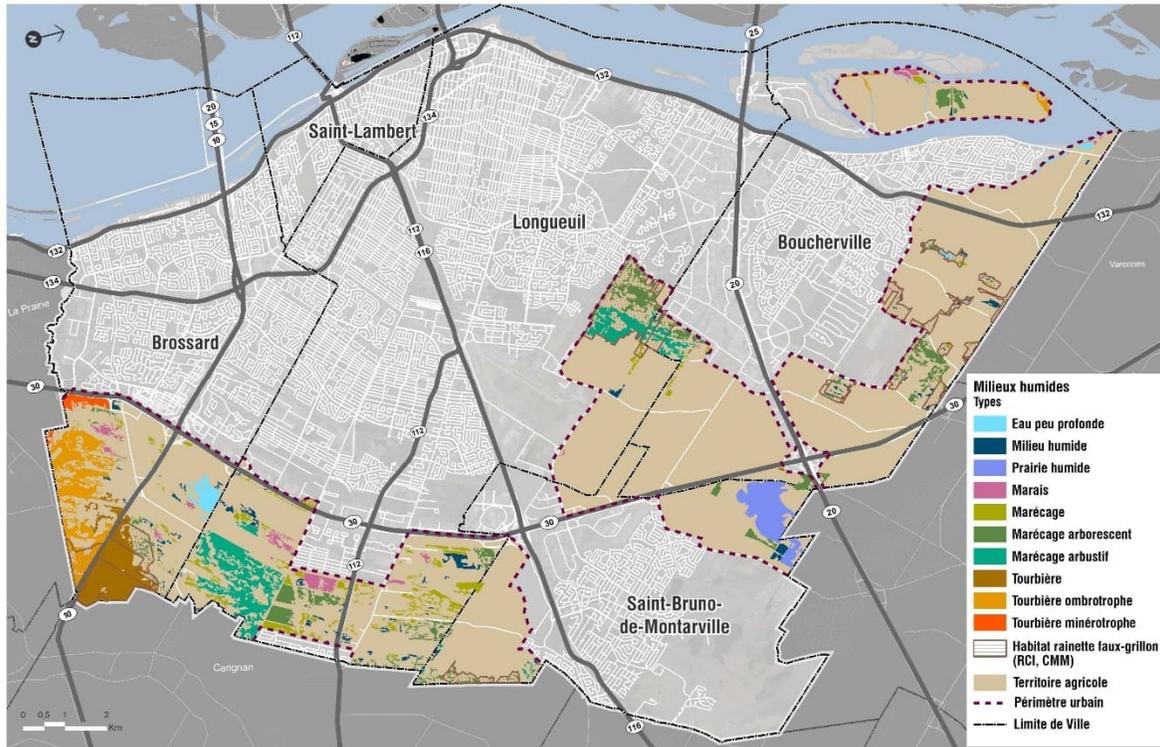
Source : Direction de l'aménagement et de l'urbanisme, 2023

Comme rapporté dans le Plan régional des milieux humides et hydriques de l'agglomération de Longueuil en cours d'élaboration, les milieux humides se développent principalement dans des zones de transition entre les milieux terrestres et aquatiques, ou dans les dépressions mal drainées caractérisées par une saturation d'eau pendant une période suffisamment longue pour modifier les propriétés du sol et de la végétation. Les milieux humides peuvent être riverains (soit adjacents à un plan d'eau) ou isolés.

La zone agricole de l'agglomération de Longueuil compte 1 479 ha en milieux humides représentant 16 % du territoire agricole, soit un peu plus de 40 % de l'ensemble des milieux humides recensés sur le territoire de l'agglomération.



Carte 7 : Milieux humides en zone agricole, agglomération de Longueuil



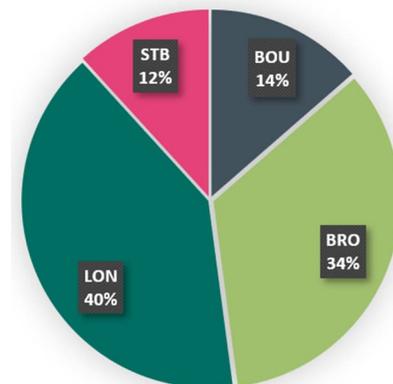
Source : Direction de l'aménagement et de l'urbanisme, 2023 (données datant de juin 2023)

Le tableau 5 et le graphique 3 illustrent les superficies et la proportion de milieux humides inventoriés dans chacune des villes. Le tableau présente aussi la proportion des milieux humides se trouvant dans la zone agricole. Fait à souligner, dans les villes de Boucherville et de Longueuil, la majorité des milieux humides se situent en zone urbaine.

Tableau 5 : Répartition des milieux humides en zone agricole par ville

Villes	Superficie des milieux humides ha	Portion en zone agricole %
Boucherville (BOU)	201	23
Brossard (BRO)	507	58
Longueuil (LON)	596	37
Saint-Bruno-de-Montarville (STB)	174	63
Agglomération	1 479	41

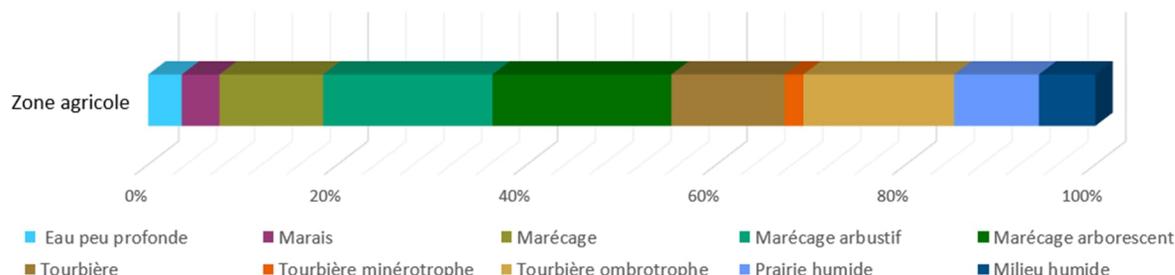
Graphique 3 : Répartition des milieux humides en zone agricole



Source : Direction de l'aménagement et de l'urbanisme, 2023

Le graphique 4 présente la composition relative des milieux humides en zone agricole pour l'ensemble de l'agglomération. Les marécages et les tourbières sont sans aucun doute les milieux humides que l'on retrouve le plus abondamment sur le territoire.

Graphique 4 : Composition relative des milieux humides en zone agricole, agglomération de Longueuil



Source : Direction de l'aménagement et de l'urbanisme, 2023

Une étude de 2013 rapporte qu'environ 28 % des milieux humides de l'agglomération de Longueuil sont perturbés, que ce soit par des activités agricoles, industrielles, résidentielles, de loisirs, etc. Ces perturbations affectent significativement la qualité de l'eau, la qualité des habitats, le régime d'écoulement et les sources d'énergie des milieux hydriques (COVABAR 2019c). Dans le même ordre d'idées, pour la région de la Montérégie, il est estimé que les activités agricoles sont responsables de plus de 70 % des perturbations dans ces milieux naturels (Pellerin et Poulin, 2013). Ainsi, les conséquences de la pollution diffuse provenant des activités agricoles sont non négligeables et seront traitées plus amplement dans la section 2.2.3 (Pratiques agroenvironnementales).

Finalement, la carte 7 présente également l'habitat de la rainette faux-grillon de l'Ouest (*Pseudacris triseriata*), une espèce désignée menacée par les gouvernements du Québec et du Canada. L'habitation de la rainette a été repérée sur 26 sites dans la zone agricole de l'agglomération de Longueuil, couvrant une superficie de 1 421 ha et représentant environ 16 % de la zone agricole permanente. Elles se retrouvent principalement sur le territoire des villes de Brossard et de Longueuil. L'habitat de la rainette est finalement protégé temporairement par le règlement de contrôle intérimaire numéro 2022-96 de la CMM jusqu'à l'adoption du nouveau Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

CLIMAT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les terres agricoles du sud du Québec jouissent d'un climat parmi les plus cléments de la province. En effet, la période de croissance des cultures est parmi les plus longues, oscillant entre 208 et 216 jours par année. De plus, la région du sud du Québec profite de la plus forte moyenne de cumul des unités thermiques mais (UTM), entre 3027 et 3286. Cette donnée agroclimatique est d'une grande utilité puisqu'elle indique la quantité de chaleur minimale requise par culture. Finalement, les précipitations moyennes cumulées entre le 1^{er} avril et le 31 octobre oscillent entre 548 et 587 mm. L'ensemble de ces données provient d'Agrométéo Québec (2023) et couvre approximativement la période de référence 1980-2010.

Les changements climatiques ont et entraîneront des répercussions significatives sur les activités agricoles. Selon Ouranos, un consortium de recherche québécois sur la climatologie régionale et les changements climatiques, les températures moyennes annuelles en Montérégie auront augmenté de

2,7 degrés Celsius, alors que les précipitations seront en hausse de 73 mm à l'horizon de 2050 (CDAQ, 2020a). Le tableau 6 présente les effets attendus des changements climatiques dans la région.

Tableau 6 : Effets attendus des changements climatiques en Montérégie

Température	↑ des températures annuelles de 1,6 à 3,7 °C.	6,5 °C
	+ 13 à 39 jours pour la période sans gel	166 jours
	+ 11 à 37 jours de la saison de croissance	216 jours
Précipitations	+ 376 à 1 148 du cumul des UTM	3 222 UTM
	+ 2 à 15 % des précipitations totales annuelles	1 040 mm
	- 5 à + 11 % des précipitations entre juin et août	297 mm
	+ 1 à 29 % des précipitations entre décembre et février	223 mm
Événements extrêmes	↓ 15 à 72 % de l'équivalent en eau maximal de la neige	116 mm
	↓ 23 à 74 jours du couvert de neige	124 jours
Cours d'eau	↑ De la fréquence et de l'intensité des pluies extrêmes	-
	+ 9 à 39 jours de canicule (> 30 °C)	9
	Crues printanières devancées de 9 à 20 jours, en plus d'être moins sévères avec une ↓ du débit de pointe	
	Crues estivales et automnales plus sévères avec ↑ du débit de pointe	
	Période d'étiage plus intense en été avec ↓ du débit d'étiage	

Source : Coop Carbone, 2018

Considérant l'importance des grandes cultures comme activité agricole dans l'agglomération de Longueuil, les effets potentiels des changements climatiques, présentés précédemment, seront abordés en détail (CDAQ, 2020b) :

- Meilleure survie des ennemis de culture à cause des hivers plus cléments;
- Nouveaux ennemis de culture et pression plus grande de certaines espèces présentes;
- Augmentation des risques de mortalité hivernale des céréales d'automne et des cultures fourragères pérennes;
- Hausse du ruissellement et de l'érosion des sols, notamment à cause des épisodes de précipitations extrêmes;
- Possibilité de faire des semis plus hâtifs;
- Augmentation des pertes de rendement en raison des fortes chaleurs, du manque d'eau pendant la saison de croissance et des événements météorologiques extrêmes;
- Rendement potentiel plus élevé pour le maïs et le soya;

- Conditions plus favorables aux semis de culture de couverture et de céréales d'automne, ainsi qu'à la diversification des rotations;
- La hausse du CO₂ dans l'atmosphère pourrait être bénéfique pour des cultures comme le soya, le canola et les céréales, mais n'aura pas de répercussions pour les cultures de maïs, de sorgho ou de millet.

L'adaptation aux changements climatiques sur les fermes passe par l'amélioration des pratiques agricoles (comme l'ajout d'une troisième rotation de culture, le choix de cultivars plus adaptés, l'implantation de cultures intercalaires), ainsi que par l'amélioration de la qualité du sol. En effet, un sol en santé permettra notamment une meilleure absorption et retenue de l'eau, une plus grande résilience aux maladies potentielles et une moindre érosion comparativement à un sol en moins bonne santé structurelle, chimique et biologique (CDAQ, 2020b).



2.1.4 CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

L'agglomération de Longueuil est assujettie à différentes réglementations : juridiction fédérale, provinciale et municipale, et Communauté métropolitaine de Montréal. Voici les principales réglementations pouvant avoir une incidence sur la zone agricole, notamment sur le plan de son potentiel de développement des activités.

ÉCHELLE PROVINCIALE

RÈGLEMENT SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES (REA)

Le REA, en vigueur depuis 2002, vise à assurer la protection de l'environnement, essentiellement en lien avec les sources de contamination diffuse de l'eau et du sol qui découlent de certaines pratiques agricoles. Régie par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), le règlement encadre notamment le stockage et l'épandage des déjections animales, l'utilisation des matières fertilisantes, l'augmentation des superficies en culture dans les bassins versants dégradés, les plans agroenvironnementaux de fertilisation et autres.

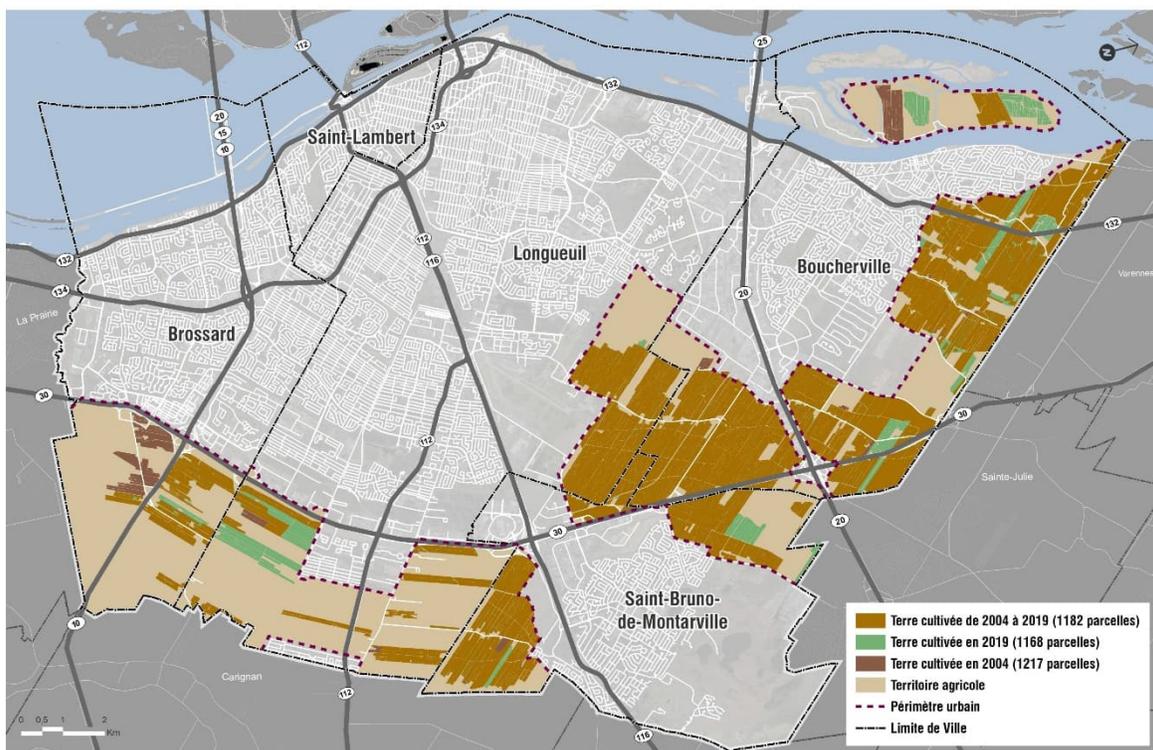
Bien que le REA puisse comprendre bon nombre de dispositions applicables à l'ensemble des fermes du Québec, il introduit certaines dispositions particulières pour les villes et municipalités situées dans des bassins versants dégradés. Un bassin versant dégradé est identifié comme tel lorsque sa concentration médiane de phosphore totale à l'embouchure excède le critère d'eutrophisation de 0,030 mg par litre. La section 2.2.3 (Pratiques agroenvironnementales) expose les données relatives au phosphore dans les sols et les cours d'eau de l'agglomération.

Les villes de l'agglomération de Longueuil sont ainsi visées par l'article 50.3 du REA (annexe 3 du règlement) qui interdit de faire la culture des végétaux, sauf pour les superficies en culture existantes à la saison de culture 2004. Une exception est prévue pour certains types de cultures, soit les arbres autres que fruitiers et de Noël, les arbustes, les bleuétiers, les canneberges, les fraisiers, les framboisiers et les vignes. Cependant, une parcelle en culture peut être déplacée en conservant la même superficie que celle existante lors de la saison de culture 2004 et dans le respect des règlements municipaux. Toutefois, les activités agricoles qui artificialisent le sol, comme la culture ou l'élevage en bâtiment ou en serre, sont quant à elles permises. Le règlement autorise également la remise en culture sans regard quant au choix de la culture pour une superficie inférieure à 1 ha. Finalement, à noter qu'il est possible de remettre en culture des superficies qui ont été cultivées au moins une fois entre l'année 1990 et 2004 (article 50.1) (Gouvernement du Québec, 2020).

L'application du REA sur le territoire touche principalement les villes de Brossard et de Longueuil qui possèdent le plus de terres en friche. Une analyse comparative⁹ des cultures déclarées à la Financière agricole du Québec est présentée à la carte 8 pour les années de cultures 2004 et 2019. Sur cette carte, les terres de couleur brune sont celles étant cultivées, les terres en rouge sont celles dont la culture a été abandonnée, alors que celles en vert ont été remises en culture. À noter que les données présentées sur cette carte proviennent des déclarations de culture réalisées par les agriculteurs et qu'elles pourraient donc être incomplètes. Malgré tout, l'analyse permet de brosser un portrait d'ensemble des superficies qui pourraient potentiellement être remises en culture tout en respectant le REA. Cependant, il est important de noter que ce potentiel est grandement limité par la présence de nombreux milieux naturels (Direction de l'aménagement et de l'urbanisme, 2022).

⁹ Analyse comparative, Direction de l'aménagement et de l'urbanisme, 2022.

Carte 8 : Comparaison des cultures déclarées 2004 et 2019



Sources : FADQ, 2021, et Direction de l'aménagement et de l'urbanisme, 2022

Finalement, à l'été 2022, les ministres du MAPAQ et du MELCC ont annoncé qu'une révision du REA était imminente. Le processus de révision du règlement sera accompagné d'une consultation auprès des MRC et des villes touchées par le règlement. Il va sans dire que l'abolition de l'augmentation des superficies en culture (autres que celles autorisées au REA) offrirait un éventail de possibilités pour plusieurs terres en zone agricole de l'agglomération.

CONSTAT N° 24 DU PDZA 2014 :
LES CONTRAINTES DÉCOULANT DU RÈGLEMENT SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

DISTANCES SÉPARATRICES

Les normes provinciales en matière de calcul des distances séparatrices s'appliquent tant pour l'implantation de bâtiments d'élevage que pour la construction d'ouvrages d'entreposage des déjections animales. De plus, le Schéma s'est doté d'un outil supplémentaire de contrôle des odeurs, justifié par le caractère périurbain de son territoire et par le souci d'une cohabitation harmonieuse entre les milieux. Ces spécificités au Schéma sont présentées dans la section suivante (Échelle régionale)



ÉCHELLE RÉGIONALE

PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (PMAD)

Le premier PMAD a été adopté en 2011 par les 82 villes et municipalités de la CMM. Cet outil de planification propose une vision concertée pour la création de milieux de vie dynamiques, tout en respectant les principes du développement durable. Toutes les planifications régionales des MRC et des agglomérations de la CMM doivent être en conformité avec les exigences et les orientations du PMAD.

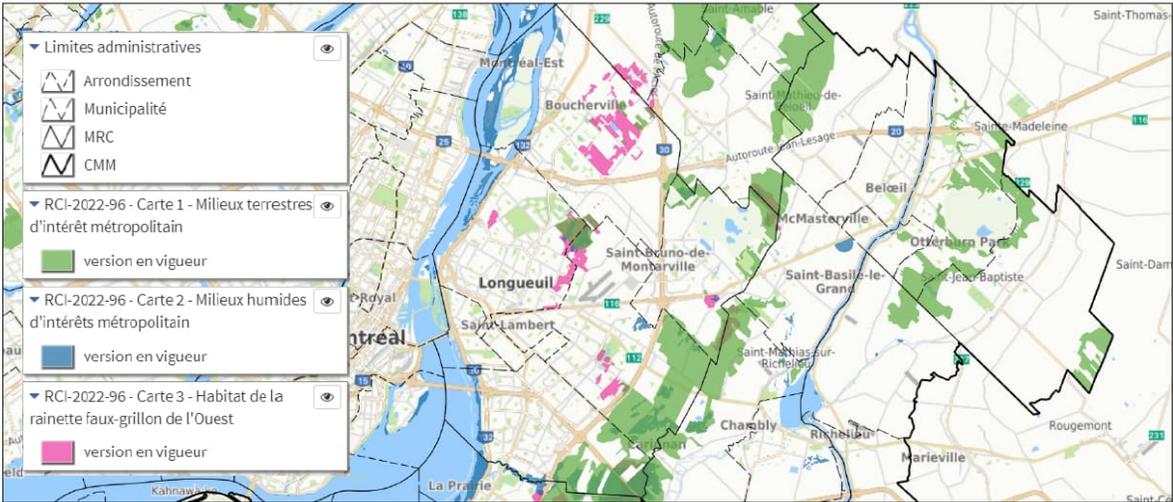
Le PMAD est actuellement en révision et un premier projet sera adopté en 2024. Plusieurs cibles concernant notamment la zone agricole et les milieux naturels seront revues, comme les objectifs de remise en culture, la protection des boisés et des cours d'eau, etc. (CMM, 2023).

RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE CONCERNANT LES MILIEUX NATURELS

La CMM a adopté en 2022 le règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 2022-96 afin de répondre aux objectifs de protection et de mise en valeur des composantes naturelles de son territoire, incluant les boisés, les milieux humides et hydriques, la faune ainsi que la flore.

Ainsi, ce RCI limite la construction, les ouvrages, les travaux ou les activités à l'intérieur des aires protégées d'intérêt métropolitain, tantôt situées en zone agricole, tantôt en zone urbaine, comme présenté dans la figure 4. En vertu de ce RCI, la majorité des travaux sont autorisés conditionnellement au dépôt d'un inventaire des composantes naturelles lors de la demande de permis à la Ville.

Figure 4 : Composantes naturelles métropolitaines, RCI 2022-96, 2022



Source : Carte thématique RCI 2022-96, CMM, 2022

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

La zone agricole et ses activités sont présentes dans le Schéma d'aménagement et de développement adopté en 2016 par le conseil d'agglomération de Longueuil sous l'orientation 2 : une agglomération dont l'agriculture est mise en valeur de façon prioritaire, innovante, durable et saine. À cet effet, le Schéma se positionne clairement sur l'importance de préserver l'intégralité de la zone agricole et d'assurer la pérennité des activités agricoles. La mise en valeur de la zone agricole semble l'une des façons préconisées pour en assurer la pérennité, pour atténuer les pressions de l'urbanisation, ainsi que pour favoriser la vitalité et l'occupation dynamique du territoire à des fins agricoles. Le plan d'action du Schéma en lien avec la zone agricole comprend 7 objectifs et 20 actions. Les objectifs sont les suivants :

Tableau 7 : Plan d'action de l'orientation 2 du Schéma, 2016

Objectifs	Nombre d'actions
1. Confirmer la pérennité de l'agriculture périurbaine de l'agglomération par une occupation dynamique de la zone agricole;	1
2. Remettre en culture au moins 425 ha de terres agricoles en friche d'ici 2035, soit une hausse de 10 % de la superficie actuellement cultivée;	8
3. Encourager les pratiques agricoles réduisant les répercussions sur les ressources en eau et en sol ainsi que sur la santé des citoyennes et citoyens;	3
4. Améliorer la qualité des paysages et du patrimoine bâti agricole;	1
5. Encourager les créneaux innovants ainsi que la production et la mise en marché de produits locaux de qualité;	3
6. Encourager l'agriculture urbaine au sein des milieux de vie;	1
7. Favoriser la mise en place d'un réseau agrotouristique intégré à l'offre touristique de l'agglomération.	3

Source : Schéma d'aménagement et de développement, 2016

DISTANCES SÉPARATRICES AU SCHÉMA

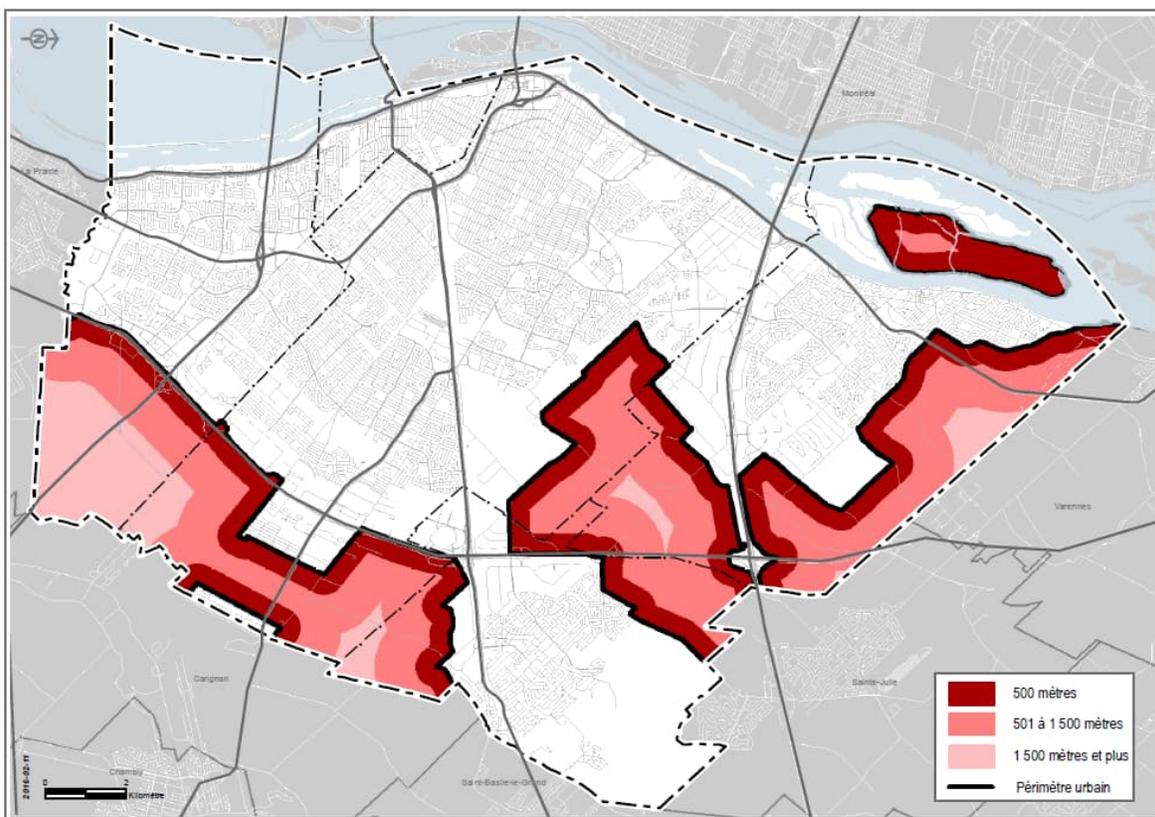
La carte 9 présente le zonage de production, un outil mis en place dans le Schéma afin d'assurer une meilleure cohabitation entre les milieux urbain et agricole, tout en prévenant les futures nuisances potentielles. Ainsi, selon leur charge d'odeur, certains types d'élevage ne sont permis qu'à partir d'une certaine distance des noyaux urbains, et ce, peu importe la distance minimale prescrite par le calcul des distances séparatrices. Le tableau 8 présente les distances minimales à respecter en fonction des charges d'odeur.

Tableau 8 : Distance séparatrice en fonction des charges d'odeur

Distance du périmètre d'urbanisation	Type d'élevage selon la charge d'odeur	Exemples de catégorie d'animaux
0 à 500 m	≤ 0,7 uniquement	Bovins laitiers, canards, chevaux, chèvres, moutons, poulettes, poules à griller.
501 à 1 500 m	< 1,0	Lapins, bovins boucherie à l'extérieur, veaux de grain, poules pondeuses en cage.
1 501 et plus	Tous les types d'élevage	Veaux de lait, visons, renards, porcs.

Source : Schéma d'aménagement et de développement, 2016

Carte 9 : Zonage de production à l'échelle de l'agglomération de Longueuil



Source : Schéma d'aménagement et de développement, 2016



RÈGLEMENT SUR LA COUPE D'ARBRES DANS LES ÉCOSYSTÈMES D'INTÉRÊT

Le document complémentaire du Schéma encadre la coupe d'arbres dans les écosystèmes d'intérêt du territoire, limitant la coupe d'arbres en milieu agricole ou urbain dans les bois et les corridors forestiers métropolitains, les écosystèmes d'intérêt confirmé, les milieux de conservation prioritaire et les milieux à documenter (voir la carte 5 de la section 2.1.3 [Caractéristiques environnementales]). Cet encadrement au Schéma n'est exceptionnellement pas en vigueur pour la ville de Longueuil, mais est plutôt régi par le règlement CA-2014-211¹⁰.

Ainsi, la coupe d'arbres, sans obligation de reboisement, est autorisée en zone agricole pour une superficie maximale de 10 % des aires boisées initiales du lot, sans dépasser 1,5 ha. Finalement, la coupe d'arbres à des fins de remise en culture doit être accompagnée d'un projet agricole exhaustif, qui tient compte de l'ensemble des dispositions réglementaires.



RÈGLEMENT SUR LE REMBLAI

Le chapitre 3 du Règlement CA-2006-7¹¹, concernant entre autres les activités d'élevage, le remblai, etc., présente l'ensemble des dispositions en lien avec les remblais pour la zone agricole de l'agglomération, dont les suivantes : obtention d'un certificat d'autorisation par l'agglomération, tests sur la qualité environnementale et agronomique du remblai, renseignements sur la réalisation des travaux et pour la remise en culture, suivi des travaux, garanties, pour ne nommer que celles-ci. Ce règlement s'ajoute à la demande d'autorisation qui doit être déposée à la Commission de la protection du territoire et des activités agricoles du Québec, le cas échéant. À noter qu'à la suite des exercices de refonte réglementaire, les villes de Boucherville, de Brossard et de Saint-Bruno-de-Montarville n'appliquent plus ce RCI, mais bien leur règlement municipal concordant. Des modifications ont été apportées, sans toutefois être en deçà des exigences du RCI.

Certaines villes de l'agglomération sont soumises à plusieurs demandes concernant les remblais en zone agricole. Malgré les mesures en place, il semble difficile d'assurer un suivi adéquat afin de s'assurer que l'ensemble des normes soit respecté. Ainsi, en plus de cette réglementation, certaines villes de l'agglomération (dont la Ville de Boucherville [PIIA 2018-296]) ont adopté un Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) leur offrant un outil supplémentaire,

¹⁰ Le Règlement de contrôle intérimaire CA-2014-211 concerne les seuils de densité résidentielle minimaux applicables à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ainsi que le contrôle de la coupe d'arbres dans les écosystèmes d'intérêt du territoire.

¹¹ Le Règlement CA-2006-7 concerne les activités d'élevage, le remblai, la gestion des odeurs et la coupe d'arbres en zone agricole permanente, la coupe d'arbres à l'intérieur des périmètres d'urbanisation ainsi que la protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

que ce soit pour la protection du sol et des milieux naturels ou pour le contrôle des nuisances. Le PIIA prévoit notamment des critères et des objectifs applicables aux projets de remblai en zone agricole.

Selon l'information disponible, entre 2010 et 2022, les villes de l'agglomération ont constaté deux pratiques de remblai illégales et quatre demandes de permis.

ÉCHELLE MUNICIPALE

LOI PRIVÉE DE SAINT-HUBERT

Le morcellement des terres agricoles, abordé précédemment, est une situation spécifique à la ville de Longueuil. En 1999, l'Assemblée nationale du Québec a adopté le projet de loi privée n° 214, soit la *Loi concernant la Ville de Saint-Hubert* (Gouvernement du Québec, 1999), afin de donner des outils à la Ville pour faciliter ses efforts de remembrement des terres agricoles morcelées. La loi prévoit quatre mécanismes d'acquisition des terres :

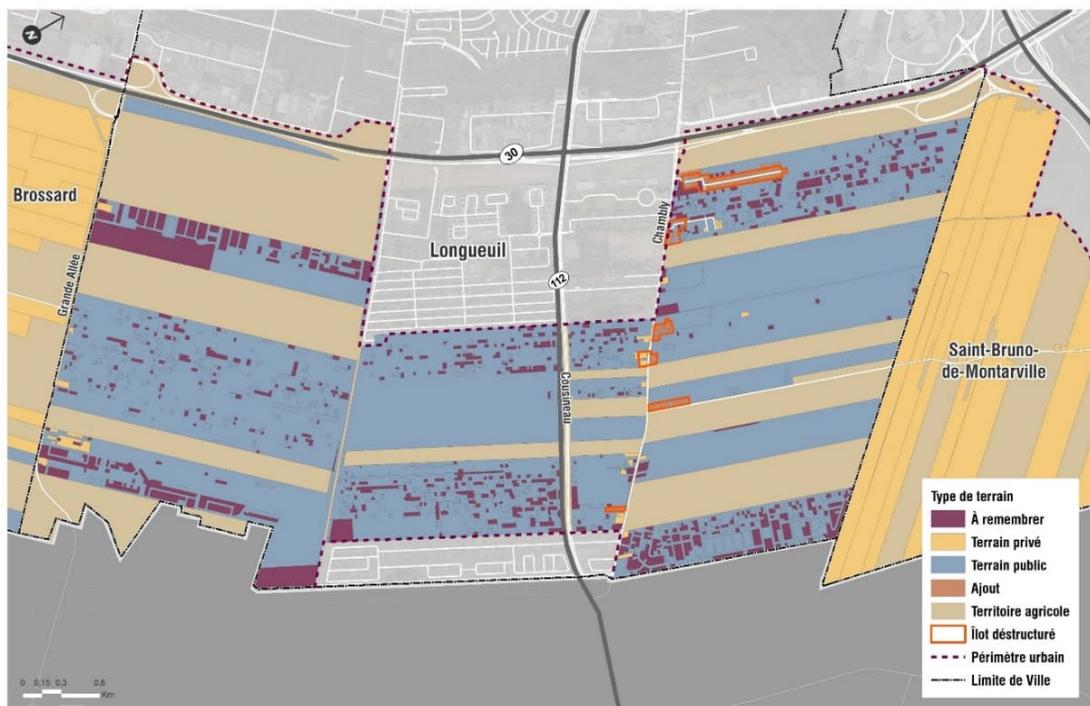
- i. Acquisition par non-paiement de taxes après trois années consécutives;
- ii. Entente de gré à gré;
- iii. Échange de terrains;
- iv. Expropriation.

L'acquisition de lots par la Ville a pour principaux objectifs la reconstitution des lots originaires afin de maintenir une activité agricole en place, et la remise en exploitation des terrains à des fins principalement agricoles et pour leur conservation.

La loi prévoit également la possibilité d'imposer une surtaxe aux propriétaires de terrains agricoles dont les fonds doivent servir au remembrement des terrains ou à leur remise en culture. Le montant de cette surtaxe est d'un maximum de 200 \$.

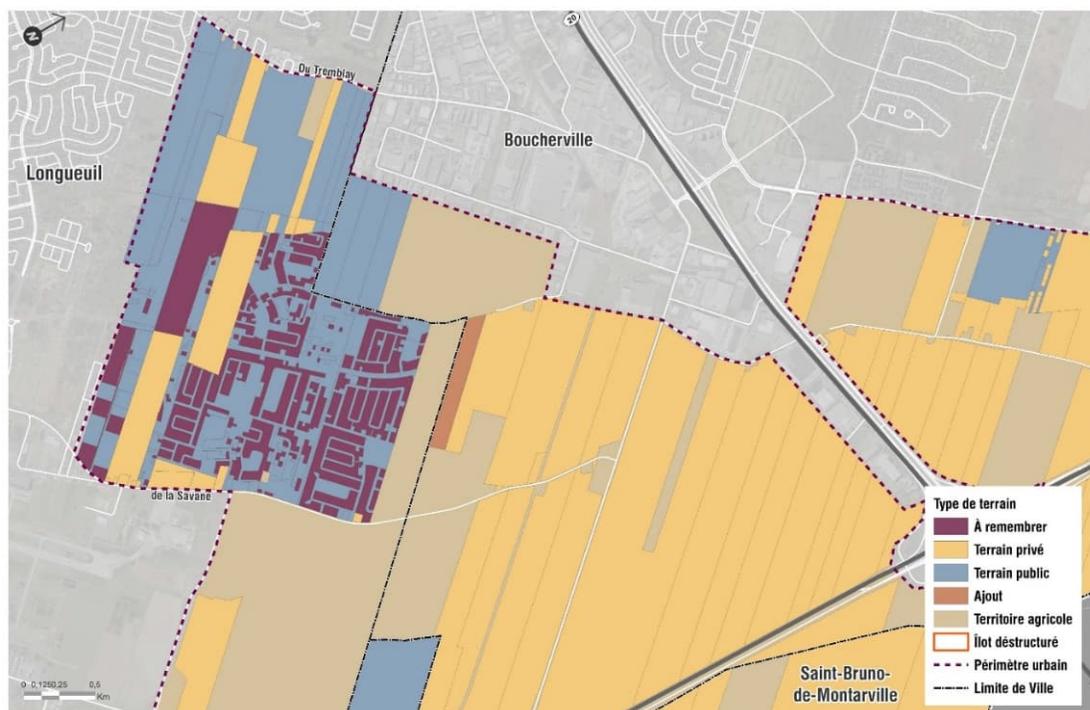
À ce jour, la Ville de Longueuil a acquis depuis 2019 – par requête pour non-paiement de taxes – un total de 688 lots en zone agricole. Bien qu'il s'agisse d'une opération d'envergure, 1 182 lots restent toujours à remembrer, pour un total d'environ 294 ha. La carte 10 présente les deux secteurs où s'applique la *Loi privée de la Ville de Saint-Hubert*.

Carte 10 : Lots morcelés dans la zone agricole de Saint-Hubert



Source : Direction de l'aménagement et de l'urbanisme, 2023

Carte 11 : Lots morcelés dans la zone agricole du Vieux-Longueuil



Source : Direction de l'aménagement et de l'urbanisme, 2023

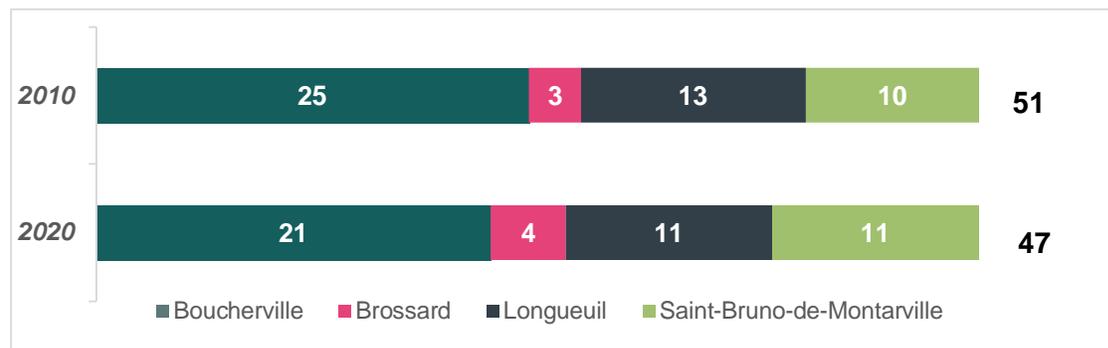


CONSTAT N° 4 DU PDZA 2014 :
DES TERRES MORCELÉES, DES SUPERFICIES DISPONIBLES RÉDUITES ET DES PROPRIÉTAIRES
EXTERNÉS

2.2 ENTREPRISES ET ACTIVITÉS AGRICOLES

L'agglomération de Longueuil compte 47 entreprises agricoles; près de la moitié sont situées à Boucherville (21). Au cours des 10 dernières années, le territoire a perdu quatre entreprises (-8 %), une baisse proportionnellement supérieure à celle observée dans la couronne sud et dans la Montérégie (6 % chacune).

Graphique 5 : Nombre d'exploitations agricoles par ville, 2020



Source : MAPAQ, 2020

Comme pour l'ensemble du Québec, les entreprises et leurs activités tendent à se concentrer. Cette tendance se reflète par une baisse du nombre d'entreprises agricoles et une légère augmentation des superficies moyennes cultivées par ferme qui sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 9 : État de situation sur la ferme, par ville, 2020

Villes	Superficie exploitée ha	Superficie cultivée ha	Moyenne cultivée/ferme ha	Portion cultivée par ferme %	Proportion de la zone agricole cultivée %
Boucherville	2 399	2 297	109	96	62
Brossard	175	163	41	93	11
Longueuil	1 082	931	85	86	35
Saint-Bruno-de-Montarville	849	711	65	84	56
Agglomération	4 506	4 102	87	91	45
MRC de la couronne sud	203 420	177 174	94	87	70
CMM	153 435	129 139	76	84	59

Source : MAPAQ, 2020

CONSTAT N° 7 DU PDZA 2014 :
UNE RÉDUCTION DU NOMBRE DE FERMES, MAIS DES SUPERFICIES CULTIVÉES
QUI TENDENT À AUGMENTER

Comme présenté dans le tableau 9, la moyenne de la portion cultivée par ferme est légèrement supérieure pour les entreprises de l'agglomération, bien que la proportion de la zone agricole cultivée du territoire soit inférieure comparativement aux données de la CMM.

Certains facteurs viennent expliquer ces données :

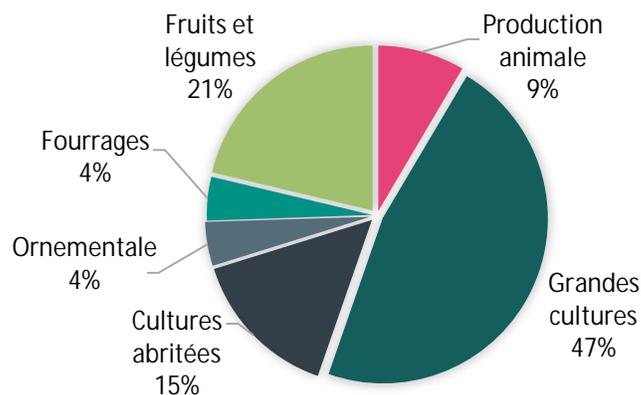
- La haute valeur des terres agricoles, notamment due à la proximité avec les centres urbains, limite l'expansion des entreprises quant à leur superficie en culture;
- Dans le même ordre d'idées, les données suggèrent que les agriculteurs tendent à optimiser leur terre en y cultivant la plus grande superficie possible sur le même terrain;
- La présence de nombreux milieux naturels (boisés, milieux humides) vient limiter l'expansion des terres cultivées, particulièrement pour les villes de Brossard et de Longueuil;
- La présence de plusieurs propriétaires non exploitants.



2.2.1 PRINCIPALES ACTIVITÉS AGRICOLES

C'est sans surprise que la grande majorité des fermes de l'agglomération exerce leur principale activité agricole en production végétale, à 91 % (représentant 43 entreprises), comparativement à 9 % en production animale. La proportion du nombre d'exploitations déclarant une production végétale comme principale activité est largement supérieure à l'ensemble des autres MRC de la couronne sud (73 %), de la CMM (80 %) et de la Montérégie (66 %). Le graphique 6 présente les principales activités agricoles de l'agglomération. À noter qu'elles se sont maintenues entre 2004 et 2020.

Graphique 6 : Répartition des principales activités agricoles des entreprises de l'agglomération de Longueuil



Source : MAPAQ, 2020



Plus spécifiquement, concernant les entreprises déclarant des revenus en production végétale, il est possible de constater une diminution de l'ordre de 50 % entre 2004 et 2020 chez les entreprises cultivant du fourrage et chez celles ayant des cultures abritées ou de l'horticulture ornementale. L'ensemble des données sont présentées au tableau 10. La spécialisation des activités des entreprises pourrait notamment expliquer cette baisse importante dans les revenus déclarés des activités agricoles des exploitations.

Tableau 10 : Évolution du nombre d'exploitations agricoles selon leur principale activité de production, agglomération de Longueuil

Principale production agricole	2004	2020
Céréales et protéagineux	21	22
Fourrages	4	2
Légumes	6	5
Fruits	2	3
Cultures abritées et horticulture ornementale	-	11
Autres productions végétales	-	-

Source : MAPAQ, 2020

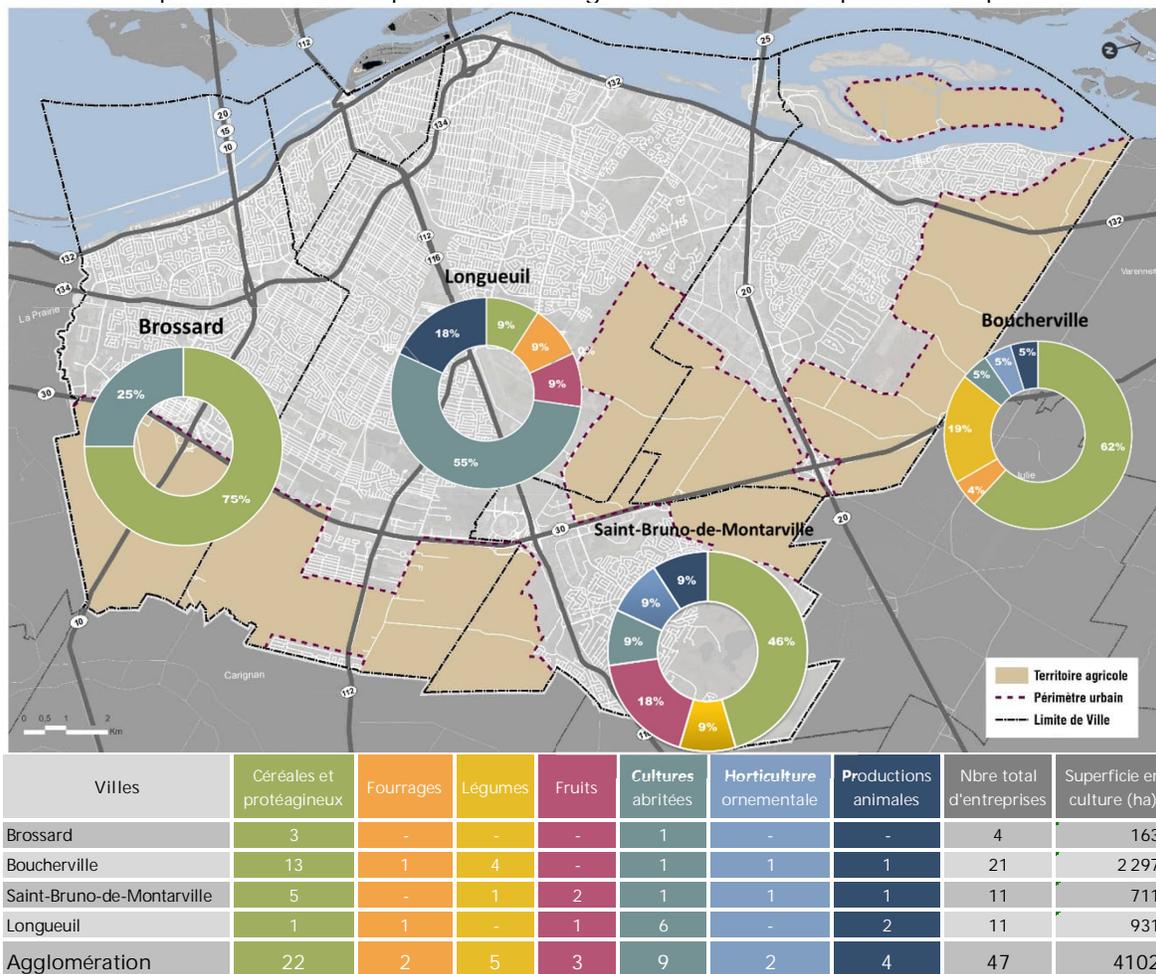
CONSTAT N° 14 DU PDZA 2014 :
UNE FORTE PRÉDOMINANCE DES PRODUCTIONS VÉGÉTALES

Seulement quatre entreprises de l'agglomération déclarent des revenus en production animale comme principale activité agricole : trois en élevage de chevaux et une entreprise dans la catégorie « Autres productions animales », pour un total de 58 unités animales. Le territoire dénombre la perte d'une exploitation spécialisée entre 2004 et 2020. Seule la ville de Brossard ne détient aucune exploitation en production animale (MAPAQ, 2020).



Source : Ville de Boucherville

Carte 12 : Répartition des entreprises selon les grandes activités de production par ville



Sources : MAPAQ, 2020; Compilation, Direction de l'aménagement et de l'urbanisme, 2022

La carte 12 présente la répartition des activités agricoles au sein des villes de l'agglomération. La diversité ou la concentration des cultures est ainsi représentée. Il est facile de remarquer que plus de la moitié des entreprises à Brossard et à Boucherville sont en grandes cultures, que la majorité des exploitations en cultures abritées se concentrent dans la ville de Longueuil (6) et que les exploitations présentent sur le territoire de Saint-Bruno-de-Montarville sont proportionnellement les plus diversifiées sur le plan tant du nombre d'entreprises que du nombre d'hectares cultivés. Finalement, la majorité des fermes en grandes cultures se situent à Boucherville (13).

Le tableau 11 présente les superficies en culture par type de production végétale par ville. Dans l'ensemble de l'agglomération, environ 92 % des superficies sont cultivées en grandes cultures, 3 % en fourrages et pâturages, et 3 % en légumes. La ville de Boucherville compte le plus grand nombre d'hectares en cultures de céréales et protéagineux, ainsi qu'en culture maraîchère. La ville de Longueuil compte, quant à elle, la plus grande superficie en culture de fruits, alors que Saint-Bruno-de-Montarville compte sur une majorité de fourrages et pâturages.

Tableau 11 : Superficies en culture par type de production et par ville

Productions végétales	Boucherville	Brossard	Longueuil	Saint-Bruno-de-Montarville	Agglomération	
					ha	%
Céréales et protéagineux	2 140	161	872	592	3 765	91,78
Cultures abritées	0	0	2	1	3	0,07
Fourrages et pâturages	33	2	33	75	144	3,07
Fruits	6	0	24	15	45	1,09
Légumes	114	0	0	8	122	2,97
Horticulture ornementale	1	0	0	1	2	0,04
Acériculture	3	-	-	-	3	0,08
Autres productions végétales*	0	0	0	19	19	0,46
Agglomération	2 297	163	931	711	4 102	100

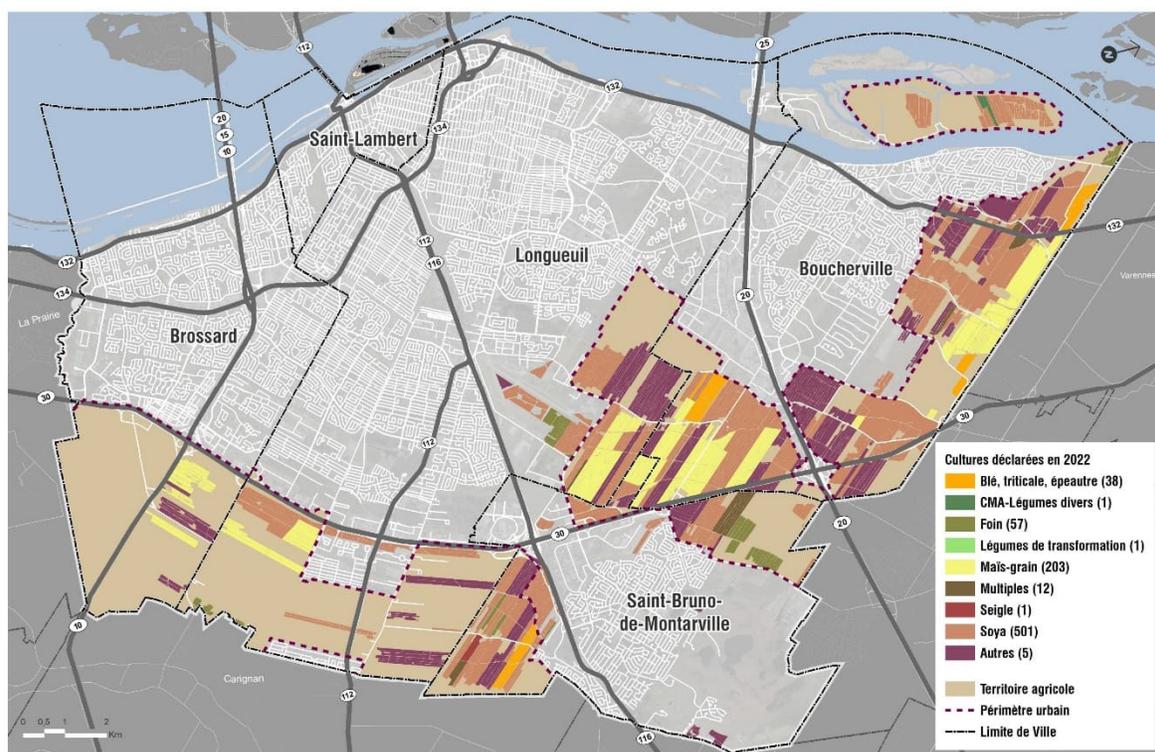
* Incluant le bois, les champignons, les autres légumes de transformation et les pommes.

Source : MAPAQ, 2020

Afin de mieux représenter la distribution des superficies par type de production, la carte 13 présente les cultures déclarées par les producteurs agricoles de l'agglomération en 2022. Ces données proviennent de la Financière agricole du Québec. Outre la zone agricole, les producteurs ont rapporté cultiver approximativement 280 ha à l'intérieur du périmètre urbain des villes de l'agglomération. De cette superficie, 203 ha sont déclarés comme culture de soya (73 %) (Direction de l'aménagement et de l'urbanisme, 2022).



Carte 13 : Distribution des types de culture dans l'agglomération de Longueuil



Sources : FADQ, 2022; et Direction de l'aménagement et de l'urbanisme, 2022

2.2.2 REVENUS ET VALEURS DES ENTREPRISES AGRICOLES

Les revenus générés par les activités agricoles des entreprises de l'agglomération de Longueuil¹² s'élèvent à 10,3 millions de dollars et représentent un revenu moyen annuel par ferme d'environ 220 000 \$. Ce revenu moyen est bien en dessous des moyennes des entreprises situées dans la couronne sud et celles de la CMM, qui peuvent être deux fois supérieures aux revenus enregistrés dans l'agglomération. En effet, les revenus moyens annuels des entreprises situées dans les MRC de la couronne sud et celles de la CMM sont plutôt de l'ordre de 450 000 \$. Cette différence majeure peut s'expliquer de plusieurs façons :

- Des cultures peu diversifiées et dont les prix dépendent des marchés extérieurs (essentiellement les céréales et protéagineux);
- Une faible proportion de fermes exerçant une valorisation de leurs produits par la transformation ou autre activité complémentaire;
- Un taux de location des terres proportionnellement supérieur à celui de la région, minimisant conséquemment les investissements sur cet actif;
- La très faible portion des revenus associés à la production animale;
- La haute valeur des terres agricoles.

¹² Le calcul des revenus totaux annuels des fermes se base sur les entreprises ayant leur adresse principale sur le territoire de l'agglomération de Longueuil, sans tenir compte si elles possèdent ou louent des superficies à l'extérieur du territoire.

CONSTAT N° 13 DU PDZA 2014 :
DES REVENUS INFÉRIEURS PAR HECTARE CULTIVÉ

Le tableau 12 présente les revenus totaux et moyens par ville ainsi que leur évolution pour la période entre 2010 et 2020.

Tableau 12 : Revenus des activités agricoles par ville en 2020

Villes	Revenus totaux		Revenus moyens par ferme	Δ 2010-2020 revenus moyens par ferme
	\$	%	\$	%
Boucherville	5 679 537	55	270 454	18
Brossard	233 719	2	58 430	-
Longueuil	2 534 638	25	230 422	(8)
Saint-Bruno-de-Montarville	1 895 816	18	172 347	(46)
Agglomération de Longueuil	10 343 710	100	220 079	(2)
MRC de la couronne sud	880 700 691	-	465 979	16
CMM	683 618 465	-	402 602	28
Montréal	3 757 599 182	-	567 785	26

Source : MAPAQ, 2020

Les revenus totaux de l'agglomération ont connu une croissance de 9 % entre 2004 et 2020, une hausse relativement faible comparativement aux entreprises de la couronne sud et de la Montérégie, dont les revenus ont augmenté d'environ 37 %. Cette faible hausse s'explique par une baisse importante des revenus en production animale (-42 %) et une hausse restreinte des productions végétales (11 %). Les activités agricoles de Boucherville représentent plus de la moitié des revenus totaux agricoles de l'agglomération. Outre le fait que la ville de Boucherville compte le plus grand nombre d'entreprises sur le territoire, il y a une concentration des activités générant davantage de revenus.

Les revenus des exploitations proviennent à 98 % des productions végétales, pour un total de 10,1 millions de dollars annuellement. Cette proportion élevée des revenus provenant des cultures végétales n'est pas nouvelle et elle se maintient dans le temps. Elle est par ailleurs bien au-delà des moyennes des MRC de la couronne sud (57 %), de la CMM (77 %) et de la Montérégie (42 %), sous-entendant le peu de diversité sur le plan des activités agricoles sur le territoire.

Afin de mieux comprendre la dynamique des revenus agricoles sur le territoire de l'agglomération, le tableau 13 permet de jeter un regard croisé sur trois données clés : le nombre d'exploitations par type de production, leur proportion en matière de superficies cultivées ainsi que le pourcentage des revenus générés par type de production. Ainsi, il est plus facile de considérer certains types de production à valeur ajoutée du point de vue des revenus générés et d'en tirer des conclusions :

- La production de céréales et protéagineux s'étend sur 90 % des superficies cultivées, bien que les revenus générés soient de 44 %;
- Le cinquième des entreprises de l'agglomération (20 %) ont généré 33 % des revenus sur moins de 1 % des superficies cultivées, soit par les cultures abritées;
- 21 % des entreprises ont généré 21 % des revenus totaux sur moins de 5 % de la superficie cultivée totale par des productions variées.

CONSTAT N° 11 DU PDZA 2014 :
DAVANTAGE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES GÉNÉRANT DE FAIBLES REVENUS

Tableau 13 : Relation entre le nombre d'entreprises, les superficies cultivées et les revenus générés dans l'agglomération de Longueuil

Types de production	N ^{bre} d'entreprises spécialisées	Portion des sup. cultivées	Portion des revenus générés
	%	%	%
Céréales et protéagineux	47	91,78	44
Cultures abritées	19	0,07	33
Fourrages et pâturages	4	3,51	0,2
Fruits	6	1,09	21
Légumes	11	2,97	
Horticulture ornementale	4	0,04	
Autres productions végétales*	0	0,54	
Productions animales	9	nd	2

* Incluant le bois, les champignons, les autres légumes de transformation et les pommes.

Source : MAPAQ, 2020

EXPLOITATIONS PAR STRATE DE REVENUS AGRICOLES

Un peu plus de la moitié des entreprises de l'agglomération sont considérées comme des fermes de petite taille puisqu'elles génèrent des revenus bruts de 50 000 \$ et moins. Cette proportion est supérieure à la moyenne observée sur le territoire de la CMM et ailleurs au Québec, qui est plutôt de l'ordre de 25 % à 30 %. Comme illustré dans le graphique 7, il est possible de remarquer une stabilité dans le nombre d'entreprises ayant des revenus entre 100 001 \$ et 250 000 \$ et celles générant des revenus supérieurs à 500 000 \$. Par ailleurs, les entreprises générant des revenus entre 250 001 \$ et 500 000 \$ ont complètement disparu au cours des 15 dernières années. De ce fait, l'agglomération compte un noyau solide de quelques entreprises de grandes tailles (sept entreprises ayant des revenus de 500 000 \$ et plus), alors qu'environ le quart d'entre elles sont plutôt de taille moyenne.

Graphique 7 : Répartition des entreprises agricoles par tranche de revenu dans l'agglomération de Longueuil



Source : MAPAQ, 2020

Note : Les étiquettes de données présentent le nombre d'entreprises précédé de leur proportion dans l'agglomération pour l'année 2020.

CONSTAT N° 10 DU PDZA 2014 : DAVANTAGE DE PETITES EXPLOITATIONS AGRICOLES SUR LE TERRITOIRE



Source : Ville de Boucherville

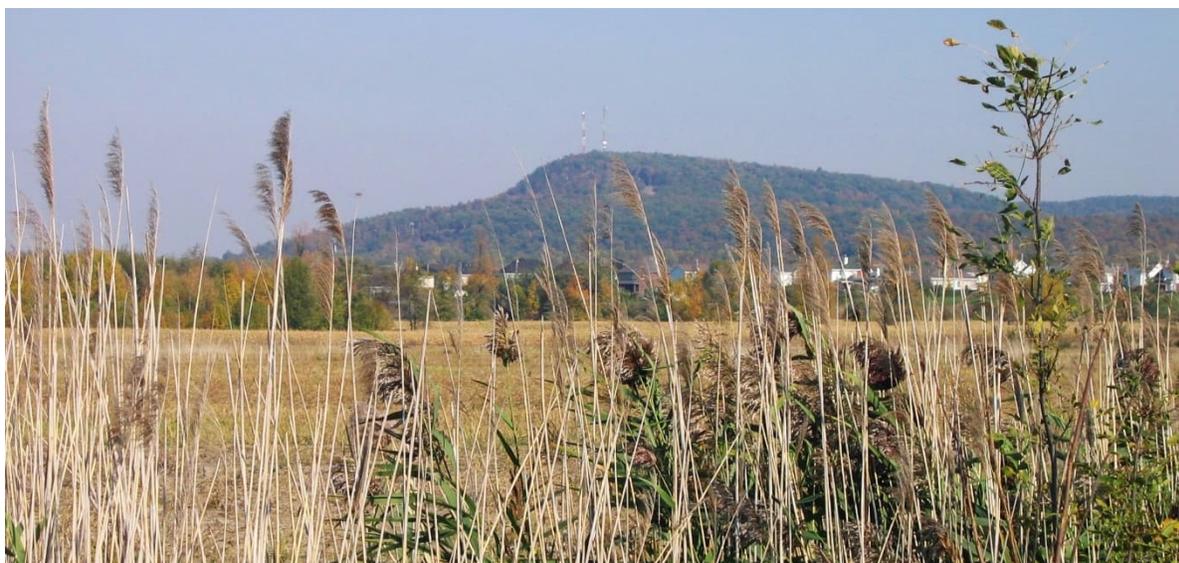
VALEUR DU CAPITAL AGRICOLE ET DES TERRES TRANSIGÉES

La valeur du capital agricole – donnée fournie par Statistique Canada – offre également un indicateur de santé des entreprises du territoire, en rapportant la valeur de l'ensemble du capital utilisé à des fins de production : terres agricoles, machineries et matériels, bâtiments et bétail. Le recensement 2021 rapporte que le capital agricole des entreprises de l'agglomération de Longueuil

se situe aux alentours de 165 millions de dollars (Statistique Canada, 2022b), une hausse de plus de 50 % comparativement à sa valeur en 2011. Cette hausse importante est comparable à celle des entreprises du Québec, qui est de 55 %. Seul fait remarquable, il semblerait que la croissance de la valeur du capital agricole des entreprises de l'agglomération ait augmenté davantage au cours des cinq dernières années (2016-2021), comparativement aux valeurs de la Montérégie et du Québec qui affichent une croissance plus constante dans le temps (2011-2021) (Statistique Canada, 2022b).

Par ailleurs, la Financière agricole du Québec publie, tous les ans, les valeurs moyennes régionales de transaction des terres en culture et des terres agricoles. Les terres agricoles transigées en 2019 sont parmi les plus onéreuses du Québec, se transigeant en moyenne à 33 198 \$ par ha, en hausse de 6 % par rapport à l'année précédente (FADQ, 2022).

Finalement, selon une analyse réalisée à travers le pays en 2022 par Financement agricole Canada, une corrélation assez forte existe entre le prix des terres agricoles, le taux de location et les revenus agricoles. En effet, ces trois facteurs ont tendance à augmenter au fil du temps (Charlebois, 2023). En transposant cette analyse aux données des entreprises de l'agglomération de Longueuil, il est possible de remarquer un taux élevé de location des terres agricoles (62 %), une augmentation de la valeur des terres transigées (+6 %), mais une stagnation concernant les revenus. Ce constat est à surveiller.



2.2.3 PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES

Une pratique agroenvironnementale est une pratique reconnue entre les producteurs agricoles et le milieu comme minimisant les effets négatifs des activités agricoles sur l'environnement. Ce sont donc des pratiques plus respectueuses de l'environnement qui agissent à différents niveaux : santé des sols, préservation des cours d'eau, biodiversité, air (notamment pour l'émission des gaz à effet de serre), etc.

Le MAPAQ rapporte des données en lien avec deux pratiques agroenvironnementales présentées dans le tableau 14. Les superficies faisant l'objet d'un travail minimum du sol sont

proportionnellement égales à l'ensemble de la Montérégie. Cependant, la pratique du semis direct est bien en deçà des données montérégiennes.

Tableau 14 : Pratiques agroenvironnementales des entreprises de l'agglomération de Longueuil

Pratiques agroenvironnementales	Nombre d'entreprises	Superficie	Par rapport à sup. cultivée	Par rapport à la Montérégie
		ha	%	%
Travail minimum du sol ¹³	15	1 482	36	36
Semis direct ¹⁴	4	180	4	15

Source : MAPAQ, 2020

Par ailleurs, une récente étude menée par Jean Caron, professeur de l'Université Laval et titulaire de la Chaire de recherche industrielle du CRSNG en conservation et en restauration des sols organiques cultivés, a rendu publics des constats inquiétants par rapport à l'état de compaction des sols agricoles en Montérégie. L'étude concernait spécifiquement l'analyse d'échantillons de sols utilisés en grandes cultures, pour les cultures de maïs, de soya et de blé entre 2019 et 2021. Les résultats préliminaires ont démontré que pour 90 % des échantillons de sols analysés : « [...] l'air se diffuse si difficilement que les racines de la plante vont manquer d'oxygène. Et 40 % des sols sont si compacts qu'ils sont affectés par des problèmes de drainage de l'eau. (Ces résultats n'ont pas encore été révisés par les pairs.) » (Riopel, 2023). Une corrélation évidente entre la compaction des sols et la rentabilité des cultures a été soulignée par le chercheur qui met en évidence le cercle vicieux auquel sont soumis les producteurs agricoles : besoin d'un tracteur plus performant pour un sol plus compact, augmentation des besoins en engrais et des factures reliées, augmentation des émissions de gaz à effet de serre. Le constat est tel que « le professeur prévoit que si la tendance à la compaction se maintient, il ne sera plus rentable de faire pousser du maïs sur ces terres montérégiennes d'ici une vingtaine d'années » (Riopel, 2023). Ainsi, malgré un sol d'excellente qualité, l'utilisation et les pratiques agroenvironnementales mises en place par les agriculteurs ont un effet décisif à long terme sur la santé des sols et, par le fait même, sur la rentabilité des cultures.

Hormis les données présentées par le MAPAQ, Statistique Canada rapporte également des données sur les pratiques de travail du sol et d'ensemencement, ainsi que sur les pratiques et les aménagements des terres dans le cadre de son recensement 2021. Le tableau 15 présente les données disponibles. À noter que les données sur les pratiques et les aménagements des terres (comme les engrais verts, les haies brise-vent ou les cultures de couverture) sont absentes des données présentées puisqu'elles ont été jugées trop peu fiables par Statistique Canada (Statistique Canada, 2021a). De plus, ces données ne sont pas comparables à celles du MAPAQ considérant les méthodologies utilisées.

¹³ Le travail réduit du sol, moins intensif que le travail conventionnel, vise à maintenir les résidus de culture à la surface. Il existe plusieurs avantages du travail réduit, dont les suivants : économie de temps et de carburant, augmentation de la matière organique, meilleure santé des sols, etc. (Normandin, 2022).

¹⁴ Le semis direct est une méthode qui permet l'établissement des cultures sans aucun travail du sol. Il y a différents avantages, dont une meilleure protection du sol contre l'érosion, une amélioration de la santé des sols, une économie de temps et de carburant, etc. (CPVQ, 2000).

Tableau 15 : Pratiques de travail du sol recensées dans les entreprises de l'agglomération de Longueuil

Pratiques de travail du sol	Nombre d'exploitations	Superficie ha
Superficie totale préparée pour les semis	58	3 865
Semis direct	14	-
Maintien des résidus de culture à la surface du sol	32	3 388
Enfouissement des résidus de culture	13	-

Source : Statistique Canada, 2021b

Les données concernant les bonnes pratiques agroenvironnementales sont rares. Néanmoins, il est possible de dresser un portrait sommaire de la situation à partir des données sur la qualité des sols, de l'eau et des bandes riveraines. En effet, l'organisme de bassin versant COVABAR a procédé à l'analyse de la qualité de l'eau de certains cours d'eau et a caractérisé les bandes riveraines sur le territoire.

CONSTAT N° 25 DU PDZA 2014 : LA PRÉSENCE DE PLUSIEURS MENACES À LA QUALITÉ ET À L'EXPLOITATION DE SOLS AGRICOLES

BANDES RIVERAINES

Une bande riveraine est une bande de terre à l'état naturel ou aménagée, conservée en bordure d'un cours d'eau ou d'un milieu humide et qui joue le rôle de zone tampon entre le milieu naturel et les activités agricoles ou autres. La bande riveraine est multifonctionnelle. Elle contribue notamment à stabiliser les berges, à retenir les sédiments provenant de l'eau de ruissellement, à filtrer les matières fertilisantes et les pesticides, à améliorer la qualité de l'eau ainsi qu'à favoriser la biodiversité et la connectivité entre les milieux (UPA, 2022a). Bien entendu, plusieurs facteurs influencent la qualité et la capacité d'une bande riveraine à bien jouer son rôle, dont sa composition et sa largeur.

Les cours d'eau de l'agglomération de Longueuil parcourent approximativement 153 km linéaires sur le territoire. Conséquemment, les bandes riveraines combinées (rives gauche et droite) couvrent un total d'environ 307 km. L'organisme de bassin versant (OBV) COVABAR a caractérisé 248 km linéaires de bandes riveraines en 2019 à l'aide de l'indice de qualité de la bande riveraine (IQBR), dont 108 km se situent en zone agricole.

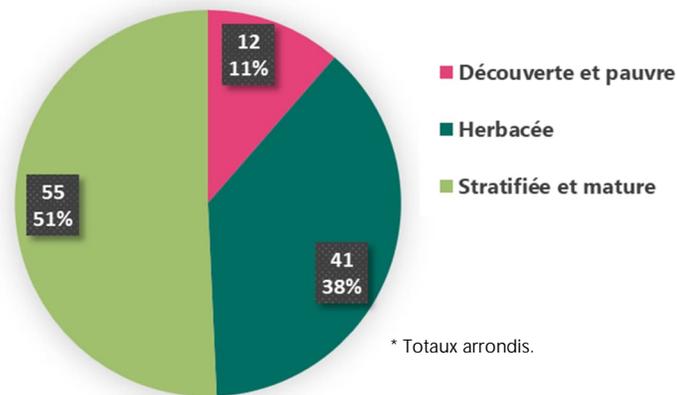
L'IQBR est un outil développé par le ministère de l'Environnement permettant d'évaluer l'état des bandes riveraines et leur incidence sur la santé des cours d'eau (Saint-Jacques et Richard, 1998 – dans COVABAR, 2019a). Les valeurs de l'indice sont réparties en cinq classes de qualité; plus les bandes riveraines sont de faible qualité, plus les restrictions par rapport à l'utilisation de l'eau sont importantes compte tenu de leur effet sur la qualité de l'eau (COVABAR, 2019a).

Au sein de l'agglomération de Longueuil, 41 % des bandes riveraines ont un indice de qualité faible à très faible, alors que 43 % ont un indice bon à excellent. À noter que les cours d'eau avec un IQBR très faible (3 %) ont des bandes riveraines pratiquement inexistantes d'une largeur de moins de 1 m. Selon les observations rapportées par le COVABAR, pour ces cours d'eau, le sol est souvent travaillé jusqu'au bord de la berge et les signes d'érosion sont plus fréquents. En somme, près de la moitié des cours d'eau caractérisés ont des bandes riveraines qui ne peuvent pas remplir adéquatement leurs rôles et leurs fonctions.



Plus spécifiquement pour la zone agricole, l'indice a été analysé en incluant sa composition. Le graphique 8 présente le calcul de l'indice de qualité de la bande riveraine, basé sur le travail de Landé (2019), modifié de Saint-Jacques et Richard (1998) (COVABAR, 2019a).

Graphique 8 : IQBR pour les rives gauche et droite des différents tronçons de cours d'eau de la zone agricole, agglomération de Longueuil



Source : COVABAR, 2019a

L'indice présenté dans le graphique précédent permet d'identifier les strates végétales¹⁵ présentes dans les bandes riveraines et les options d'amélioration possibles au bénéfice de la biodiversité selon trois groupes élaborés par le COVABAR : i) les bandes riveraines « découvertes et pauvres »; ii) les « herbacées »; et iii) les bandes riveraines « stratifiées et matures » qui représentent la majorité des bandes riveraines en zone agricole. La proportion importante de bandes riveraines stratifiées et matures s'explique essentiellement par la présence de nombreux milieux naturels en zone agricole, dont les boisés.

Un autre indicateur d'importance est celui de la largeur des bandes riveraines. La carte 14 présente les largeurs par un code de couleur, mettant en évidence les bandes riveraines ne respectant pas la réglementation en vigueur. En effet, pour les terres en culture au Québec, le régime transitoire –

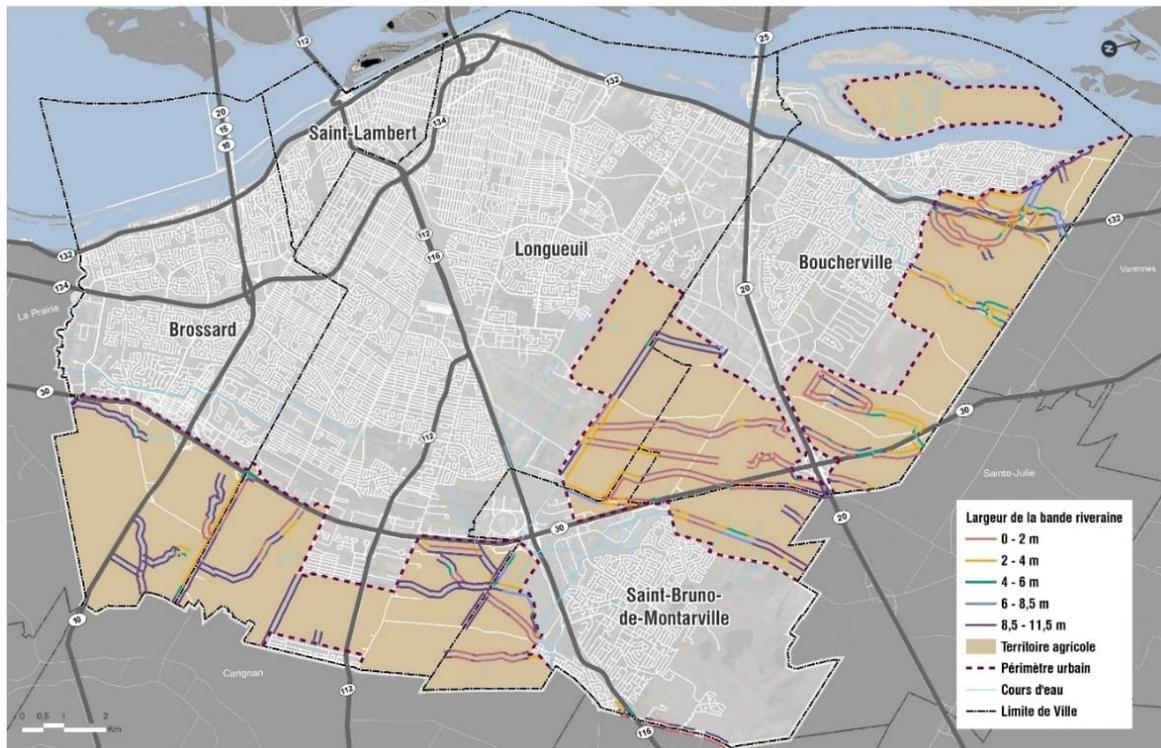
¹⁵ Sol à nu, strate herbacée, strate arbustive ou strate arborée.

remplaçant la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables – exige depuis 1987 la conservation d’une bande riveraine de trois mètres à partir de la ligne des hautes eaux, tout en conservant un minimum d’un mètre en haut du talus. Les villes et municipalités ont le pouvoir de faire respecter cette réglementation (UPA, 2022b). Pour l’ensemble de la zone agricole de l’agglomération, ce sont donc 53 des 108 kilomètres linéaires de bandes riveraines qui sont non conformes (COVABAR, 2019a).



Source : Ville de Saint-Bruno-de-Montarville

Carte 14 : Largeur des bandes riveraines en zone agricole, agglomération, 2019



Source : COVABAR, 2019a et Direction de l'aménagement et de l'urbanisme, 2023

À l'annexe VI se trouvent six principales actions élaborées par le COVABAR en lien avec la caractérisation des bandes riveraines présentée auparavant. Ces pistes de solution offrent une priorisation des zones d'intervention pour améliorer la qualité des bandes riveraines, que ce soit en lien avec la conformité à la réglementation, pour la qualité de l'eau et des habitats, pour la diminution de l'érosion hydrique ou pour la mise en place de bonnes pratiques agroenvironnementales.

Finalement, afin d'inciter les producteurs agricoles à respecter la réglementation en vigueur quant aux bandes riveraines, la Fédération de l'UPA de la Montérégie chapeaute un projet de mise aux normes des bandes riveraines en zone agricole, débuté en 2021 et se poursuivant jusqu'en 2023. L'ensemble des MRC et des agglomérations est invité à y participer. Pour l'année 2022, 7 km de bandes riveraines ont été ensemencés dans l'agglomération.

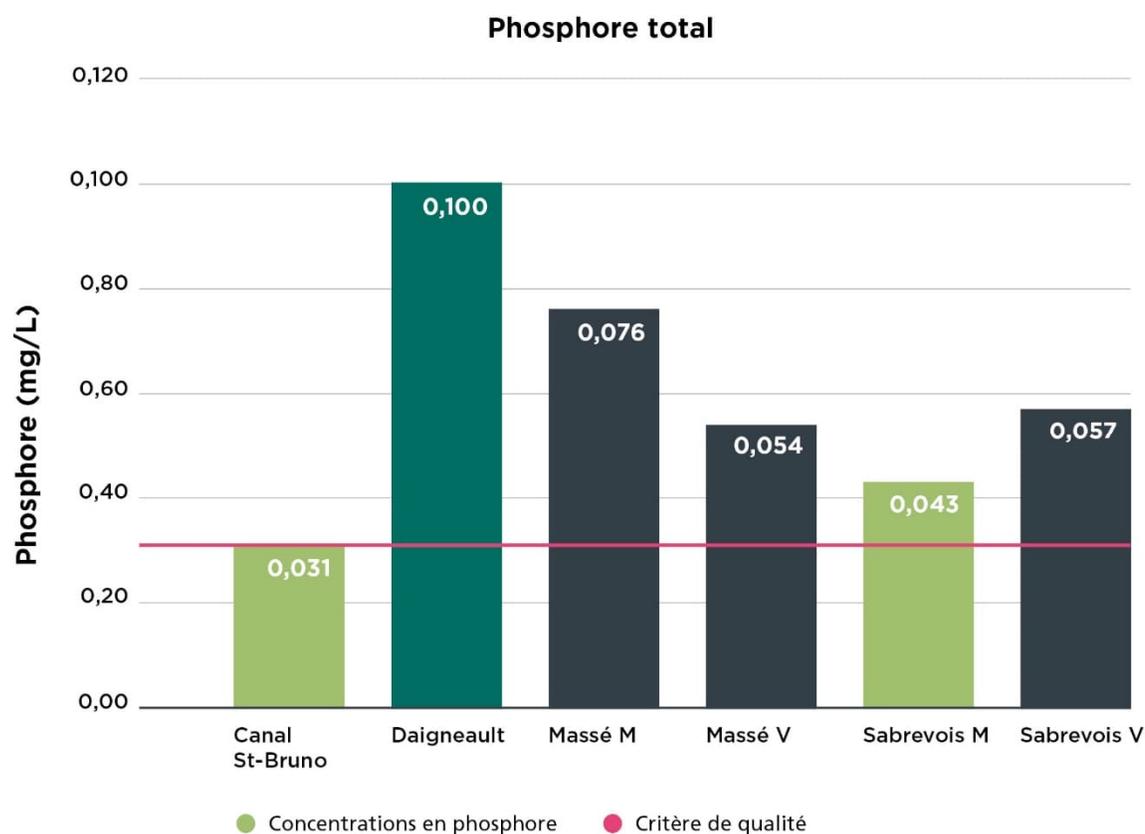
POLLUTION DIFFUSE

La pollution diffuse se caractérise par l'émission de polluants provenant de plusieurs sources non limitées à un territoire particulier, comme c'est le cas pour le milieu agricole. Le COVABAR a procédé à différentes analyses de suivi de la qualité de l'eau sur cinq cours d'eau du territoire. L'analyse repose sur l'indice de qualité bactériologique et physicochimique (IQBP) de l'eau, un indice mis en place par le ministère de l'Environnement en 1996.

L'indice regroupe 10 descripteurs conventionnels d'évaluation de qualité de l'eau, dont le phosphore, les coliformes fécaux, la turbidité, les matières en suspension, le pH et les nitrites-nitrates. Parmi les résultats d'évaluation de la qualité de l'eau, le phosphore total et la saturation des sols en phosphore méritent d'être abordés plus précisément.

Le rapport d'analyse réalisé en 2019 par le COVABAR rapporte la qualité de l'eau du canal Saint-Bruno-de-Montarville, du ruisseau Daigneault, du ruisseau Massé et de la rivière Sabrevois (voir la carte 6 dans la section 2.1.3 [Caractéristiques environnementales]). Les échantillons recueillis permettent ainsi de couvrir deux des trois grands bassins versants de l'agglomération de Longueuil, soit le bassin versant de la rivière Richelieu et celui de la rivière Châteauguay. Les analyses ont démontré un dépassement du phosphore total pour trois des quatre cours d'eau ciblés, comme présenté à la figure 5.

Figure 5 : Taux médians de phosphore total dans quatre cours d'eau de l'agglomération de Longueuil



Source : COVABAR, 2019b

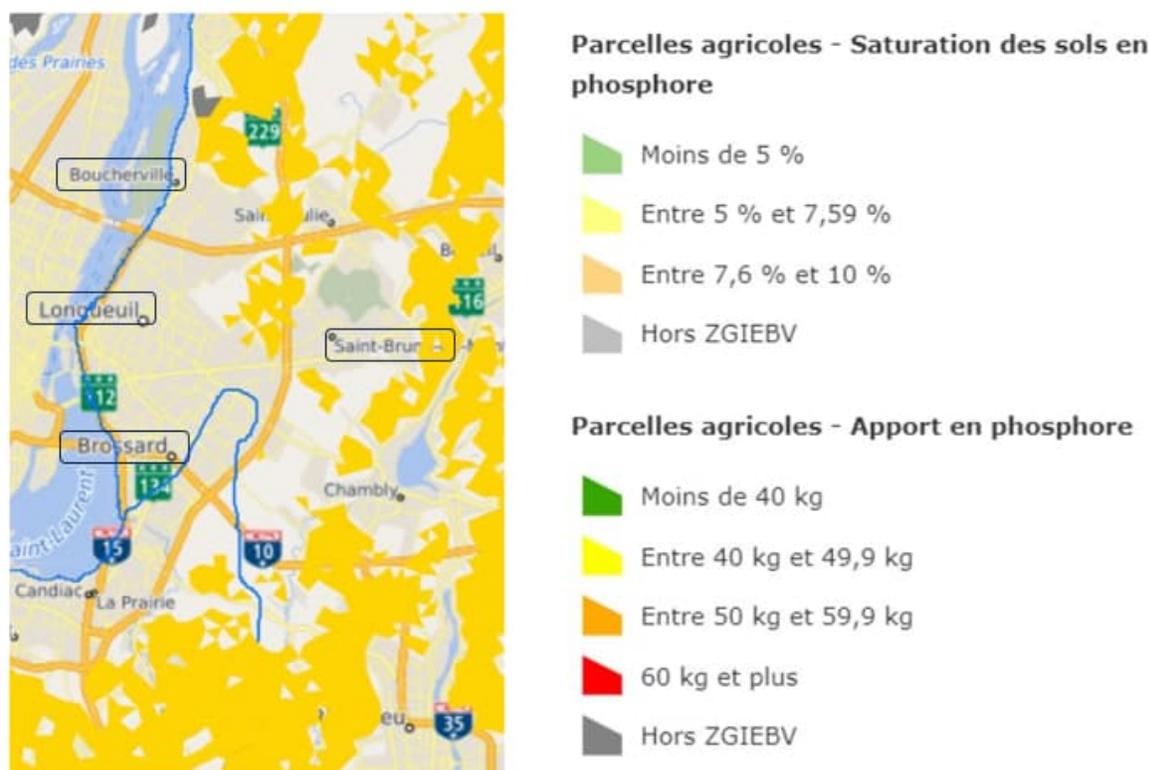
Les dépassements des concentrations en phosphore total par rapport à la norme provinciale (ligne rouge), tant pour la rivière Sabrevois que pour le ruisseau Massé (bassin versant de la rivière Richelieu), sont des résultats qui correspondent à la qualification de « bassin versant dégradé » du *Règlement sur les exploitations agricoles* du ministère de l'Environnement. Les couleurs de la figure 5 font référence aux classes de qualité de l'IQBP pour le paramètre du phosphore total. Ainsi, la rivière Daigneault est celle qui présente le pire indice de qualité parmi les cours d'eau analysés.

Plusieurs raisons expliquent la présence de phosphore dans les cours d'eau. Il a été démontré que les principales sources de contamination sont habituellement les rejets municipaux, les activités agricoles, les fosses septiques et le ruissellement urbain (COVABAR, 2019b). D'autres données comme la saturation des sols en phosphore, les apports en phosphore (fertilisation et pesticides), les pratiques culturales, les débordements ou les rejets industriels peuvent contribuer également au taux de phosphore dans les cours d'eau et méritent d'être examinées (MELCCFP, 2022a). Par ailleurs, la plupart des exploitations agricoles sont tenues de transmettre un plan agroenvironnemental de fertilisation et un bilan de phosphore en vertu du *Règlement sur les exploitations agricoles*. Il s'agit d'un outil de gestion sur la ferme qui tient compte notamment des cultures en place, des besoins et des recommandations en fertilisation ainsi que de la richesse des sols. Ainsi, les données sur la saturation du sol en phosphore informent l'agriculteur sur le niveau de disponibilité du phosphore pour les

cultures, tout en l'informant du risque environnemental lié à la contamination de l'eau par cet élément (MELCC, s. d. -b). De ce fait, plus l'indice de saturation en phosphore d'un sol est élevé, plus la probabilité est grande que ce sol soit une source de phosphore pour les milieux aquatiques (MELCC,2022).

Les seuils environnementaux critiques de saturation en phosphore sont différents selon la teneur en argile présente dans le sol. Sachant que la majorité des sols agricoles de l'agglomération sont composés de plus de 30 % d'argile, la saturation moyenne en phosphore est de 7,1 % pour le bassin versant de la rivière Richelieu et de 6,8 % pour le bassin versant de la rivière Châteauguay. Ces seuils sont supérieurs au seuil critique décrété par le ministère (MELCCFP, s. d. -a). La figure 6 montre que la tendance pour le phosphore total est en diminution.

Figure 6 : Saturation moyenne des sols agricoles et apport moyen en phosphore, agglomération de Longueuil



Source : MELCCFP, s. d. -a

Le COVABAR présente également une étude sur l'indice de risque écologique, qui évalue notamment les effets des cultures en rang et des pâturages sur la qualité de l'eau et sur les habitats. Tous les détails sont présentés à l'annexe VII.

PESTICIDES DANS L'EAU

Tous les ans, le ministère de l'Environnement échantillonne certains cours d'eau pour suivre l'évolution de la présence des pesticides sur les cultures ciblées, soit celles du maïs et du soya. Le rapport *Présence de pesticides dans l'eau au Québec : portrait et tendances dans les zones de maïs et de soya – 2018-2020* présente les résultats de quatre cours d'eau choisis notamment pour la dominance des cultures de maïs et de soya dans leur bassin versant (MELCC, 2022). Aucun des cours d'eau de suivi du

gouvernement ne fait partie de l'agglomération. Néanmoins, la similarité concernant l'importance des cultures dominantes et les pratiques culturales justifient la pertinence de rapporter les tendances générales du rapport. « D'une manière générale, l'ampleur de la contamination, soit le nombre de pesticides détectés et l'importance des concentrations, est proportionnelle aux superficies des grandes cultures, notamment mais-soya, dans le bassin versant de ces cours d'eau » (MELCC, 2022, p. 50). Entre 2018 et 2020, ce sont entre 19 et 43 pesticides ou produits de dégradation de pesticides qui ont été détectés dans les cours d'eau étudiés. Alors que certaines concentrations médianes ont diminué, comme les néonicotinoïdes, notamment à cause de l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation sur certains pesticides, d'autres continuent d'augmenter. C'est le cas notamment du glyphosate et de son produit de dégradation, dont les concentrations continuent d'augmenter (MELCC, 2022). Bien que l'agglomération ne dispose d'aucune donnée en lien avec la présence de pesticides dans les cours d'eau, il est probable que cet enjeu soit également présent compte tenu de la forte dominance des cultures de maïs et de soya sur le territoire.



Source : Ville de Boucherville

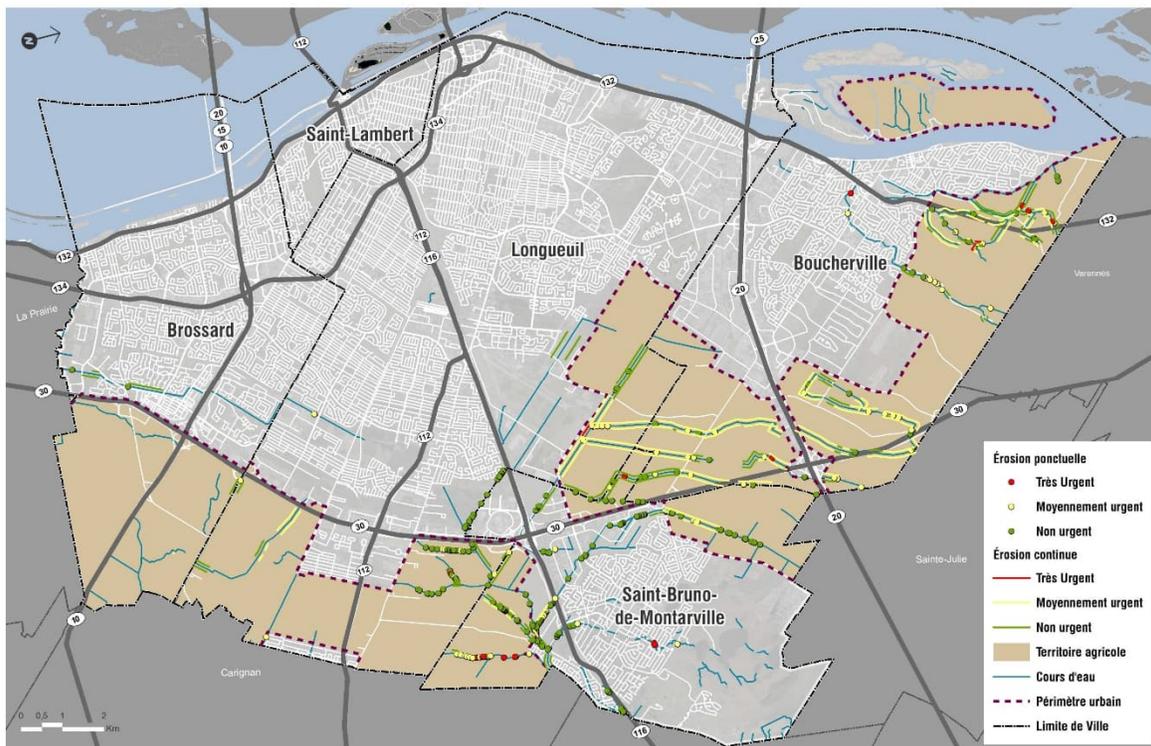
ÉROSION DES BERGES

Plus de la moitié des berges caractérisées sur le territoire présentent des problématiques d'érosion. Ce sont 496 phénomènes d'érosion qui ont été répertoriés par le COVABAR, principalement des problématiques de décrochement ou d'arrachement de sol en zone agricole¹⁶. Plusieurs effets négatifs sont associés à l'érosion des berges : perte de terrain cultivable, détérioration des habitats aquatiques et de la qualité de l'eau, augmentation des matières en suspension, répercussions en aval sur le cours d'eau, etc. (COVABAR, 2019a).

L'OBV a procédé à l'analyse de la priorisation des actions à poser face aux différentes problématiques d'érosion présentées dans la carte 15. Les phénomènes les plus problématiques, de moyenne à forte intensité, sont surtout présents dans les villes de Boucherville (rivière aux Pins), Longueuil (branche 1A) et Saint-Bruno-de-Montarville (branche 14, décharge du Haut des Vingt). Différents travaux seront donc à prévoir dans ces secteurs.

¹⁶ Le décrochement correspond à l'affaissement de la berge, alors que l'arrachement consiste en la perte complète de la berge.

Carte 15 : Secteurs les plus problématiques quant aux phénomènes d'érosion, agglomération de Longueuil



Sources : COVABAR, 2019a, et Direction de l'aménagement et de l'urbanisme, 2023



Source : Ville de Saint-Bruno-de-Montarville

CONSTAT N° 23 DU PDZA 2014 :
LES EFFETS DES ACTIVITÉS AGRICOLES SUR LA CONSERVATION DES RESSOURCES

2.2.4 ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES ET CERTIFICATIONS

CIRCUITS COURTS ET AGROTOURISME

Ce sont un peu plus du tiers des fermes de l'agglomération (34 %) qui ont recours, à un moment ou un autre de la saison, à une forme de mise en marché en circuit court, où un seul intermédiaire est impliqué dans la vente entre un producteur et un consommateur. Ainsi, ces entreprises offrent une vente directe aux consommateurs par l'entremise d'un kiosque à la ferme, par des activités d'autocueillette, par la vente en marché public ou par plusieurs de ces activités, comme représenté dans la figure 7.

La participation des entreprises de l'agglomération aux circuits courts est comparable à la moyenne observée dans les autres MRC de la couronne sud (27 % des entreprises) et de la CMM (42 % des entreprises). La proximité entre la zone agricole et les centres urbains y contribue assurément.

Figure 7 : Principales activités de mise en marché de proximité dans l'agglomération de Longueuil



Source : MAPAQ, 2020

CONSTAT N° 16 DU PDZA 2014 :
LE DÉVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS

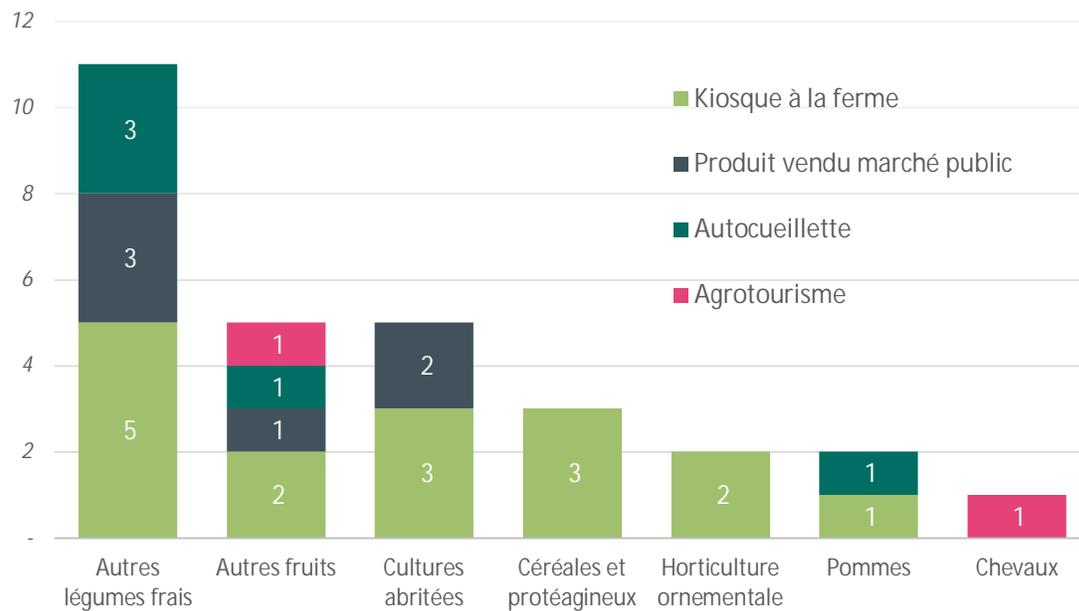
Les citoyennes et citoyens peuvent par ailleurs compter sur la présence d'un marché public permanent à Longueuil et de cinq marchés publics saisonniers, localisés dans les différentes villes de l'agglomération, en plus d'un kiosque de vente durant la saison estivale. Chacun de ces marchés a sa saveur locale et son modèle d'affaires, et s'adapte à sa clientèle. À noter que les producteurs et les transformateurs artisanaux de l'agglomération sont relativement peu représentés dans les différents étals des marchés, bien que l'offre évolue chaque année.

- **Marché public Lionel-Daunais à Boucherville**
Le marché public Lionel-Daunais est géré par l'organisme à but non lucratif Action pour un environnement sain (APES) en collaboration avec la Ville de Boucherville. Ce sont essentiellement des producteurs locaux qui sont présents dans les cinq étals de vente. Plusieurs activités d'animation ont lieu tout au long de l'année.
- **Point de vente sur la rue De Montbrun à Boucherville**
Ce point de vente est ouvert tous les jours de la semaine durant la période estivale et comprend trois étals de vente. Les producteurs sont les mêmes qu'au marché Lionel-Daunais.
- **Marché public de Brossard**
Le Groupe Devimco Immobilier est à l'origine de la création de l'unique marché public de la ville, situé dans le nouveau secteur de Solar Uniquartier. Avec l'aide de 360 l'Agence le marché est composé d'une vingtaine d'étals, regroupant produits frais, produits transformés et artisanat. Le marché entame sa 4^e saison. Plusieurs activités d'animation sont réalisées sur le site.
- **Marchés saisonniers de proximité à Longueuil**
Les marchés saisonniers de Longueuil en sont à leur deuxième année d'existence. Les marchés sont rotatifs et ont conséquemment lieu dans les trois arrondissements de la ville, soit Vieux-Longueuil, Saint-Hubert et Greenfield Park. Ce sont trois organismes communautaires bien implantés dans les quartiers qui ont le marché à leur charge en partenariat avec la Ville.
- **Marché public de Longueuil à Longueuil**
Il s'agit du premier marché public permanent et ouvert à l'année dans l'agglomération de Longueuil. Une aire de restauration ainsi que différents transformateurs offrent leurs produits. La Ville est chargée de l'administration de ce marché.
- **Marché public de Saint-Bruno à Saint-Bruno-de-Montarville**
Le marché public de Saint-Bruno existe depuis 2014. La Ville engage un coordonnateur afin d'assurer le bon déroulement des activités. Ce sont 35 espaces qui sont offerts durant les mois de l'été aux producteurs agricoles (pour les produits transformés), mais également aux entreprises locales. Outre la saison estivale, le marché se poursuit à raison d'une fois par mois entre novembre et avril, offrant aux citoyennes et citoyens des produits de proximité pratiquement à longueur d'année.
- **Marché fermier du vieux Saint-Lambert à Saint-Lambert**
Le marché public est géré par l'organisme sans but lucratif À la fortune du pot. La gestion de ce marché a été reprise il y a cinq ans par un groupe de citoyens bénévoles. Il compte entre 23 et 28 étals de vente, offrant une panoplie de produits complémentaires. Le marché compte sur une excellente réputation et une clientèle fidèle.

CONSTAT N° 21 DU PDZA 2014 : LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS PUBLICS

Ce sont les cultures maraîchères, fruitières ainsi que les plantes ornementales qui offrent le plus de possibilités de vente en circuit court. Le graphique suivant présente le nombre d'entreprises ayant des activités complémentaires selon le type de production.

Graphique 9 : Nombre d'exploitations ayant recours à des activités complémentaires par type de production, agglomération de Longueuil



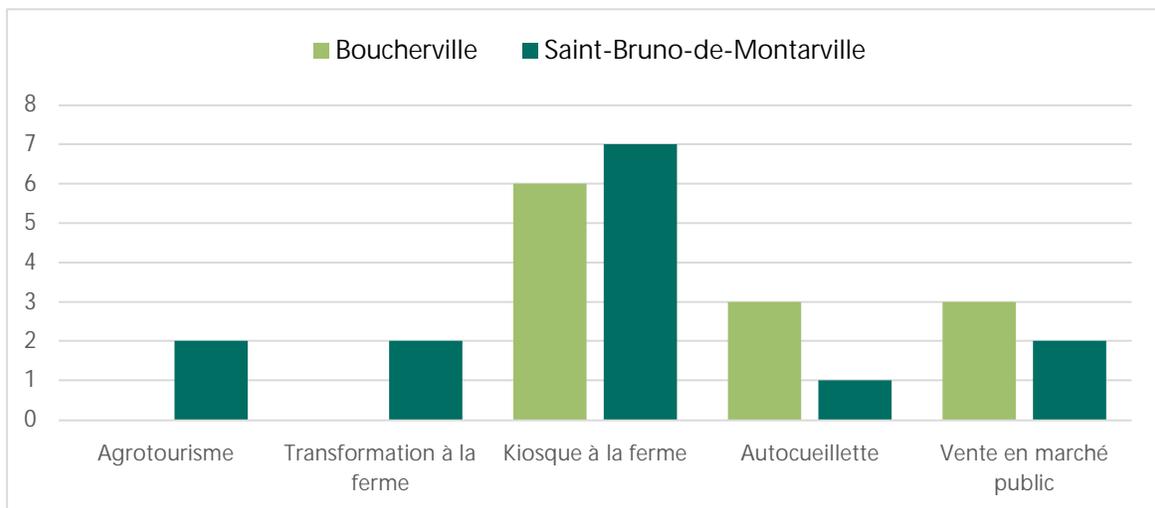
Source : MAPAQ, 2020

Les activités agrotouristiques et de mise en marché en circuit court sont essentiellement concentrées dans les villes de Boucherville et de Saint-Bruno-de-Montarville, où la zone agricole est davantage dynamique (voir le graphique 9). À noter qu'une même entreprise peut avoir plus d'une activité complémentaire.



Source : Ville de Saint-Bruno-de-Montarville

Graphique 10 : Répartition des activités complémentaires des entreprises dans deux villes de l'agglomération



Source : MAPAQ, 2020

Finalement, il n'existe à ce jour aucune concertation quant au regroupement et à la promotion des entreprises agroalimentaires sur le territoire de l'agglomération de Longueuil. Bien que différentes initiatives aient été mises en place il y a quelques années, notamment en Montérégie, l'agglomération n'y a pas activement participé.

PÔLES RÉCRÉOTOURISTIQUES

Par ailleurs, le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération identifie de nombreux paysages agricoles d'intérêt patrimonial, faisant essentiellement référence aux secteurs agricoles restés inchangés dans le temps. L'identification de ces paysages d'importance facilite leur préservation et leur mise en valeur, en plus de constituer un attrait supplémentaire au développement des activités complémentaires et de l'agrotourisme. Par exemple : le rang Lustucru à Boucherville, le chemin des Prairies à Brossard, le chemin de Chambly à Longueuil ou le rang des Vingt-Cinq Est à Saint-Bruno-de-Montarville. La zone agricole est également pourvue de nombreux paysages naturels, faisant eux aussi l'objet d'une protection comme mentionné précédemment.

Deux tronçons de la Route verte traversent l'agglomération, dont un en territoire agricole. Les paysages observables sont essentiellement des boisés et des milieux naturels.

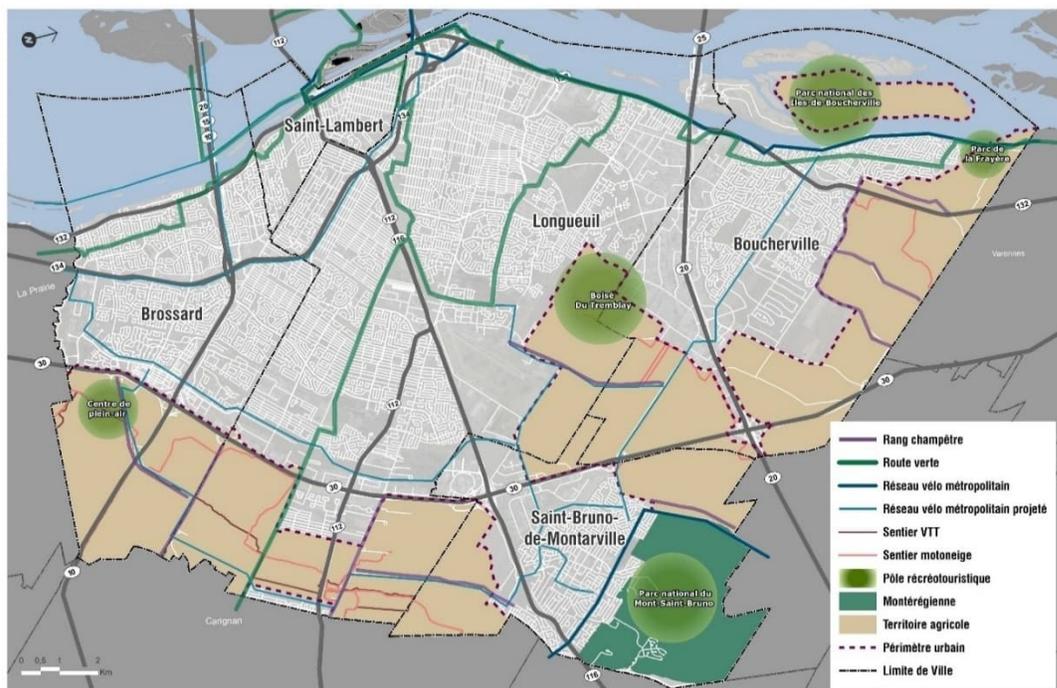
Finalement, la présence de deux parcs nationaux – soit des Îles-de-Boucherville et du Mont-Saint-Bruno – à proximité de la zone agricole offre différentes occasions, que ce soit pour le développement du récréotourisme ou autres activités complémentaires à la ferme. Le maintien des activités agricoles sur les Îles-de-Boucherville permet d'offrir à la population une vitrine sur le monde agricole.



Source : Ville de Boucherville

La carte 16 présente les différentes routes et les pôles récréotouristiques du territoire.

Carte 16 : Routes et activités récréotouristiques à proximité de la zone agricole



Sources : Schéma d'aménagement et de développement, 2016; compilation de la Direction de l'aménagement et de l'urbanisme, 2023

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

L'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA), situé à Saint-Bruno-de-Montarville, est une « corporation de recherche à but non lucratif qui a pour mission de réaliser des activités de recherche, de développement et de transfert en agroenvironnement, visant à favoriser l'innovation en agriculture, dans une perspective de développement durable » (IRDA, 2022). Il est reconnu comme chef de file en la matière au Québec.

L'IRDA possède un verger expérimental d'une superficie totale de 8 ha auquel se greffent des équipements et des installations de recherche. Le verger, situé dans le parc national du Mont-Saint-Bruno, a comme vocation la recherche, le développement et le transfert de solutions durables et environnementales en pomiculture (dé pistage, lutte biologique, rationalisation et réduction des effets potentiels des pesticides et aménagement).

En 2013, l'IRDA inaugurait la « Plateforme d'innovation en agriculture biologique » sur son site de recherche de Saint-Bruno-de-Montarville. La Plateforme comprend un site de 90 ha qui répond aux normes biologiques de référence afin de réaliser des activités de recherche et développement dans divers domaines (microbiologie, entomologie, malherbologie, contrôle des insectes, des maladies et des mauvaises herbes, etc.). Il s'agit du plus important site de recherche voué à l'agriculture biologique au Canada, offrant aux chercheuses et chercheurs de l'IRDA et à leurs partenaires un immense laboratoire à ciel ouvert ainsi qu'une gamme d'installations, d'équipements et de services de pointe.

CONSTAT N° 20 DU PDZA 2014 :
LA PRÉSENCE D'INSTITUTIONS DE RECHERCHE ET DE FORMATION

TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE

Seules deux entreprises agricoles pratiquent des activités de transformation à la ferme. Ces activités sont la production de boissons alcoolisées et la transformation de fruits. Cette proportion est faible comparativement aux entreprises de la couronne sud, où 7 % pratiquent des activités de transformation et 9 % pour l'ensemble de la CMM. Bien entendu, le type d'agriculture principalement pratiqué dans l'agglomération – que sont les céréales et protéagineux – explique en partie ce faible pourcentage.

La région de la Montérégie regorge quant à elle d'entreprises en transformation agroalimentaire, se positionnant comme deuxième région en importance au Québec au niveau du PIB bioalimentaire (22 %, 2 092 millions de dollars), tout juste après Montréal (25 %). L'industrie de la transformation bioalimentaire en Montérégie est créatrice d'environ 17 000 emplois et représentait, en 2021, des investissements de 497 millions de dollars (MAPAQ, 2022).

Plusieurs grandes entreprises en transformation bioalimentaire sont implantées dans l'agglomération, générant un peu plus de 8 000 emplois sur le territoire (DEL, 2023a). Parmi les plus connues :

- Agropur coopérative : fabrication et transformation de produits laitiers – 900 employés;
- Bridor : fabrication de produits de boulangerie – 479 employés;
- Colabor : distributeur de produits alimentaires et produits connexes – 20 employés;
- Danone : multinationale fabriquant des produits d'origine laitière et végétale ainsi que des colorants à café – 456 employés;
- Exceldor coopérative : abattage, transformation et préparation des produits de la volaille – 35 employés;
- Molson Coors : fabrication de breuvages – 465 employés;
- Sobeys Québec inc. : centre de distribution – 300 employés.

Selon la liste des entreprises de Développement économique Longueuil – la référence en développement économique et en développement des affaires sur le territoire –, ce sont 287 entreprises dont le secteur d'activité primaire est celui de l'agroalimentaire (DEL, 2023b). La majorité des entreprises sont localisées à Longueuil, puis à Boucherville, comme présenté dans le tableau suivant.

Tableau 16 : Nombre d'entreprises agroalimentaires par types d'activités au sein de l'agglomération de Longueuil

Villes	Types d'activités				Total
	Grossiste / distributeur	Manufacturier / fabricant	Services	Autres	
Boucherville	21	28	19	3	71
Brossard	10	25	5	-	40
Longueuil	36	79	23	5	143
Saint-Bruno-de-Montarville	1	18	3	-	22
Saint-Lambert	1	7	3	-	11
Agglomération	69	157	53	8	287

Source : DEL, 2023b

CONSTAT N° 19 DU PDZA 2014 : LA PRÉSENCE D'UN PÔLE AGROALIMENTAIRE IMPORTANT SUR LE TERRITOIRE

CERTIFICATIONS

Selon les données 2022 disponibles sur le Portail Bio Québec, trois entreprises agricoles sont certifiées biologiques dans l'agglomération de Longueuil; deux sont situées à Saint-Bruno-de-Montarville et une à Boucherville (Portail Bio Québec, 2023). Les productions certifiées se concentrent dans la culture des fruits et légumes ainsi que les cultures abritées.

AGRICULTURE URBAINE COMMERCIALE

Peu de données sont disponibles concernant les activités agricoles en zone urbaine. Le Carrefour de recherche, d'expertise et de transfert en agriculture urbaine (CRETAU) définit une exploitation agricole urbaine comme : « une entreprise qui réunit en une même unité économique et comptable des capitaux et des facteurs élémentaires de production situés en zone blanche [...] pour en tirer un produit agricole destiné à la vente d'une valeur minimale brute de 5 000 \$, ou avec la volonté d'atteindre ce seuil dans un horizon temporel de quelques années » (CRETAU, 2022, p. 9).

Toujours selon le CRETAU, le profil typique des entreprises agricoles en milieu urbain repose sur des créneaux en émergence et innovants – tels que la culture de champignons, les micropousses, les fermes sur les toits, les fermes hydroponiques, etc. –, tout en développant des liens étroits avec les activités urbaines environnantes. Selon les données disponibles, l'agglomération de Longueuil comptait trois entreprises agricoles urbaines en 2021, dont deux qui se spécialisent dans la production et la vente de champignons.

Par ailleurs, l'ensemble des villes de l'agglomération se sont dotées au cours des dernières années d'une planification en lien avec les activités agricoles en zone urbaine. Que ce soit des activités liées au développement communautaire, social, économique ou environnemental, on ne peut passer sous silence cette vision de développement d'une agriculture urbaine diversifiée, accessible et répondant aux besoins de la population. Un résumé des différents plans ou politiques des villes est présenté à l'annexe VIII.

Selon le *Portrait de l'agriculture urbaine commerciale au Québec en 2021*, les principaux freins au développement des entreprises sont la réglementation d'urbanisme (zonage, construction, etc.) (CRETAU, 2022). Plusieurs actions ressortent à cet effet dans l'ensemble des planifications stratégiques des villes de l'agglomération en matière d'agriculture urbaine (voir l'annexe VIII). Ainsi, les villes ont assurément un rôle clé à jouer si elles souhaitent favoriser le développement d'une agriculture urbaine dynamique.

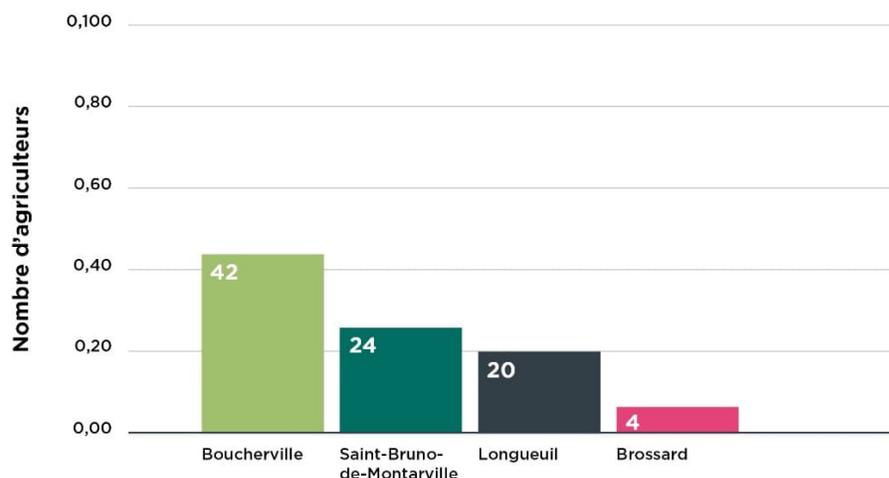


Source : Ville de Boucherville

2.3 AGRICULTEURS, RELÈVE ET MAIN-D'ŒUVRE

L'agglomération de Longueuil compte 90 agriculteurs, dont 20 % sont des femmes. La majorité d'entre eux (40 %) sont âgés de 40 à 59 ans, tandis que 33 % ont plus de 60 ans. La relève agricole, soit les moins de 40 ans, représente 12 % des agriculteurs (11). Le graphique 10 présente la répartition des producteurs au sein des villes de l'agglomération.

Graphique 11 : Répartition des agriculteurs (-trices) par ville, agglomération de Longueuil



Source : MAPAQ, 2020

Entre 2004 et 2021, 14 entreprises ont déclaré avoir l'intention de vendre leur entreprise d'ici les cinq prochaines années. Pour 10 d'entre elles, une relève avait été identifiée. Ce sont donc 71 % des fermes qui avaient une relève agricole au moment de la vente dans l'agglomération de Longueuil, une proportion comparable à celle de la CMM (71 %) et des MRC de la couronne sud (69 %).

Huit exploitations comptent sur une relève agricole établie. Pour six d'entre elles, la relève est le membre principal établi. Sans surprise, la moitié de ces exploitations ont comme principale activité de production la culture de céréales et protéagineux (4), suivi par les cultures abritées (2).

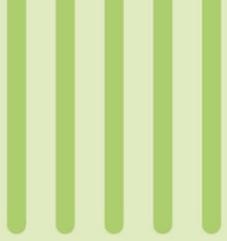
CONSTAT N° 17 DU PDZA 2014 :
UN ENJEU DE RELÈVE TOUJOURS PRÉSENT COMME PARTOUT AILLEURS

Finalement, en 2020, 33 exploitations agricoles du territoire employaient une main-d'œuvre familiale. Cet apport familial à l'entreprise était complété par de la main-d'œuvre externe pour 29 d'entre elles, dont 4 plus spécifiquement embauchant des travailleurs saisonniers étrangers.

2.3.1 L'ARTERRE

L'agglomération de Longueuil – au même titre que l'ensemble des MRC de la CMM – a adhéré à la plateforme de L'ARTERRE, un service de jumelage entre les propriétaires de terres agricoles et la relève. Ce service, financé par la CMM, donne l'accès à un agent de maillage qui travaille activement au recrutement, au suivi et à l'accompagnement tant des propriétaires cédants que de la relève. À ce jour, aucune entente de jumelage par L'ARTERRE n'a été conclue sur le territoire.





Diagnostic



3. DIAGNOSTIC

Le diagnostic consiste à faire une analyse des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces (FFOM). Plus précisément, il a pour objectifs de déterminer les forces et les faiblesses du développement des activités agricoles au sein d'un territoire. À partir des informations analysées dans la section « Portrait », le diagnostic s'appuie également sur les constats des consultations réalisées auprès des différentes parties prenantes. Finalement, le diagnostic permet également d'identifier les opportunités et les menaces, provenant essentiellement de l'environnement externe.

3.1 CONSULTATIONS

Une première consultation réunissant les producteurs agricoles, les représentants des villes de l'agglomération, les élus et plusieurs partenaires (dont l'UPA et le MAPAQ) s'est tenue le 23 février 2023. Le portrait de la zone agricole a été présenté à un peu moins d'une quarantaine de participantes et participants qui se sont par la suite divisés en tables de travail afin d'identifier les principaux enjeux et des pistes de réflexion potentielles.

Les résultats de cette consultation ont facilité la mise en place de trois de tables de travail spécifiques portant sur les thématiques suivantes :

- a) Réglementation;
- b) Agroenvironnement;
- c) Mise en marché de proximité.

Pour chacune des tables de travail, des partenaires spécialisés et directement concernés ont été impliqués dans la démarche qui proposait une meilleure compréhension des enjeux soulevés par les producteurs agricoles, tout en favorisant une réflexion sur des pistes de solution potentielles. Ces tables de travail ont permis d'alimenter le plan d'action du PDZA.

Les comptes rendus des principales recommandations de ces tables de travail sont disponibles à l'annexe IX.

En parallèle, des rendez-vous téléphoniques ou virtuels ont eu lieu avec les représentantes et représentants des villes œuvrant auprès des organismes communautaires en sécurité alimentaire. Ces échanges ont permis de brosser un portrait des principaux intervenants en sécurité alimentaire dans chacune des villes et de leurs initiatives. De plus, l'appui offert par les villes a été inventorié.

Finalement, un sondage scientifique a été mené par Marketing Léger inc. auprès de 1 001 citoyennes et citoyens de l'agglomération de Longueuil. Le sondage a permis, d'une part, d'identifier les perceptions de la population face à la zone agricole et, d'autre part, de valider certains enjeux et pistes de réflexion.



3.2 ANALYSE FFOM ET CONSTATS

Le diagnostic est basé sur les données statistiques et les observations présentées dans la section « Portrait », auxquelles s'ajoute l'ensemble des consultations réalisées.

FORCES

- Maintien de la superficie de la zone agricole;
- Proximité d'un important bassin de consommateurs;
- Diminution du taux de location des terres agricoles;
- Plusieurs couches de réglementation pour la protection des milieux naturels;
- Adoption de la structure d'accompagnement pour les entreprises bioalimentaires par le conseil d'agglomération de Longueuil;
- Plusieurs fermes offrent au moins une forme de mise en marché en circuit court;
- Présence d'un important bassin de transformateurs agroalimentaires sur le territoire;
- Présence de plusieurs marchés publics saisonniers sur le territoire;
- Présence d'acteurs importants du secteur agroalimentaire, dont l'IRDA et l'École Hôtelière de la Montérégie;
- Développement de différents projets agricoles par les villes et leurs partenaires;
- Structure organisationnelle forte en ce qui concerne les organismes œuvrant en sécurité alimentaire.

FAIBLESSES

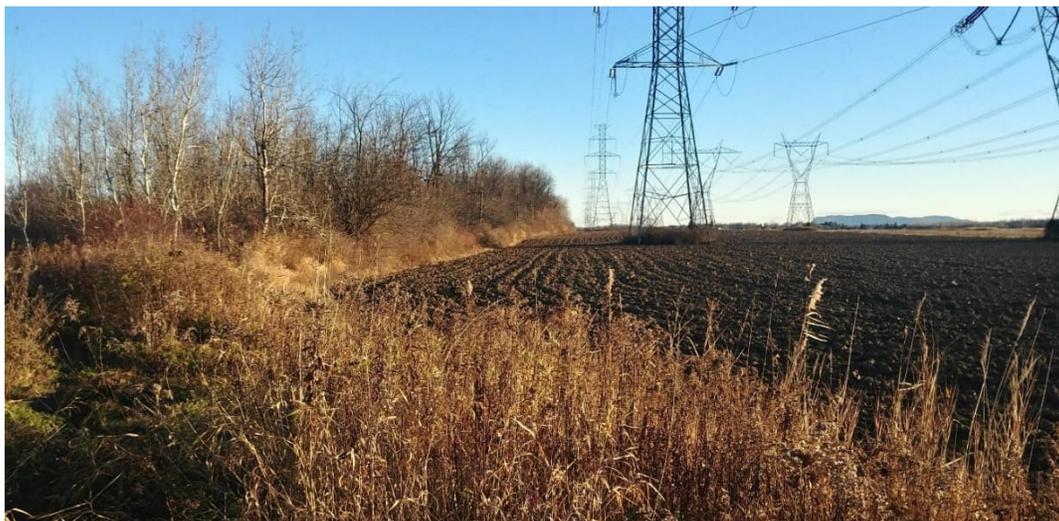
- Diminution des superficies en culture entre 2010 et 2020;
- Diminution du nombre de fermes;
- Taux d'occupation de la zone agricole relativement faible par rapport aux autres MRC de la couronne sud;
- Faible diversité concernant les activités de production agricole;
- Très peu d'activités de transformation à la ferme;
- Accroissement de l'écart entre les revenus moyens des entreprises de l'agglomération par rapport à celles de la couronne sud et de la CMM;
- Absence de concertation sur le plan de la promotion des entreprises et des produits du territoire;
- Absence de projets communs au sein de l'agglomération;
- Très peu de relation entre le secteur agricole et celui de la transformation agroalimentaire;
- Accès à une eau de qualité relativement restreinte;
- Manque de connaissances et de sensibilisation de la population envers le milieu agricole;
- Terres agricoles morcelées à Longueuil nuisant au potentiel de développement;
- Problématiques de cohabitation harmonieuse entre les usagers;
- Pollution diffuse relativement importante considérant que la majorité du territoire est considéré comme un bassin versant dégradé;
- Proportion importante des bandes riveraines en zone agricole qui ont un indice de qualité faible;
- Réseau de transport en commun peu développé vers la zone agricole.

OPPORTUNITÉS

- Positionnement géographique stratégique et facilité d'accès;
- Mise en valeur des boisés et des milieux humides en zone agricole : source d'alimentation des eaux souterraines, biodiversité, résilience des écosystèmes;
- Services écologiques rendus par les activités agricoles;
- Révision du PAAI et de sa vision de développement pour la zone agricole;
- Ouverture des villes pour la révision de certains règlements en vue de favoriser le développement des entreprises agricoles;
- Révision de l'application des compétences sur le plan de la gestion des bandes riveraines;
- Mise en valeur des paysages et des produits agricoles dans une perspective de développement agrotouristique;
- Demande diversifiée concernant les produits ethnoculturels;
- Soutien et appui de partenaires engagés;
- Expertise en transformation agroalimentaire;
- Concertation entre les différents partenaires et organismes;
- Superficies importantes de terres agricoles appartenant aux villes de l'agglomération, dont des friches.

MENACES

- Difficulté de remembrement agricole;
- Présence d'une spéculation importante sur l'ensemble du territoire;
- Taxation foncière des terres agricoles;
- Prix des terres agricoles;
- Incohérence entre les objectifs de remise en culture et ceux de conservation;
- Contraintes sur le plan réglementaire pour la remise en culture, dont le *Règlement sur les exploitations agricoles* et l'abattage d'arbres;
- Manque de main-d'œuvre;
- Changements climatiques et espèces exotiques envahissantes;
- Cohabitation des usages;
- Effets de l'inflation, dont l'augmentation du prix des intrants



3.2.1 RETOUR SUR LES CONSTATS DU PREMIER PDZA

Le PDZA adopté en 2014 rapportait 25 constats provenant de l'analyse des données de la section « Portrait ». Ces constats portaient sur quatre dimensions, soit : i) le positionnement stratégique de la zone agricole; ii) la diversité des réalités agricoles et les enjeux d'occupation du territoire; iii) la situation particulière des fermes de l'agglomération; et iv) l'existence de leviers ou de freins potentiels au développement.

Plusieurs de ces constats ont été repris tout au long du portrait du présent document afin, d'une part, de pouvoir mieux corroborer les données présentées et, d'autre part, de suivre l'évolution entre les deux PDZA. Force est de constater que même si le milieu a changé, les observations générales sont pour la plupart les mêmes :

1. La zone agricole de l'agglomération de Longueuil se compose de deux visages distincts : l'un où les activités agricoles sont présentes et dynamiques, l'autre avec de multiples milieux naturels et plusieurs autres freins à son développement;
2. Les activités agricoles sont relativement peu diversifiées, alors que la grande majorité des entreprises et des superficies en culture se consacrent à la culture de céréales et protéagineux;
3. L'agglomération de Longueuil comprend une large portion de fermes de petites tailles comparativement à l'ensemble de la CMM;
4. Plusieurs freins, notamment d'ordre réglementaire, restreignent les possibilités de remise en culture et d'accès aux terres;
5. Bien que le secteur agroalimentaire soit très important au sein de l'agglomération, il existe peu de relation entre les producteurs et les transformateurs, et peu de fermes font des activités de transformation au sein de leur entreprise;
6. La mobilisation des acteurs autour de projets reste à faire;
7. Les activités agricoles ont des répercussions sur l'environnement et les milieux naturels.

3.3 PRINCIPAUX ENJEUX

1. La pression urbaine et la spéculation foncière contribuent à l'augmentation de la valeur des terres, ce qui nuit au développement des activités agricoles.
2. La valeur des terres agricoles et les difficultés liées au démarrage et à la reprise d'entreprise rendent difficile l'accès à la relève agricole.
3. Le morcellement des terres agricoles limite le potentiel de remise en culture et la mise en place d'autres projets complémentaires.
4. La cohabitation entre le développement des activités agricoles et la protection des milieux naturels engendre des défis de conciliation des usages.
5. Les projets de remise en culture sont freinés par la réglementation en vigueur, et ce, au niveau municipal, régional et provincial.
6. La perte d'entreprises agricoles et de superficies en culture peut freiner l'établissement de nouvelles entreprises.
7. Le peu de diversification concernant les activités agricoles et de transformation à la ferme a un effet négatif sur la qualité de la biodiversité et rend plus difficile l'accès à des aliments de proximité pour la population.
8. La faible croissance des entreprises, notamment sur le plan des revenus, les rend plus vulnérables.

9. Le manque de concertation entre les différents partenaires ne facilite pas l'émergence de projets communs.
10. L'absence de promotion concertée des entreprises du secteur bioalimentaire ne favorise ni le maillage entre ces dernières ni les échanges avec le milieu urbain.
11. Les besoins non comblés en matière de main-d'œuvre agricole sont des freins à la pérennité des entreprises.



Source : Ville de Boucherville



Vision



4. VISION

La vision concertée joue un rôle essentiel pour la mobilisation des différents partenaires et parties prenantes du PDZA. Elle représente une ligne directrice et oriente l'ensemble des actions vers des objectifs communs.

En tant que territoire nourricier, l'agglomération de Longueuil et ses partenaires protègent le territoire agricole et assurent le développement d'une agriculture périurbaine dynamique, diversifiée et respectueuse des milieux naturels au bénéfice de la communauté.



4.1 ORIENTATIONS

Les orientations stratégiques viennent appuyer les priorités et les enjeux dégagés lors des consultations ainsi que dans le cadre de l'analyse des données dans la section « Portrait ». Elles servent à encadrer les objectifs poursuivis qui seront repris par la suite dans le plan d'action.

ASSURER LA PÉRENNITÉ DU TERRITOIRE AGRICOLE

La protection du territoire est à la base du développement des activités agricoles, mais également des milieux naturels qui s'y retrouvent. Bien que les usages de production et de conservation soient parfois vus comme contradictoires, leur complémentarité assure une certaine harmonisation des paysages, tout en maintenant et en favorisant la biodiversité, en plus d'ouvrir la porte à des pratiques innovantes.

La volonté de conserver l'intégralité du territoire agricole offre une occasion pour l'établissement et la croissance des entreprises, tout en envoyant un message clair aux spéculateurs fonciers et en favorisant le remembrement des terres morcelées.

FAVORISER LA COMMUNICATION ET LES INITIATIVES COLLECTIVES

Les relations entre les villes et le milieu agricole, au même titre que la cohabitation entre les usages en milieux urbain et rural, sont souvent complexes. L'agglomération et ses partenaires sont donc invités à consolider leurs relations pour contribuer au dynamisme du milieu et à la mise en place de projets collectifs. Le leadership et la concertation entre les différentes parties prenantes assureront le succès, la cohésion ainsi que la pérennité des projets mis en place.

APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE

Plusieurs facteurs influencent le dynamisme des différents acteurs du secteur bioalimentaire. Afin d'appuyer l'établissement et le développement des entreprises, de favoriser le maillage et les partenariats, en plus de soutenir les acteurs dans leur adaptation face aux changements climatiques, l'agglomération de Longueuil et ses partenaires sont appelés à jouer un rôle plus actif, que ce soit notamment sur le plan de l'accompagnement et du soutien aux innovations, ou en lien avec le virage environnemental.

AMÉLIORER L'OFFRE DE PRODUITS LOCAUX

Le caractère périurbain de l'agglomération de Longueuil en fait un endroit de choix pour la mise en place de projets reliant les différents maillons de la chaîne agroalimentaire. Plusieurs initiatives peuvent contribuer significativement à renforcer les liens sociaux au sein des communautés tout en mettant de l'avant les produits locaux, en créant des espaces d'échange et des rencontres ainsi qu'en nourrissant le sentiment d'appartenance.



Plan d'action



PLAN D'ACTION

Le plan d'action repose sur quatre grands objectifs venant répondre à la vision et aux orientations énoncées précédemment. Pour la période 2024-2030, 24 actions seront mises en œuvre par le comité de suivi du PDZA ainsi que par les partenaires. Selon les différentes possibilités, il est entendu que certaines actions seront priorisées par rapport à d'autres.

Objectif A : Poursuivre l'aménagement responsable du territoire agricole				
Orientation : Assurer la pérennité du territoire agricole				
ACTIONS		INDICATEURS	PRINCIPAUX PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER 2024-2030
1	Réviser les objectifs de remise en culture dans le but de les concilier avec les objectifs de conservation dans les planifications territoriales.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Révision des objectifs; ▪ Concordance avec le PMAD révisé; ▪ Intégration au SAD. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Villes de l'agglomération; ▪ Direction de l'aménagement et de l'urbanisme; ▪ CMM. 	2025
2	Revoir le Plan d'aménagement agricole intégré au Schéma d'aménagement et de développement (SAD).	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Révision des objectifs du PAAI; ▪ Recommandations; ▪ Intégration au SAD. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville de Brossard; ▪ Ville de Longueuil; ▪ Direction de l'aménagement et de l'urbanisme. 	2025
3	Réaliser une étude de caractérisation sur le terrain des friches agricoles prioritaires à la remise en culture.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de friches caractérisées; ▪ Nombre d'hectares caractérisés (ha); ▪ Superficies projetées pour la remise en culture (ha). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Villes de l'agglomération; ▪ CMM; ▪ Direction de l'aménagement et de l'urbanisme. 	2025 et suivantes
4	Planifier le remembrement des terres agricoles en culture et des friches prioritaires.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan de remembrement agricole; ▪ Nombre de démarches entamées; ▪ Nombre de lots acquis; ▪ Superficies remembrées (ha); ▪ Superficies disponibles pour la location (ha); ▪ Dépenses engagées. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville de Longueuil; ▪ Direction de l'aménagement et de l'urbanisme. 	2026-2028
5	Remettre en culture des terres agricoles en friche ou non utilisées.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de démarches entamées; ▪ Superficies remises en culture (ha); ▪ Nombre de projets agricoles démarrés; ▪ Reddition de compte. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Villes de l'agglomération; ▪ CMM; ▪ Direction de l'aménagement et de l'urbanisme; ▪ Structure d'accompagnement; ▪ L'Arterre – CMM. 	2025 et suivantes

ACTIONS		INDICATEURS	PRINCIPAUX PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER 2024-2030
6	Assister à la mise en place du parc métropolitain agricole de la CMM et vérifier si le projet est applicable ailleurs dans l'agglomération.	<ul style="list-style-type: none"> Création du parc agricole métropolitain; Modèle d'affaires mis en place; Nombre de producteurs impliqués; Superficie en culture. 	<ul style="list-style-type: none"> CMM; Villes de l'agglomération; Structure d'accompagnement; L'Arterre – CMM; MAPAQ. 	En continu
7	Privilégier des pratiques agroenvironnementales respectueuses de la biodiversité sur les terres agricoles appartenant aux villes et municipalités.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de démarches; Superficie atteinte ayant des pratiques agroenvironnementales; Nombre de projets agricoles biologiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Villes de l'agglomération. 	En continu

Objectif B : Concilier le développement des activités agricoles et la valorisation des milieux naturels

Orientations : Assurer la pérennité du territoire agricole / Favoriser la communication et les initiatives collectives

ACTIONS		INDICATEURS	PRINCIPAUX PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER 2024-2030
8	Identifier et favoriser les pratiques agricoles durables compatibles à proximité des milieux naturels d'intérêt.	<ul style="list-style-type: none"> Revue de littérature; Nombre de recommandations/interventions dans les différentes planifications. 	<ul style="list-style-type: none"> Villes de l'agglomération; Direction de l'aménagement et de l'urbanisme; MAPAQ. 	2024 et suivantes
9	Mettre en place des projets agricoles novateurs sur les terres municipales et privées.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de démarches entamées; Subventions obtenues; Nombre de partenariats établis; Nombre de projets mis en place; Superficie atteinte (ha); Nombre de producteurs impliqués. 	<ul style="list-style-type: none"> Villes de l'agglomération; Direction de l'aménagement et de l'urbanisme; Structure d'accompagnement. 	2025 et suivantes
10	Mettre en place des conditions pour encourager la valorisation et la saine gestion des boisés privés ainsi que les activités agricoles reliées.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de producteurs informés; Nombre de producteurs impliqués; Nombre de démarches entamées; Superficie atteinte (ha). 	<ul style="list-style-type: none"> Association forestière du sud du Québec; Agence forestière de la Montérégie; OBV Covabar; Union des producteurs agricoles; Direction de l'aménagement et de l'urbanisme. 	2027

11	Intégrer les paysages ainsi que les attraits naturels et patrimoniaux pour bonifier l'offre agrotouristique.	<ul style="list-style-type: none"> Recensement des outils/données existantes; Nombre de participants consultés; Nombre d'outils développés; Nombre de publications. 	<ul style="list-style-type: none"> Villes de l'agglomération; Direction de l'aménagement et de l'urbanisme. 	2028-2029
----	--	---	---	-----------

Objectif C : Soutenir les entreprises du secteur bioalimentaire

Orientations : Appuyer le développement du secteur bioalimentaire / Améliorer l'offre de produits locaux / Favoriser la communication et les initiatives collectives

ACTIONS		INDICATEURS	PRINCIPAUX PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER 2024-2030
12	Assister les producteurs agricoles et les demandeurs dans leurs démarches auprès des instances municipales.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de demandes reçues/traitées; Nombre de partenaires consultés; Taux de satisfaction; Outils/procédures mis en place. 	<ul style="list-style-type: none"> Structure d'accompagnement; Villes de l'agglomération. 	En continu
13	Assurer le partage des informations, des occasions et des projets du secteur bioalimentaire.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'envois et de partage d'information; Nombre de producteurs ou d'intervenants joints. 	<ul style="list-style-type: none"> Structure d'accompagnement; Villes de l'agglomération. 	En continu
14	Accompagner les demandeurs dans la recherche de terres agricoles pour la mise en place de projets bioalimentaires.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de demandes reçues/traitées; Nombre de projets implantés. 	<ul style="list-style-type: none"> Structure d'accompagnement; L'Arterre – CMM; Villes de l'agglomération. 	En continu
15	Réaliser un portrait-diagnostic sur les besoins en matière de main-d'œuvre agricole, et travailler sur des recommandations facilitant l'implantation d'hébergement approprié ainsi que sur les bâtiments accessoires.	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation du portrait; Nombre de partenaires rencontrés; Émission des recommandations; Modification des règlements. 	<ul style="list-style-type: none"> Villes de l'agglomération; Union des producteurs agricoles; Direction de l'aménagement et de l'urbanisme. 	2026
16	Participer à une entente de partenariat pour l'obtention des services de L'ARTERRE.	<ul style="list-style-type: none"> Signature de l'entente; Frais engagés. 	<ul style="list-style-type: none"> L'Arterre – CMM; Villes de l'agglomération. 	2024
17	Poursuivre la mise en œuvre de la Structure d'accompagnement et de son offre de service.	<ul style="list-style-type: none"> Plan de communication; Nombre de rencontres réalisées (COTADT); Nombre de demandes reçues/traitées; Priorisation des projets; Nombre de représentations. 	<ul style="list-style-type: none"> Structure d'accompagnement; Villes de l'agglomération; Direction de l'aménagement et de l'urbanisme; Partenaires externes. 	En continu

18	Participer à la campagne de sensibilisation sur la cohabitation harmonieuse et y inclure la cohabitation de l'ensemble des usagers de la route, notamment pour favoriser l'agrotourisme.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de publications; ▪ Nombre de vues sur les réseaux sociaux; ▪ Nombre d'enfants ayant écouté l'atelier; ▪ Nombre d'outils utilisés; ▪ Nombre de mesures permanentes mises en place. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Villes de l'agglomération; ▪ Union des producteurs agricoles; ▪ Direction de l'aménagement et de l'urbanisme. 	2024
19	Travailler en partenariat avec La Montérégie, le Garde-Manger du Québec l'accompagnement des entreprises ainsi que pour la promotion de leurs produits et de leurs activités.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Signature d'une entente de partenariat; ▪ Durée de l'entente; ▪ Nombre de projets réalisés; ▪ Nombre d'entreprises impliquées. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Expansion PME; ▪ Villes de l'agglomération; ▪ Structure d'accompagnement; ▪ Direction de l'aménagement et de l'urbanisme. 	2024-2025
20	Soutenir et participer aux différentes initiatives favorisant l'achat local, et sensibiliser les consommateurs.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'outils créés; ▪ Nombre d'initiatives soutenues ou mises en place; ▪ Nombre de personnes jointes; ▪ Nombre d'entreprises impliquées. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Villes de l'agglomération; ▪ Direction de l'aménagement et de l'urbanisme; ▪ Marchés publics. 	En continu

Objectif D : Améliorer la résilience du territoire aux changements climatiques

Orientation : Appuyer le développement du secteur bioalimentaire

ACTIONS		INDICATEURS	PRINCIPAUX PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER 2024-2030
21	Assurer une veille des possibilités de projets en agroenvironnement et appuyer leur mise en place.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de participants; ▪ Partage d'information; ▪ Nombre de projets mis en place ou démarrés; ▪ Mesures agroenvironnementales mises en place; ▪ Superficies concernées (ha); ▪ Nombre d'entreprises certifiées biologiques. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Villes de l'agglomération; ▪ Direction du génie; ▪ Direction de l'aménagement et de l'urbanisme. 	En continu
22	Mettre en place un plan d'intervention avec des objectifs mesurables pour la mise aux normes des bandes riveraines.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Zone prioritaire ciblée; ▪ Échéancier annuel; ▪ Partenariats établis; ▪ Ressources consacrées au projet; ▪ Nombre de km de bandes riveraines mises aux normes; ▪ Suivi sur l'état des bandes riveraines. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ OBV Covabar; ▪ Direction du génie; ▪ Direction de l'aménagement et de l'urbanisme; ▪ Villes de l'agglomération; ▪ Union des producteurs agricoles. 	2025 et suivantes

23	Collaborer à des programmes de soutien à la rétribution des services écosystémiques pour les producteurs agricoles et à leur reconnaissance.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Signature d'ententes de partenariat; ▪ Argent versé; ▪ Nombre de producteurs participants; ▪ Nombre de projets soutenus; ▪ Visibilité des projets. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Villes de l'agglomération; ▪ Union des producteurs agricoles; ▪ Direction de l'aménagement et de l'urbanisme; ▪ MAPAQ. 	2025 et suivantes
24	Appuyer la lutte contre les espèces exotiques envahissantes tout en assurant une veille sur les nouveaux ravageurs.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification des zones prioritaires d'intervention; ▪ Nombre de projets mis en place; ▪ Superficies concernées; ▪ Nombre de participants. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Villes de l'agglomération; ▪ Union des producteurs agricoles; ▪ OBV Covabar; ▪ Direction du génie; ▪ Direction de l'aménagement et de l'urbanisme. 	2025 et suivantes

5.1 MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

Le mandat de la mise en œuvre et le suivi du plan d'action du PDZA seront assurés par le comité de suivi, composé essentiellement des membres du comité consultatif agricole (CCA), en plus des représentantes et représentants des villes de l'agglomération de Longueuil. Le CCA est composé de deux élus, de trois producteurs agricoles et d'un citoyen. Les partenaires externes pourront être invités si nécessaire, et seront tenus informés de l'avancement des travaux au besoin.

Plus spécifiquement, le rôle du comité de suivi est le suivant :

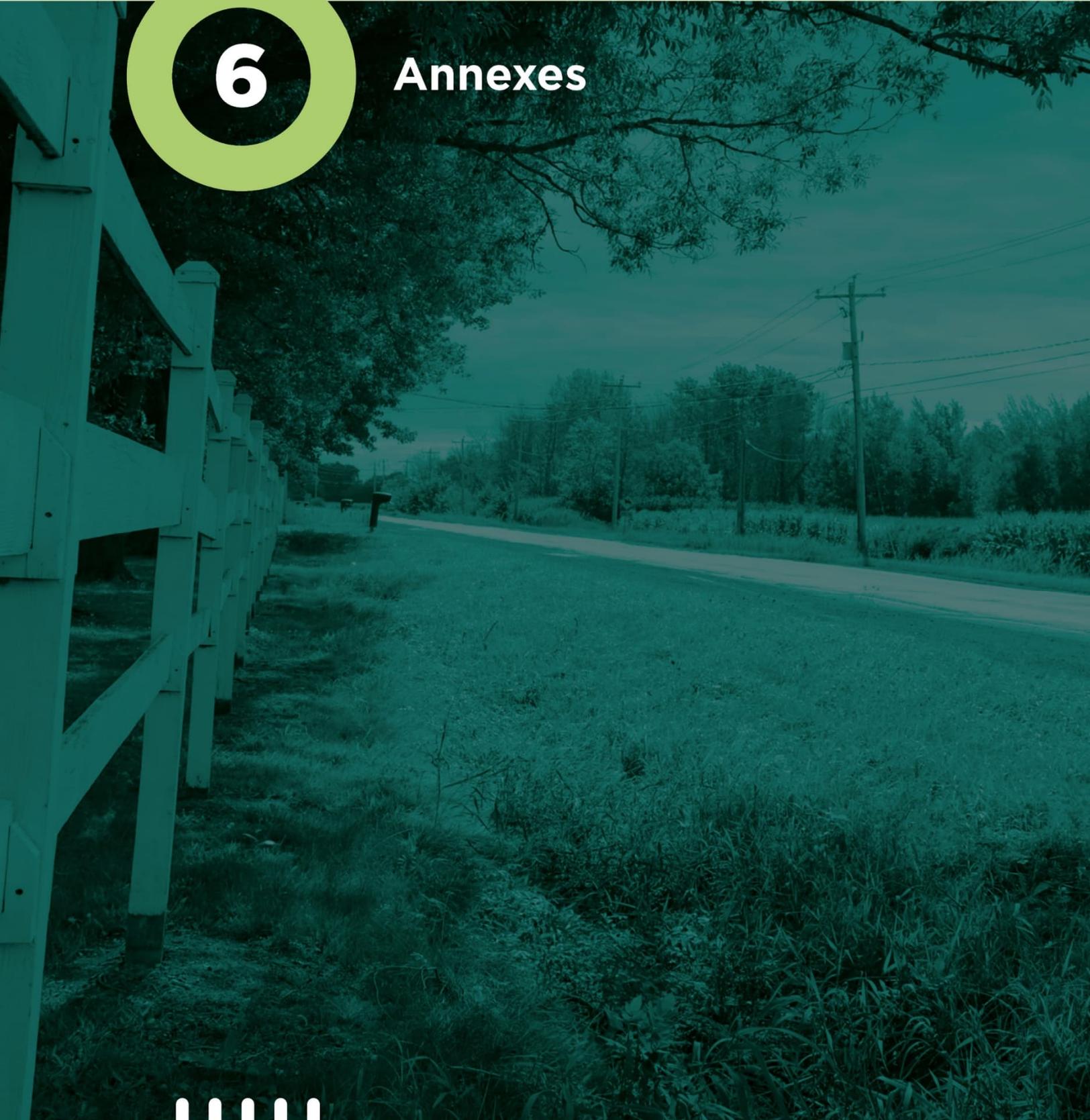
- Assurer et guider la mise en œuvre du plan d'action du PDZA;
- Établir les priorités selon les objectifs, les possibilités ainsi que les ressources humaines et financières disponibles;
- Se réunir au minimum trois fois par année.





6

Annexes



ANNEXE I

ORIENTATIONS ET ACTIONS EN LIEN AVEC LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES DANS CERTAINES PLANIFICATIONS STRATÉGIQUES DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

2016 ▶ Schéma d'aménagement et de développement

- ↳ L'orientation 2 « Une agglomération dont l'agriculture est mise en valeur de façon prioritaire, innovante, durable et saine » présente plusieurs objectifs :
 - Confirmer la pérennité de l'agriculture périurbaine de l'agglomération par une occupation dynamique de la zone agricole (positionnement régional clair, promotion, etc.);
 - Remettre en culture des terres en friche (revalorisation, remembrement, etc.);
 - Encourager les pratiques agricoles réduisant les répercussions sur les ressources en eau et en sol ainsi que sur la santé des citoyennes et citoyens (pratiques innovantes, cohabitation harmonieuse, etc.);
 - Encourager les créneaux innovants, ainsi que la production et la mise en marché de produits locaux de qualité (agriculture de proximité, circuits courts, etc.);
 - Encourager l'agriculture urbaine au sein des milieux de vie (complémentarité des offres, agriculture de proximité, etc.);
 - Favoriser la mise en place d'un réseau agrotouristique.

2020 ▶ Orientations des villes de l'agglomération à la suite du *Rapport d'analyse sur l'inventaire et la caractérisation des terres agricoles municipales (Ville de Longueuil, 2020)*

- ↳ Remettre en culture les terres en friche prioritaires : portrait des terres disponibles, appel à projets, valorisation, remembrement agricole;
- ↳ Maintenir les activités agricoles sur les terres en culture : location des terres aux producteurs locaux;
- ↳ Encourager la diversification des activités agricoles : parc agricole métropolitain, projet Terre nourricière, sensibilisation, etc.;
- ↳ Définir une porte d'entrée pour tous les projets agricoles sur le territoire;
- ↳ Soutenir la mise en place de bonnes pratiques agroenvironnementales;
- ↳ Conserver et protéger les milieux naturels d'intérêt;
- ↳ Rendre accessibles ces milieux naturels à la population et aux organismes : projets récréotouristiques.

2022 ▶ Offre de services de la Structure d'accompagnement pour les entreprises bioalimentaires de l'agglomération de Longueuil

- ↳ Tenir à jour un « portrait » en lien avec les activités agricoles et leur développement;
- ↳ Accompagner les entreprises existantes dans leurs différents projets;
- ↳ Encourager la création de synergies entre les entreprises du secteur bioalimentaire;
- ↳ Agir comme porteur de dossier et représentant de l'agglomération.

ANNEXE II

BILAN DU PLAN D'ACTION DU PDZA 2014

Échéancier	Projet porteur	Actions	État d'avancement	Commentaires	Indicateurs de résultats	Acteurs pressentis		
						Responsable	Partenaires	
AN 1	Stratégie d'organisation	1.1	Créer une table de suivi du PDZA et convenir des rôles de chacun.	Réalisée en 2015	Le comité consultatif agricole agit en tant que comité de suivi pour la mise en œuvre du PDZA. Une stratégie organisationnelle 2015-2035 a d'ailleurs été écrite à ce sujet.	Formation de table Définition des rôles et des responsabilités	Aggl.	Villes liées / UPA / MAPAQ / CRÉ / CLD / COVABAR / Ciel et Terre / CMM
		1.2	Préparer une trousse de communication du PDZA et en assurer la diffusion dans le milieu.	Réalisée en 2014	Publication du PDZA sur le site Internet de la Ville de Longueuil (section agglomération), en plus de plusieurs impressions distribuées.	Matériel produit Nbre d'activités réalisées	Aggl.	Villes liées
		1.3	Dresser l'inventaire des ressources humaines et des programmes régionaux existants en lien ou pouvant être en lien avec les orientations, les objectifs et les actions du PDZA, et en assurer la mise à jour.	Partiellement réalisée	La plupart des ressources humaines et des organisations en lien avec le développement du secteur agroalimentaire au sein de l'agglomération n'ont pas vu leur mandat reconduit au cours des années suivant l'adoption du PDZA. Par contre, plusieurs programmes d'aide financière ont été reliés aux actions et aux objectifs du PDZA, contribuant à la réalisation de certains objectifs.	Bottin réalisé	Table de suivi du PDZA	CRÉ / CLD / MAPAQ / DEL
		1.4	Enchâsser les éléments clés du PDZA dans le SAD et son plan d'action.	Réalisée en 2016	-	SAD bonifié Plan d'action bonifié	Aggl.	CMM

	Projet porteur	Actions	État d'avancement	Commentaires	Indicateurs de résultats	Acteurs pressentis		
						Responsable	Partenaires	
		2.1	Élaborer les outils de base de l'image de marque de l'agriculture et de la zone agricole de l'agglomération					
AN 1	Développement identitaire de la zone agricole	2.1.1	Donner une image de marque et une identité visuelle au Continuum ville-campagne.	Non réalisée	Étant donné que l'agglomération de Longueuil compte relativement peu de producteurs agricoles sur son territoire, la pertinence de ces actions est remise en question. La révision permettra de mettre de l'avant d'autres façons de faire, telles que les partenariats interterritoriaux, en plus de confirmer si le document de référence Continuum ville-campagne est toujours d'actualité, considérant que le PDZA remplace cette première initiative.	Logo créé Couleurs Slogan	Aggl.	Villes liées / UPA / MAPAQ / CRÉ
		2.1.2	Créer des outils de base (portail Web et répertoire papier des produits, des producteurs et des activités, stand mobile, affichage sur le territoire, brigade, événements, etc.).	Partiellement réalisée	Le site Web de l'agglomération de Longueuil fait la promotion des fermes offrant soit des activités agrotouristiques, soit de l'autocueillette ou de la vente directe. Une carte est également disponible. La fermeture de la CRÉ a causé l'arrêt des publications en lien avec la route Fleurs et Saveurs.	N ^{bre} d'outils créés	Aggl.	Villes liées / MAPAQ / CRÉ
		2.1.3	Développer les partenariats nécessaires au déploiement de l'image de marque (organismes, entreprises privées, producteurs, etc.).	Partiellement réalisée	Partenariat avec La Montérégie, le Garde-Manger du Québec : réalisé en 2019. Lancement de la campagne de sensibilisation Notre campagne, un milieu de vie à partager : réalisé en 2021.	N ^{bre} de partenaires	Aggl.	Villes liées / Fermes / Transformateurs / Restaurateurs / Distributeurs / MAPAQ / CLD
		2.1.4	Explorer les possibilités de partenariats avec d'autres initiatives de promotion agroalimentaire.	En cours de réalisation	Participation au comité des projets rassembleurs de la Montérégie et autres comités régionaux (en continu).	N ^{bre} de partenariats conclus	Aggl.	MAPAQ / DEL
		2.1.5	Recenser et intégrer à l'image de marque les pratiques agricoles patrimoniales présentes sur le territoire (ex. mais des îles de Boucherville).	Non réalisée	Action à revoir. S'agirait-il plutôt de reconnaître le passé agricole dans certaines zones de l'agglomération?	Liste des activités et leur localisation	UPA	Aggl. / Villes liées

	Projet porteur	Actions	État d'avancement	Commentaires	Indicateurs de résultats	Acteurs pressentis			
						Responsable	Partenaires		
0-3 ANS		2.2	Favoriser les occasions de positionnement des entreprises, des produits et des activités de promotion, notamment en profitant des événements ainsi que par la création de nouvelles initiatives	Partiellement réalisée	Les villes de Boucherville, de Saint-Bruno-de-Montarville et de Saint-Lambert ont toutes un marché public saisonnier fonctionnel afin de faire la promotion des producteurs régionaux et autres. Le marché public permanent de Longueuil a également pour objectif de mettre de l'avant les producteurs et les produits régionaux (positionnement et visibilité), bien qu'il rencontre actuellement de nombreux défis. Le peu de producteurs agricoles et les cultures en place sont en général moins appropriés aux demandes des consommateurs de marché public.	N ^{bre} d'activités réalisées N ^{bre} de maillages avec des transformateurs N ^{bre} de maillages avec des restaurateurs	Aggl.	Villes liées / Fermes / Transformateurs / Restaurateurs / Distributeurs / MAPAQ / CLD / DEL	
		2.3	Développer l'offre de produits et l'offre territoriale						
		2.3.1	Produits : notamment l'agrotourisme et les activités complémentaires à la ferme.	En continu	Aucune offre de service n'a été développée par l'agglomération ou ses partenaires au cours des dernières années. Deux nouvelles entreprises agricoles se sont implantées en 2020-2021, en plus d'un projet d'agrandissement. D'autres projets sont en cours.	N ^{bre} de ferme N ^{bre} d'activités Dollars investis	Aggl.	Fermes / Transformateurs / MAPAQ / CLD / DEL / CRÉ	
4-5 ANS		2.3.2	Territoire : boisés, milieux humides, paysages à des fins récréatives, de préservation, d'observation, d'interprétation, de culture adaptée, etc.	En continu	L'agglomération de Longueuil travaille sur son PRMHH pour une adoption prévue en 2024. De nouvelles réglementations ont été mises en place au niveau de la CMM en 2022 au regard de la protection des milieux naturels. Saint-Bruno-de-Montarville a adopté sa politique Ville nourricière en 2017, incluant sa zone agricole. La Ville de Brossard a adopté en 2020 une politique en agriculture urbaine, laquelle couvre également sa zone agricole. La Ville de Longueuil a adopté son plan de conservation des milieux naturels en 2023. Un plan de développement des communautés nourricières a été adopté à Boucherville à l'été 2022. Certains boisés en zone agricole des villes de Boucherville, de Brossard et de Longueuil ont	Vocations et lieux créés ou aménagés N ^{bre} d'activités	Villes liées	Aggl.	



	Projet porteur	Actions	État d'avancement	Commentaires	Indicateurs de résultats	Acteurs pressentis		
						Responsable	Partenaires	
				été valorisés à des fins de conservation. À Brossard, notamment, certaines activités seront développées au cours des prochaines années comme un centre et des sentiers d'interprétation.				
AN 1	Carrefour d'innovation bioalimentaire	3.1	Réaliser les activités de démarrage requises					
		3.1.1	Mandater la CRÉ de l'agglomération de Longueuil, sous la supervision de la table de travail du PDZA, afin qu'elle prenne en charge l'animation nécessaire à la mise sur pied du carrefour d'innovation.	Suspendue en 2015	L'arrêt des activités de la CRÉ n'a pas permis la poursuite de cette action qui n'a d'ailleurs pas été reprise par aucun partenaire.	Rencontres réalisées Programme d'innovation mis en place	CRÉ	
		3.1.2	Sonder les producteurs de l'agglomération sur leurs besoins, leurs idées ou leurs projets de développement afin d'identifier les besoins de soutien et d'innovation, pour eux-mêmes ou leur relève.	Réalisée 2022	À ce jour, plus d'une quinzaine de producteurs ont été sondés, que ce soit en personne ou par téléphone; l'objectif étant d'échanger avec eux et de répondre au sondage.	Liste des besoins créée Liste des priorités	CRÉ	Table de suivi du PDZA / UPA / Villes liées
		3.1.3	Accompagner le travail d'animation par une expertise professionnelle en mesure d'évaluer les formules d'innovation adaptées aux besoins et aux caractéristiques du milieu.	Non réalisée	-	Mandat donné	Aggl.	Table de suivi du PDZA / MAPAQ / UPA
0-3 ANS		3.1.4	Cibler les ressources disponibles (sur le territoire, hors territoire, ainsi que les programmes) en fonction des résultats du point 3.1.2.	Réalisée 2022	Cette action a été traitée dans le cadre de l'action 2 de la Stratégie de mise en œuvre de l'étude d'opportunité qui consiste en la création d'une structure d'accompagnement.	Répertoire disponible N ^{bre} de partenaires	CRÉ	Table de suivi du PDZA

Échéancier	Projet porteur	Actions	État d'avancement	Commentaires	Indicateurs de résultats	Acteurs pressentis		
						Responsable	Partenaires	
4-5 ANS		3.2	Démarrer les activités d'innovation nécessaires à la concrétisation de projets (études d'opportunités complémentaires pour certains projets (ex. biens et services environnementaux, cultures abritées, etc.), programme d'accompagnement des producteurs agricoles, etc.).	Partiellement réalisée Étude d'opportunité : 2015 Étude de besoins et faisabilité pour un incubateur d'entreprises agricoles à Longueuil : 2015 Stratégie de mise en œuvre de l'étude d'opportunité : 2018	La Stratégie de mise en œuvre de l'étude d'opportunité ainsi que les documents réalisés auparavant ont permis de cibler davantage les besoins par rapport au Carrefour d'innovation bioalimentaire en donnant un mandat et un plan d'action plus précis. L'élaboration de programmes d'accompagnement pour l'implantation de nouveaux projets n'a pas été réalisée.	Nbre de projets soutenus Nbre de projets réalisés	CRÉ	Table de suivi du PDZA (selon les projets et les besoins)
		3.3	Réaliser les activités complémentaires à la diffusion de l'innovation (créer un cercle des entrepreneurs agricoles et agroalimentaires; établir une passerelle avec le créneau d'excellence TransformAction [projet ACCORD] pour les aspects touchant le domaine de la transformation; créer un maillage entre producteurs-transformateurs, producteurs-distributeurs et producteurs-restaurateurs, etc.).	Non réalisée	Le CDBAL avait notamment comme mandat la création de maillages et le développement d'occasions d'affaires pour les producteurs, les transformateurs, les restaurateurs, etc. Ce mandat n'a pas été repris par aucune organisation.	Nbre de projets réalisés Nbre d'activités tenues	CRÉ	Table de suivi du PDZA / MAPAQ
0-3 ANS	Actions ciblées : territoire et entreprises	4.1	Réaliser une étude d'opportunité sur le potentiel de développement de l'agriculture tenant compte des contraintes du REA.	Réalisée en 2015	L'Étude d'opportunité de la zone agricole de l'agglomération de Longueuil présente deux créneaux porteurs tenant compte des restrictions imposées par le REA.	Étude d'opportunité effectuée	Aggl.	UPA / CMM
		4.2	Réaliser les essais de culture sur l'Éco-Territoire 21 afin de répertorier les formes d'agriculture compatibles avec le milieu.	Suspendue en 2014	Le manque d'information relative aux exigences du ministère de l'Environnement et les changements de priorités ont amené à la suspension de ce projet.	Résultats obtenus Superficies remises en culture	Aggl.	

Échéancier	Projet	Porteur	Actions	État d'avancement	Commentaires	Indicateurs de résultats	Acteurs pressentis		
							Responsable	Partenaires	
4-5 ANS			4.3	Réaliser une cartographie détaillée des milieux naturels d'intérêt.	En cours de réalisation	L'agglomération de Longueuil travaille sur son PRMH pour une adoption prévue en 2024. La Ville de Longueuil a adopté son plan de conservation des milieux naturels en 2023. Brossard a réalisé en 2013 un Plan directeur pour la gestion de ses milieux naturels. Saint-Bruno-de-Montarville entamera la révision de son Plan de conservation des milieux naturels en 2022.	Cartes réalisées	Aggl.	COVABAR / Ciel et Terre
			4.4	Demander aux villes liées de préparer une stratégie de mise en valeur des caractéristiques naturelles de la zone agricole.	Partiellement réalisée	L'action 1 de la Stratégie de mise en œuvre de l'étude d'opportunité demande la définition d'orientations pour les terres municipales (cultivées, remises en culture, conservation, etc.) afin de mettre en valeur ses composantes naturelles. Rien n'a été fait au niveau de l'agglomération en lien avec les paysages.	Obtention de la stratégie pour chacune des villes	Villes liées	Aggl.
			4.5	Dresser une liste des parcelles agricoles disponibles chez les producteurs.	En continu	Cette action fait partie des questions du sondage destiné aux producteurs agricoles. Le besoin d'identifier les terres privées non cultivées est ressorti dans le Rapport d'analyse de l'action 1 de la Stratégie de mise en œuvre de l'étude d'opportunité.	Liste disponible	UPA	Aggl.
			4.6	Dresser la liste des terres disponibles, notamment celles appartenant aux villes liées.	Réalisée en 2020	Le <i>Rapport d'analyse sur l'inventaire et la caractérisation des terres agricoles municipales</i> est la première action de la Stratégie de mise en œuvre de l'étude d'opportunité.	Liste disponible	Aggl.	Villes liées
			4.7	Accélérer les efforts de remembrement et réaliser des démarches auprès des propriétaires qui ne cultivent pas leurs terres pour en encourager la rétrocession (ville ou producteurs).	En continu	Un premier dépôt de requête par la Ville de Longueuil a été réalisé en décembre 2019. Le prochain dépôt pour une requête pour non-paiement de taxes est prévu à court terme.	Superficies remembrées Nbre de propriétaires joints Superficies rétrocédées	Aggl.	Villes liées

Échéancier	Projet	Porteur	Actions	État d'avancement	Commentaires	Indicateurs de résultats	Acteurs pressentis		
							Responsable	Partenaires	
0-3 ANS			4.8	Effectuer un bilan des activités pouvant affecter la pérennité des sols agricoles et revoir l'encadrement régional (remblaiement, autres matières fertilisantes, etc.).	Non réalisée	Néanmoins, l'agglomération dispose d'un règlement sur le remblai en zone agricole (CA-2006-7).	Résultats disponibles Réglementation adoptée	Aggl.	Villes liées
			4.9	Caractériser et recenser les paysages d'intérêt et mettre sur pied un circuit régional des paysages naturels et bâtis.	Non réalisée	Il s'agit d'une compétence municipale. Aucune ville liée n'a réalisé un tel plan.	Caractérisation réalisée Circuit créé	Aggl.	Villes liées / CMM
4-5 ANS			4.10	Bonifier l'offre de services aux exploitations agricoles existantes en matière de main-d'œuvre, de relève et de transfert d'entreprises.	Réalisée en 2021	Adhésion de l'agglomération de Longueuil à L'ARTERRE pour trois ans (2018-2021), fruit d'une entente entre la CMM et le MAPAQ.	Nbre d'entreprises jointes Nbre d'entreprises accompagnées Transferts réussis ou autres réalisations	CLD	MAPAQ / UPA / Aggl. / Villes liées
4-5 ANS			4.11	Mettre en place un programme d'accompagnement afin d'encourager le développement de la transformation à la ferme.	Non réalisée	Aucune action entamée et aucune demande reçue.	Nbre de fermes jointes Nbre de fermes participantes Nbre d'activités développées Dollars investis en projets	CLD	MAPAQ / UPA
4-5 ANS			4.12	Encourager le développement de l'agrotourisme.		Aucune action entamée et aucune demande reçue.			
			4.12.1	Réaliser un bilan de la route Fleurs et Saveurs afin d'en tirer les enseignements qui s'imposent.	Non réalisée	Aucune information n'a été trouvée dans les documents de l'agglomération quant à la route Fleurs et Saveurs. Les fermetures du CDBAL et de la CRÉ ont occasionné la perte d'informations.	Nbre de fermes jointes Nbre de fermes participantes Nbre d'activités élaborées Dollars investis en projets	CRÉ	Aggl. / Villes liées / MAPAQ
			4.12.2	Mettre sur pied un circuit régional et un programme d'accompagnement.	Réalisée en 2015	Les producteurs agricoles ont été sollicités en 2014-2015 pour participer aux virées gourmandes de La Montérégie, le Garde-Manger du Québec. L'intérêt était très			

Échéancier	Projet porteur	Actions	État d'avancement	Commentaires	Indicateurs de résultats	Acteurs pressentis	
						Responsable	Partenaires
AN 1				faible malgré la participation financière de l'agglomération.			
		4.13	Mettre en valeur le maïs des îles de Boucherville et contribuer à la pérennité de l'agriculture à cet endroit.	Réalisée en 2018	Différentes résolutions pour maintenir l'agriculture sur les îles et participation à la Table de concertation sur le maintien de l'agriculture sur les îles.	Démarches réalisées	Ville de Boucherville Aggl.
4-5 ANS		4.14	Recenser et remettre en état les fossés adjacents à une route municipale (drainage).	En continu	Chaque ville étant responsable de ses fossés, la coordination revient à chacune d'entre elles en partenariat avec les travaux publics. Aucun suivi n'a été réalisé, mais chaque ville répond aux requêtes soumises par ses citoyens. Encore aujourd'hui, il s'agit d'un enjeu important pour plusieurs producteurs.	Nbre de fossés	Aggl. Villes liées

ANNEXE III

CONTRAINTES ANTHROPOLOGIQUES ET ANTHROPOPHYSIQUES

RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

Boucherville

La majorité de la zone agricole de Boucherville n'est pas desservie par les services d'aqueduc et d'égout, bien que certaines propriétés en zone agricole, adjacentes au périmètre urbain, sont desservies par l'aqueduc municipal. Les résidents en zone agricole ont donc – pour la majorité d'entre eux – des puits et des champs d'épuration, en plus de quelques étangs d'irrigation nécessaires pour certaines productions agricoles.

Brossard

Les réseaux d'aqueduc et d'égout ont été prolongés en 2019 afin de desservir le REM. Néanmoins, les services ne sont pas offerts pour les autres secteurs de la zone agricole de Brossard.

Longueuil

La zone agricole est partiellement desservie par les réseaux d'aqueduc et d'égout. Le secteur agricole du chemin de la Savane n'est pas desservi, alors que le chemin de Chambly (dans le secteur de Saint-Hubert) et une partie de la montée Daniel sont desservis par l'aqueduc. Sur le boulevard Kimber, devenant une piste cyclable à l'atteinte de la zone agricole, on note la présence d'un réseau d'aqueduc et d'égout alimentant le développement résidentiel en bordure de la ville de Carignan.

Les infrastructures de la Ville n'ont cependant pas été planifiées pour desservir les projets agricoles, bien que certains d'entre eux puissent avoir des besoins en eau potable ou autres (notamment salles de bain et traitements particuliers). Une évaluation des besoins pour les nouveaux projets agricoles doit être réalisée en se basant sur certains critères, dont la présence des infrastructures d'aqueduc et d'égout, leur capacité ainsi que la protection incendie.

Saint-Bruno-de-Montarville

Le règlement E.1-1A concernant l'utilisation de l'eau potable interdit l'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal pour l'arrosage des productions sur les terres agricoles (art. 6). Le règlement a été adopté en 2014.

ACCÈS AU GAZ NATUREL ET À LA FIBRE OPTIQUE

Boucherville

En zone agricole, des conduites de gaz naturel passent sur le boulevard Marie-Victorin en bordure de la voie ferrée en direction de Varennes, sur une partie du boulevard de Montarville et sur le chemin de Bretagne qui devient par la suite le chemin de la Savane.

La fibre optique est présente en zone agricole le long du chemin Général-Vanier et du chemin de la Touraine. Le réseau traverse aussi les terres agricoles – l'arrière des propriétés industrielles – situées sur la rue Eiffel et le long du chemin Lorraine, au sud de l'autoroute 20.

Les conduites de gaz naturel et le système de fibre optique (souterrain ou aérien) sont accessibles dans certains secteurs de la zone agricole de la ville, particulièrement en bordure des quartiers résidentiels et industriels ainsi que près des grandes artères. Cependant, ces services ne sont pas développés dans le secteur centre de la zone agricole de Boucherville, traversé par le chemin d'Anjou et le rang Lustucru.

Brossard

La zone agricole n'est desservie ni en gaz naturel ni en fibre optique. On note la présence d'une conduite de gaz aux limites de la ville avec Carignan.

Longueuil

Le gaz naturel est présent dans le secteur agricole du chemin de la Savane depuis la ville de Boucherville et se poursuit sur le boulevard Clairevue pour aller rejoindre les secteurs résidentiels. Il est également disponible sur le chemin de Chambly, depuis la zone urbaine jusqu'au quartier résidentiel Pacific.

Il s'agit des uniques secteurs desservis en gaz naturel, alors que la fibre optique n'est pas présente en zone agricole.

Saint-Bruno-de-Montarville

Le réseau de gaz naturel desservant la zone urbaine se termine aux terres agricoles comprises entre l'autoroute 30, la montée de Montarville et le parc d'affaires Gérard-Filion.

La montée Sabourin, parallèle à l'autoroute 30 et en bordure de terres agricoles, est desservie par la fibre optique. Il en est de même pour la terre agricole appartenant à la Ville, en bordure de l'autoroute.

Les services de gaz naturel et de fibre optique ne sont pas disponibles sur le Grand Boulevard Ouest, qui se trouve à être le secteur rural le plus dynamique de la ville.



ANNEXE IV

PROJETS AGRICOLES MUNICIPAUX

Ville de Boucherville

Un partenariat entre les villes de Boucherville et de Varennes a permis l'implantation d'un jardin collectif d'envergure, situé à Boucherville. Le Jardin collectif intermunicipal Boucherville-Varennes est un modèle de l'agriculture périurbaine, basé sur les principes d'une agriculture collective où les récoltes sont partagées entre les participantes et participants, mais aussi distribuées à la communauté à travers différents organismes communautaires. Il s'agit d'un lieu d'échanges, d'entraide et de solidarité où il est facile de tisser un réseau social. Supervisé par un agronome, le jardin produit plusieurs variétés de légumes selon les principes de l'agriculture biologique.

En 2010, la Société des établissements de plein air du Québec – doyenne de plusieurs centaines d'hectares sur les îles de Boucherville – entendait reboiser 248 ha de terres agricoles à des fins écologiques et environnementales. Les producteurs cultivant sur l'île, conjointement avec l'UPA, la Ville de Boucherville et le MAPAQ, se sont organisés pour arriver à une entente de location de 141 ha de terres agricoles aux exploitants, pour une période s'échelonnant jusqu'en 2033.

La Ville de Boucherville a également inscrit l'une de ses terres agricoles à la plateforme de L'ARTERRE, dans le cadre de l'entente 2018-2021 entre la CMM et le gouvernement du Québec afin de favoriser l'accès au monde agricole. La plateforme de L'ARTERRE offre un service de maillage entre propriétaires terriens et la relève agricole.

Ville de Brossard

Brossard est l'hôte de la Fiducie agricole REM, un organisme indépendant à but non lucratif créé en 2021 et visant à assurer la protection du territoire agricole autour des infrastructures de la station du Réseau express métropolitain (Fiducie agricole REM, 2021). Administrée par un conseil de fiduciaires composé de représentants de l'UPA, du Projet REM S.E.C., de la CMM et de la Ville de Brossard, sa gestion est indépendante. En plus de protéger et de mettre en valeur les terres agricoles à perpétuité, la fiducie vise à :

- Assurer la pérennité, la vitalité et l'occupation dynamique du territoire à proximité du REM;
- Freiner l'étalement urbain et la spéculation foncière;
- Favoriser l'établissement de la relève agricole;
- Contribuer à la sécurité alimentaire;
- Optimiser la mise en valeur des boisés et des corridors forestiers métropolitains.

Les fiduciaires visent l'acquisition de lots agricoles dans les villes de Brossard, de Carignan, de Longueuil et de La Prairie. Au printemps 2022, la fiducie a fait sa première acquisition dans la ville de Brossard d'un terrain de 11 ha, puis une deuxième acquisition de 33 ha à Carignan en début d'année 2023 (Fiducie agricole REM, 2023).

Hormis ce projet, la Ville de Brossard mise davantage sur la valorisation des milieux naturels de sa zone agricole, principalement composée de boisés.

Ville de Longueuil

La Ville de Longueuil continue les démarches afin d'atteindre son objectif de remembrement des terres agricoles morcelées, dans une optique de valorisation par la remise en culture. Le dépôt d'une requête pour non-paiement de taxes par les propriétaires a permis l'acquisition de 688 lots en 2019. Par cette action, un terrain a pu être remembré entièrement sur le chemin de Chambly. Une évaluation du dépôt pour une prochaine requête s'effectuera prochainement.

D'autre part, la CMM a retenu le projet de remise en culture qui a été déposé par la Ville de Longueuil, dans le cadre de son programme de remise en culture de friches agricoles. Par ce projet, la Ville entend rendre disponible quatre lots de petites superficies, dont trois à des producteurs agricoles et un à des organismes communautaires œuvrant en sécurité alimentaire. Le projet s'échelonne jusqu'en 2025.

Finalement, certaines terres ont été rendues disponibles sur la plateforme de L'ARTERRE.

Ville de Saint-Bruno-de-Montarville

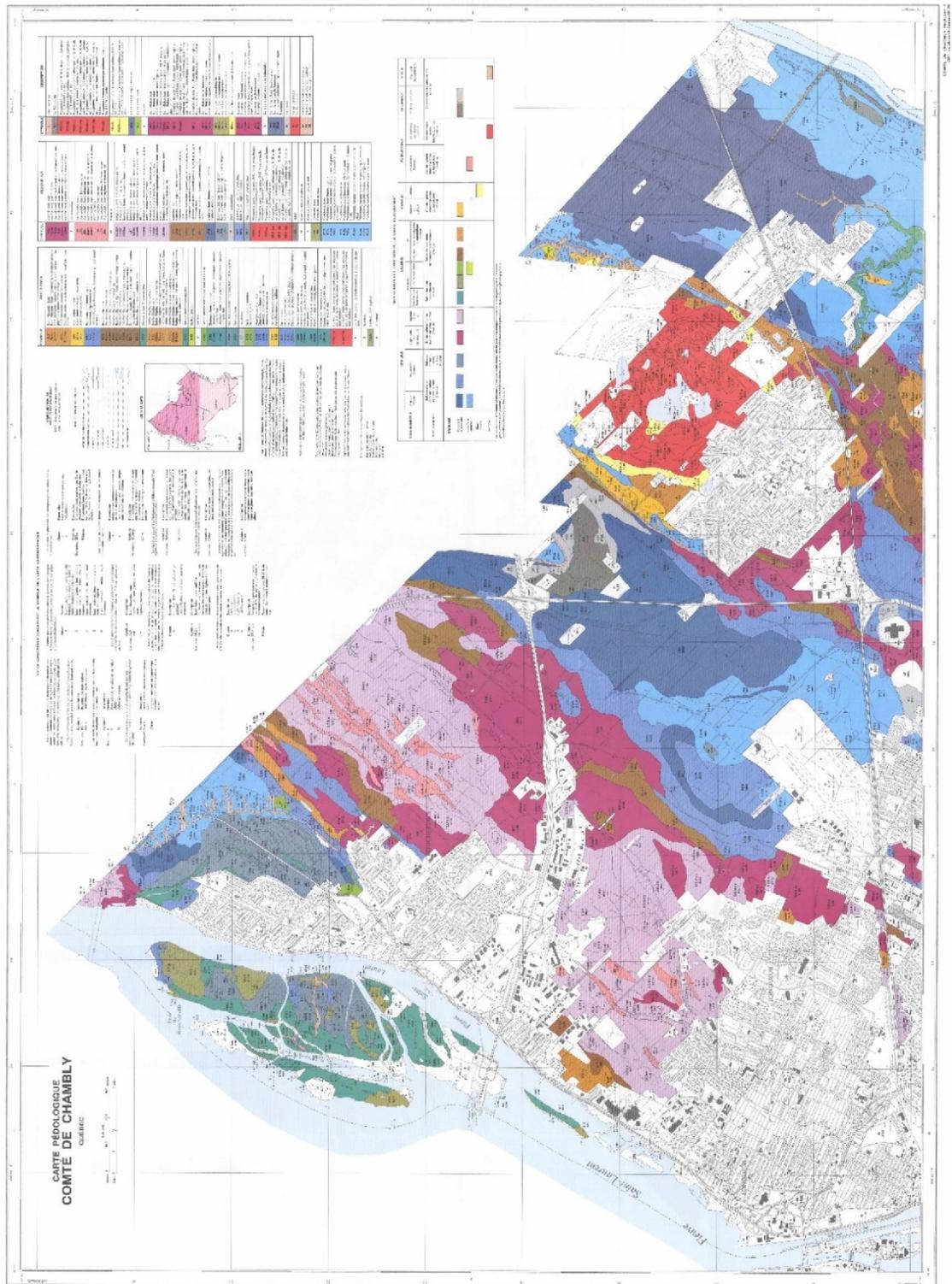
Adoptée en 2017, la Politique Ville nourricière de Saint-Bruno oriente les projets de développement de sa terre agricole municipale. De ce fait, l'obtention d'une subvention de la CMM permettra la conversion d'une partie de la terre pour la culture maraîchère biologique et l'application de plusieurs mesures agroenvironnementales. Un appel de projets pour les futurs agriculteurs sera réalisé sur la plateforme de L'ARTERRE au moment opportun.



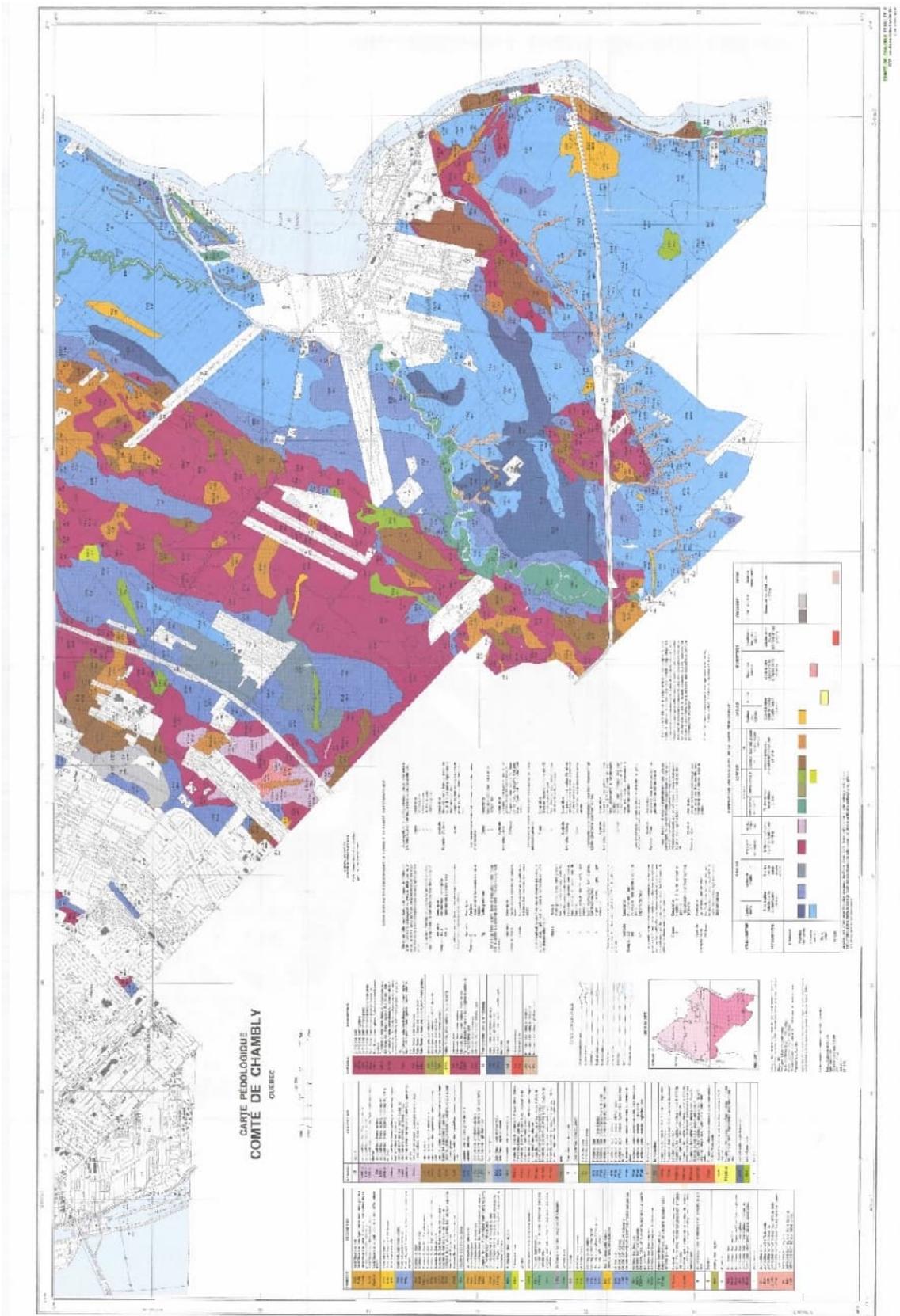
ANNEXE V

CARTES PÉDOLOGIQUES DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

Carte 17 : Carte pédologique du comté de Chambly (1/2)



Carte 18 : Carte pédologique du comté de Chambly (2/2)



ANNEXE VI

PRIORISATION DES ZONES D'INTERVENTION POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DES BANDES RIVERAINES

En croisant les données de l'indice de qualité de la bande riveraine et la largeur de cette dernière, le COVABAR a été en mesure d'identifier des secteurs d'intervention prioritaire. Ainsi, six actions ont été élaborées en tenant compte de la composition de la bande riveraine, de sa largeur, des marques d'érosion et de la présence de biodiversité. Ces actions sont résumées dans le tableau ci-dessous.

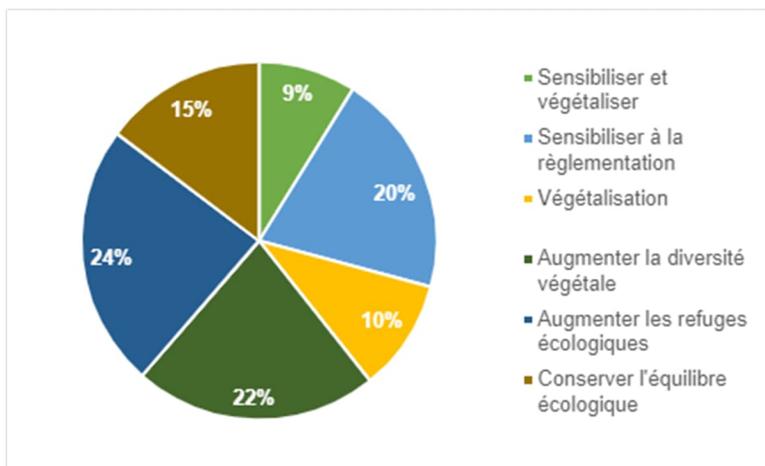
Tableau 17 : Actions prioritaires pour les bandes riveraines

Actions	Interprétations
Sensibiliser et végétaliser	Ce sont les secteurs prioritaires d'intervention compte tenu de la quasi-absence de végétation et d'une largeur de bande riveraine qui ne lui permet pas de remplir ses fonctions.
Sensibiliser à la réglementation	La largeur des bandes riveraines est inférieure à la réglementation en vigueur.
Végétaliser	Ces secteurs sont caractérisés par des marques visibles d'érosion. Les bandes riveraines sont souvent composées de sols nus ou d'une basse végétalisation.
Augmenter la diversité végétale	Bien que les bandes riveraines respectent la largeur réglementaire, elles sont essentiellement constituées d'herbes basses.
Aménager des refuges écologiques	Ces bandes riveraines constituent des refuges intéressants pour la biodiversité. Des améliorations pourraient être apportées.
Conserver l'équilibre écologique	Bien que les bandes riveraines respectent la largeur réglementaire, elles sont essentiellement constituées d'herbes basses.

Source : COVABAR, 2019a

Le graphique ci-dessous présente la répartition des actions à entreprendre concernant les bandes riveraines de la zone agricole de l'agglomération de Longueuil.

Graphique 12 : Répartition des actions à prioriser selon l'indice de qualité de la bande riveraine et sa largeur, zone agricole de l'agglomération de Longueuil, 2019



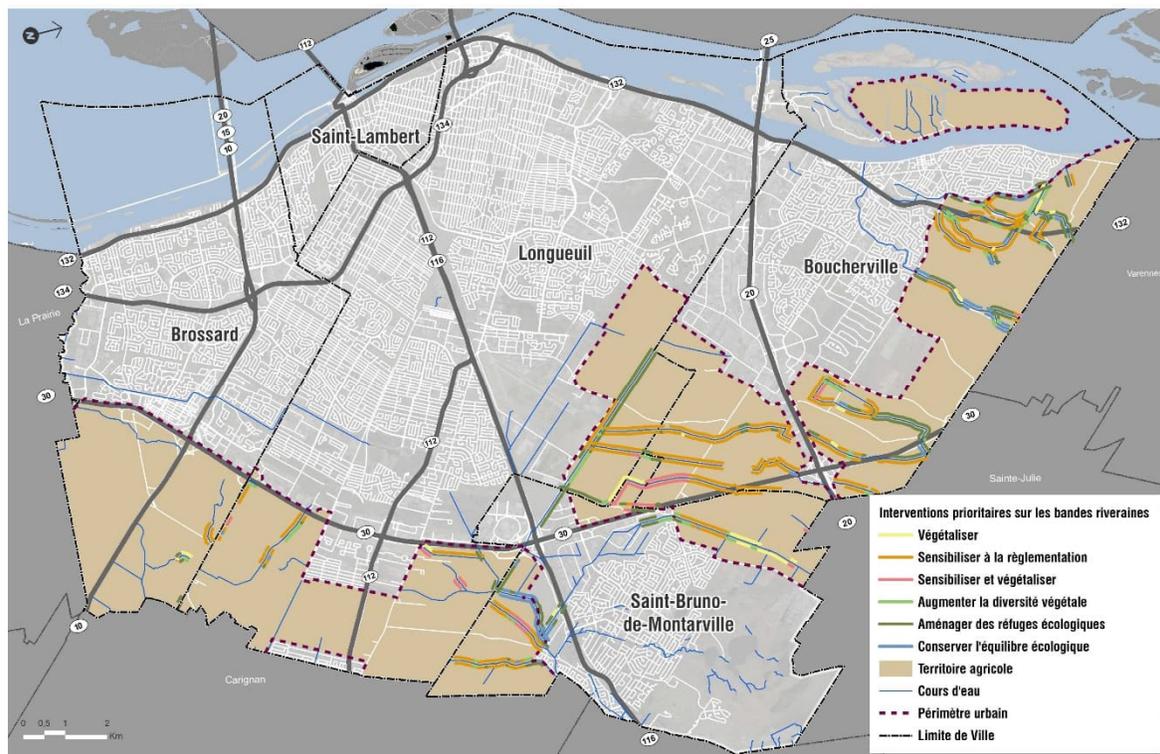
Sources : COVABAR, 2019a et Direction de l'aménagement et de l'urbanisme, 2023

L'action « Sensibiliser et végétaliser » apparaît donc prioritaire compte tenu de la quasi-absence de végétation sur la bande riveraine et de sa largeur de moins d'un mètre. À noter que cette catégorie s'étend sur 7 km linéaires. En deuxième lieu vient la majorité des bandes riveraines agricoles du territoire, pour lesquelles la largeur est inférieure à la réglementation en vigueur, peu importe leur composition. Comme rapporté dans la section « Portrait », les bandes riveraines non conformes s'étendent sur 53 km linéaires.

La carte suivante localise les zones d'intervention selon les actions mises de l'avant par le COVABAR.



Carte 19 : Zones d'intervention prioritaire sur les bandes riveraines de l'agglomération, 2019



Sources : COVABAR, 2019a, et Direction de l'aménagement et de l'urbanisme, 2023

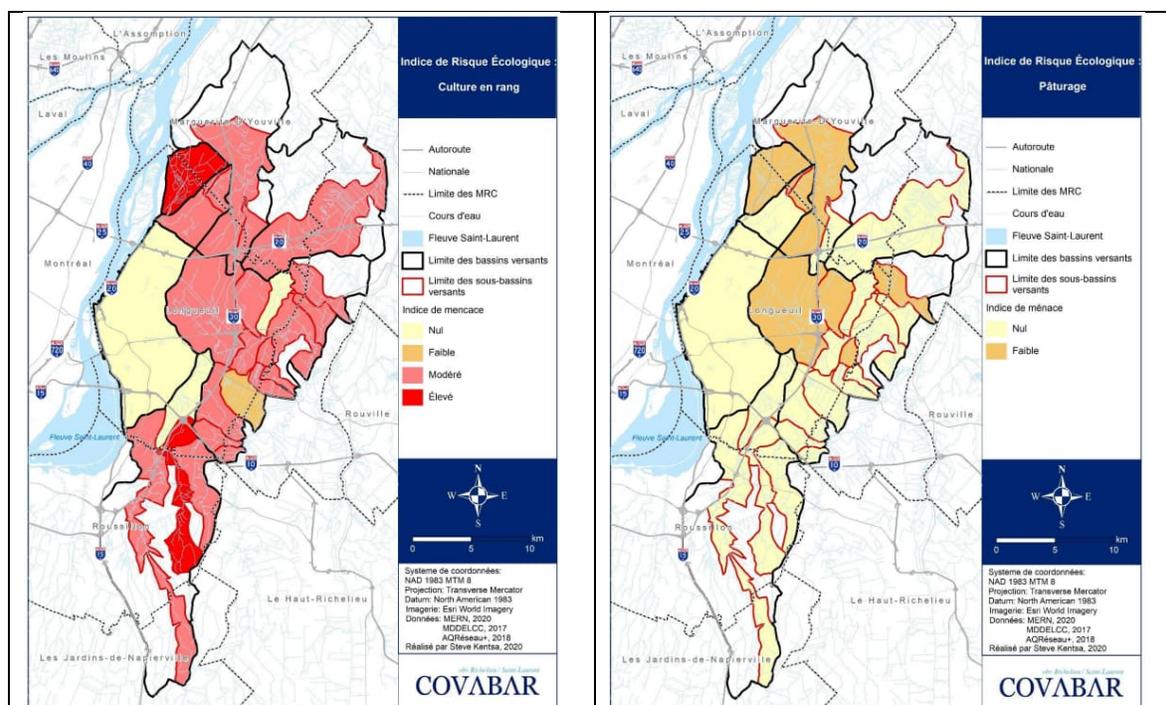


ANNEXE VII

INDICE DE RISQUE ÉCOLOGIQUE

Le COVABAR a procédé à l'analyse de l'indice de risque écologique (IRE) de Mattson et Angermeier, qui évalue les effets de 10 activités anthropiques sur les cours d'eau du territoire à l'aide de cinq facteurs : qualité de l'eau, qualité de l'habitat, interactions biotiques, régime d'écoulement et sources d'énergie. Dans le cadre de ce portrait, seules les activités anthropiques spécifiques à la zone agricole sont rapportées : la culture de rang et les activités de pâturage. La figure suivante présente les IRE en lien avec les activités préalablement mentionnées sur les différents sous-bassins versants de l'agglomération de Longueuil.

Figure 8 : Indices de risque écologique des activités liées à la culture en rang et aux activités de pâturage, agglomération de Longueuil, 2019



Source : COVABAR, 2019c

L'analyse des résultats démontre que la culture en rang « présente une menace sévère pour la qualité de l'eau, la qualité de l'habitat, le régime d'écoulement et les sources d'énergie des milieux hydriques. Elle présente une menace modérée pour les interactions biotiques » (COVABAR, 2019c). Ce sont essentiellement les sous-bassins versants de la rivière aux Pins (Boucherville) et du ruisseau Saint-Claude (Brossard) qui subissent le plus de pression. En lien avec les activités de pâturage, la pression est nulle sur la majorité du territoire. Une faible pression se fait sentir pour les sous-bassins versants de la rivière aux Pins, du ruisseau Beloeil, du bras des Terres Jaunes, du canal Saint-Bruno, du ruisseau des Frères, de la décharge du Haut des Vingt et de la rivière L'Acadie (COVABAR, 2019c).

ANNEXE VIII

RÉSUMÉ DES ORIENTATIONS ET DES ACTIONS DES PLANIFICATIONS STRATÉGIQUES EN LIEN AVEC LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE URBAINE COMMERCIALE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

AU NIVEAU DE L'AGGLOMÉRATION

2016 ▶ Schéma d'aménagement et de développement

- ↳ L'orientation 2 « Une agglomération dont l'agriculture est mise en valeur de façon prioritaire, innovante, durable et saine » présente plusieurs objectifs :
 - Encourager les pratiques agricoles réduisant les répercussions sur les ressources en eau et en sol ainsi que sur la santé des citoyennes et citoyens (pratiques innovantes, cohabitation harmonieuse, etc.);
 - Encourager les créneaux innovants, ainsi que la production et la mise en marché de produits locaux de qualité (agriculture de proximité, circuits courts, etc.);
 - Encourager l'agriculture urbaine au sein des milieux de vie (complémentarité des offres, agriculture de proximité, etc.).

AU NIVEAU MUNICIPAL

2016 ▶ Politique d'agriculture urbaine, Saint-Lambert

Le plan d'action 2017-2021 en agriculture urbaine de la Ville rapporte plusieurs éléments afin de favoriser le développement de l'agriculture urbaine commerciale, dont :

- ↳ Objectif 2.1 : Cibler les emplacements propices pour les projets en agriculture urbaine, incluant les immeubles pouvant recevoir des toits verts;
- ↳ Objectif 3.1 : Adopter ou adapter la réglementation nécessaire afin de soutenir et d'encadrer les initiatives d'agriculture urbaine;
- ↳ Objectif 3.2 : Offrir un soutien financier ou matériel pour les projets d'ordre collectif, dont l'accès aux services municipaux pour les projets d'envergure;
- ↳ Objectif 3.3 : Encourager l'entrepreneuriat en lien avec l'agriculture urbaine en facilitant la mise en place de projets pilotes dans des zones ciblées et en priorisant les entreprises locales lors d'appel d'offres ou d'embauche de la Ville.

2017 ▶ Politique Ville nourricière, Saint-Bruno-de-Montarville

- ↳ La vision de la Politique est basée sur le système alimentaire local où les paramètres sociaux, culturels, économiques et environnementaux doivent s'harmoniser;
- ↳ Pour ce faire, l'orientation 4 souligne l'importance de protéger les terres agricoles, mais aussi de favoriser le développement de l'agriculture urbaine;

- ↳ La révision du cadre réglementaire municipal est également rapportée dans la section « Mise en œuvre », afin d'assurer des conditions d'aménagement du territoire qui sont favorables au développement des activités.

2020 ▶ Plan d'agriculture urbaine, Brossard

- ↳ La vision de la Ville est celle d'une « banlieue innovante et autosuffisante par l'intégration d'une panoplie de formes d'agriculture et de savoir-faire »;
- ↳ Le plan aborde une piste d'action touchant l'agriculture urbaine commerciale, notamment dans le cadre du redéveloppement du boulevard Taschereau, où des projets et des initiatives en agriculture urbaine seraient intégrés, notamment par la création d'une artère agricole, en favorisant la mise en place de fermes maraîchères sur les toits;
- ↳ L'adaptation du cadre législatif est également abordée afin d'encourager les promoteurs à intégrer des initiatives en agriculture urbaine dans leur projet (dont les toits cultivés ou des serres), d'intégrer l'agriculture urbaine à la grille des critères du Système d'évaluation en développement durable, de faciliter l'installation d'aménagements et de ruches dans les zones commerciales, industrielles et publiques en fonction des compatibilités des usages.

2020 ▶ Plan d'agriculture urbaine, Longueuil

- ↳ Le Plan rapporte que de plus en plus d'entreprises se tournent vers des activités d'agriculture urbaine accessoires à leur principale fonction;
- ↳ Plusieurs actions du plan d'action sont en lien avec l'émergence d'initiatives en agriculture urbaine commerciale, dont les suivantes :
 - Action 2.1.1 : Modifier la réglementation d'urbanisme afin d'encadrer et de faciliter la pratique de l'agriculture urbaine sur le territoire;
 - Action 2.2.1 : Inventorier les terrains propices à l'implantation d'activités d'agriculture urbaine temporaires ou permanentes;
 - Action 2.2.5 : Identifier les projets d'agriculture urbaine par une signalétique;
 - Action 3.1.1 : Promouvoir l'implantation d'entreprises en agriculture urbaine en complémentarité avec les activités agricoles périurbaines.

2023 ▶ Plan de développement d'une communauté nourricière (PDCN), Boucherville

- ↳ L'objectif 4 du PDCN s'adresse plus particulièrement au développement des entreprises agricoles en milieu urbain, par l'adaptation du cadre réglementaire relatif à l'agriculture urbaine. Afin de répondre à cet objectif, trois actions sont prévues : 1) compléter et évaluer le projet pilote d'élevage de poules dans le périmètre d'urbanisation; 2) amorcer une réflexion sur les dispositions du règlement de zonage; et 3) amorcer une réflexion concernant l'ajout de dispositions relatives à l'agriculture urbaine dans les règlements à caractère discrétionnaire (PIIA, PAE, etc.);
- ↳ L'objectif 5 inclut les actions suivantes : 1) élaborer un cadre de gestion de dépôt de projet et de requêtes en matière d'initiatives nourricières, incluant les projets entrepreneuriaux; et 2) soutenir les initiatives des entreprises en agriculture urbaine et en économie circulaire.

ANNEXE IX

COMPTES RENDUS DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DES TABLES DE TRAVAIL

Tableau 18 : Table de travail sur la réglementation tenue le 22 mars 2023

Thématiques abordées	Recommandations
Plan d'aménagement agricole intégré (PAAI)	<ul style="list-style-type: none">Revoir le PAAI en tenant compte des caractéristiques actuelles du milieu. Un chapitre pourrait être inclus au PDZA à ce sujet avec une vision, des objectifs et des critères;Pour ce faire, une autre table de travail pourrait être créée spécifiquement avec les acteurs concernés.
Habitations pour le personnel saisonnier	<ul style="list-style-type: none">Faire un portrait des besoins du milieu; s'ensuivront certaines recommandations pour les villes de l'agglomération;Doter l'agglomération d'une vision et d'objectifs clairs pour le soutien au développement des entreprises et l'aide à l'établissement.
Bâtiments accessoires	<ul style="list-style-type: none">Doter l'agglomération d'une vision et d'objectifs clairs pour le soutien au développement des entreprises et l'aide à l'établissement;Ouverture des villes de Brossard et de Saint-Bruno pour l'autorisation de conteneurs en zone agricole avec recouvrement.
Processus au niveau des villes	<ul style="list-style-type: none">Identifier un porteur de dossier lors des demandes déposées à la Ville de Longueuil afin de faciliter les échanges entre la Ville et les producteurs.

Tableau 19 : Table de travail sur l'agroenvironnement tenue le 21 avril 2023

Thématiques abordées	Recommandations
Boisés	<ul style="list-style-type: none">L'agglomération joue essentiellement un rôle de sensibilisation et de partage d'information à faire auprès des propriétaires privés de boisés;Des projets de reboisement seraient très pertinents, particulièrement sur les terres municipales;Suivi de la décision de la Cour supérieure du Québec sur l'usage de conservation en zone agricole.
Cours d'eau	<ul style="list-style-type: none">Doter l'agglomération d'objectifs chiffrés pour la mise aux normes réglementaires des bandes riveraines. Se donner les moyens de mettre en place un tel plan;Évaluer la pertinence de transférer la compétence des bandes riveraines à l'agglomération;Assurer un suivi auprès des demandes déposées à la Ville ou à l'agglomération.
Pratiques agroenvironnementales	<ul style="list-style-type: none">L'agglomération joue un rôle de partage d'information, de sensibilisation et de mise en valeur des producteurs ayant de bonnes pratiques agroenvironnementales.

Tableau 20 : Table de travail sur la mise en marché de proximité tenue le 9 mai 2023

Thématiques abordées	Recommandations
Marchés publics	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les principaux défis dans les marchés publics de l'agglomération : <ul style="list-style-type: none"> → Recrutement des entreprises; → Manque de main-d'œuvre; → Attractivité et achalandage; → Convivialité avec les commerces de proximité; → Modèles d'affaires différents; • S'assurer que toutes les villes ont des politiques d'achat local; • Faire connaître les producteurs et les transformateurs locaux aux gestionnaires de marchés publics; • Créer et partager des outils promotionnels complémentaires; • Assurer la promotion des initiatives en place; • Fournir des références et faire du maillage.
Structure d'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer sa mise en œuvre.
Projets potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un projet collectif rassembleur, notamment en lien avec les marchés publics, soit en sécurité alimentaire, en autonomie alimentaire ou en économie circulaire.





BIBLIOGRAPHIE

Agrométéo Québec (2023). *Agrométéo Québec*. [<https://agrometeo.solutions-mesonet.org>]

Charlebois, S. (2023). « Les terres d'or! », *La Presse*. [<https://www.lapresse.ca/affaires/chroniques/2023-03-01/les-terres-d-or.php>] (Consulté le 6 mars 2023).

Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) (2007). *Décision en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*. Décision numéro 349256. 7 p.

Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) (2021). *Rapport annuel 2020-2021*. [<https://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/la-commission/publications/rapports-annuels/cptaq-rag-2020-2021.pdf>] (Consulté en septembre 2022).

Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) (2023). *Plan métropolitain d'aménagement et de développement*. [<https://cmm.qc.ca/planification/plan-metropolitain-damenagement-et-de-developpement-pmad>] (Consulté le 29 septembre 2023).

Conseil des productions végétales du Québec inc. (CPVQ) (2000). *Guide des pratiques de conservation en grandes cultures. Le semis direct. Module 2 – Travail du sol*. [<https://www.agrireseau.net/agroenvironnement/documents/Feuillet2C.pdf>] (Consulté le 18 janvier 2023).

Conseil pour le développement de l'agriculture au Québec (CDAQ) (2020a). *Plan d'adaptation de l'agriculture de la Montérégie aux changements climatiques*. Agriclimat, des fermes adaptées pour le futur, 56 p. [https://agriclimat.ca/wp-content/uploads/2021/03/Agriclimat_Plan-adaptation_Monteregie.pdf] (Consulté le 15 décembre 2023).

Conseil pour le développement de l'agriculture au Québec (CDAQ) (2020b). *Changements climatiques en grandes cultures – Région de la Montérégie*. [https://agriclimat.ca/wp-content/uploads/2021/03/Fiche-grandecultures_Monteregie.pdf] (Consulté le 8 mai 2023).

Coop Carbone (2018). *Guide à l'intention des MRC du Québec pour l'intégration des opportunités et des menaces découlant de l'évolution du climat dans l'élaboration ou l'actualisation des PDZA*. [<https://www.ouranos.ca/sites/default/files/2022-12/proj-201419-apa-nolet-guide.pdf>] (Consulté le 5 mai 2023).

COVABAR (2019a). *Rapport de caractérisation des cours d'eau de l'agglomération de Longueuil*. 74 p.

COVABAR (2019b). *Suivi de la qualité de l'eau de l'agglomération de Longueuil*. Rapport final, 88 p.

COVABAR (2019c). *Analyse de vulnérabilité des cours d'eau de l'agglomération de Longueuil*. 25 p.

CRETAU (2022). *Portrait de l'agriculture urbaine commerciale au Québec en 2021*. 29 p.
[http://cretau.ca/wp-content/uploads/2022/08/Portrait_entreprises_agricoles_urbaines_du_Quebec_2021_F.pdf]

Développement économique Longueuil (DEL) (2023a). *Agroalimentaire – Un carrefour en plein essor*.
[<https://choisiragglolongueuil.com/sectors/agroalimentaire>] (Consulté le 25 juillet 2023).

Développement économique Longueuil (DEL) (2023b). *Liste des entreprises du secteur primaire*.
Juin 2023.

Direction de l'aménagement et de l'urbanisme (2022). Division planification du territoire. *Analyse comparative*.

Fiducie agricole REM (2021). *Rapport d'activité 2021*.
[<https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/3211-08-012/3211-08-012-12.pdf>] (Consulté le 24 janvier 2023).

Fiducie agricole REM (2023). *Une seconde acquisition de terre agricole pour la Fiducie agricole REM*.
CISION. [<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/une-seconde-acquisition-de-terre-agricole-pour-la-fiducie-agricole-rem-817892472.html>] (Consulté le 24 janvier 2023).

Financière agricole du Québec (FADQ) (2021). *Bulletin Transac-TERRES 2020*. Publié le 26 janvier 2021.
[<https://www.fadq.qc.ca/salle-de-presse/bulletins-dinformation/bulletin-transac-terres/bulletin-transac-terres-2020>] (Consulté le 27 octobre 2022).

Financière agricole du Québec (FADQ) (2022). *Base de données des parcelles et productions agricoles déclarées*.
[<https://www.fadq.qc.ca/documents/donnees/base-de-donnees-des-parcelles-et-productions-agricoles-declarees>] (Consulté le 15 septembre 2022).

Gouvernement du Canada (2013). *Vue d'ensemble de la méthode de classification pour déterminer le potentiel agricole des terres*.
[<https://sis.agr.gc.ca/siscan/nsdb/cli/classdesc.html>]

Gouvernement du Québec (1999). *Loi concernant la Ville de Saint-Hubert*. Projet de loi privé n° 214.
Éditeur officiel du Québec, 23 p.

Gouvernement du Québec (2020). *Loi sur la qualité de l'environnement – Règlement sur les exploitations agricoles*. Éditeur officiel du Québec, 60 p.

Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA) (2008). *Les grands-groupes de sols dominants du Québec méridional*.
[https://irda.blob.core.windows.net/media/3055/carte4_grand-groupe.pdf] (Consulté le 7 novembre 2022).

Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA) (2022).
[<https://www.irda.qc.ca/fr/a-propos>] (Consulté le 7 novembre 2022).



Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2021a). *Bulletin d'analyse – Indice de vitalité économique des territoires – Édition 2021*. [<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bulletin-analyse-indice-vitalite-economique-territoires-edition-2021.pdf>] (Consulté le 1^{er} septembre 2022).

Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2021b). *Bulletin statistique régional – Montérégie – Édition 2021*. [<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bulletin-statistique-regional-monteregie-2021.pdf>] (Consulté le 1^{er} septembre 2022).

Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2021c). *Panorama des régions du Québec – Édition 2021*. [<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/panorama-des-regions-du-quebec-edition-2021.pdf>] (Consulté le 1^{er} septembre 2022).

MAPAQ (2022). *Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec – Estimations pour l'année 2021*. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/industrie-agricole/regions/FS_profilregionalbioalimentaire_complet_MAPAQ.pdf] (Consulté le 6 juin 2023).

MELCCFP (s. d. -a). *Atlas de l'eau*. Thématique « Agriculture ». [<https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/atlas/index.htm>] (Consulté le 15 août 2022).

MELCCFP (s. d. -b). *Guide agro-environnemental de fertilisation*. [https://www.environnement.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/guide3.htm] (Consulté le 5 décembre 2022).

MELCC (2022). *Présence de pesticides dans l'eau au Québec : portrait et tendances dans les zones de maïs et de soya – 2018 à 2020*. [https://menv.gouv.qc.ca/eau/flrivlac/mais_soya/rapport-mais-soya-2018-2020.pdf] (Consulté le 5 décembre 2022).

Normandin, C. (2022). « Le travail réduit du sol : que considérer avant de se lancer? », *Le Bulletin des agriculteurs*. [<https://www.lebulletin.com/cultures/travail-reduit-sol-123899>] (Consulté le 18 janvier 2022).

Ordre des agronomes du Québec (OAO) (2011). *Stratégies de fertilisation relatives à l'indice de saturation en phosphore des sols*. [https://oao.qc.ca/wp-content/uploads/2016/01/OAO-2011-06-09_Strategies_fertilP.pdf] (Consulté le 5 décembre 2022).

Pellerin, S., et M. Poulin (2013). *Analyse de la situation des milieux humides au Québec et recommandations à des fins de conservation et de gestion durable*. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, 104 p. [<https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rives/analyse-situation-milieux-humides-recommandations.pdf>] (Consulté le 22 novembre 2023).

Portail Bio Québec (2023). *Des données du secteur biologique québécois*. [<https://www.portailbioquebec.info>].



Riopel, A. (2023). « Trop compactées, les terres agricoles de la Montérégie manquent sévèrement d'oxygène », *Le Devoir*. [<https://www.ledevoir.com/environnement/790819/agriculture-trop-compactees-les-terres-agricoles-de-monteregie-manquent-severement-d-oxygene>] (Consulté le 17 décembre 2023).

Statistique Canada (2021a). *Tableau 32-10-0369-01 – Pratiques et aménagements des terres, Recensement de l'agriculture, 2021*. [<https://doi.org/10.25318/3210036901-fra>] (Consulté le 6 mars 2023).

Statistique Canada (2021b). *Tableau 32-10-0367-01 – Pratiques de travail du sol et d'ensemencement, Recensement de l'agriculture, 2021*. [<https://doi.org/10.25318/3210036701-fra>] (Consulté le 6 mars 2023).

Statistique Canada (2022a). *Tableau 32-10-0237-01 – Capital agricole, Recensement de l'agriculture, 2021*. [<https://doi.org/10.25318/3210023701-fra>] (Consulté le 6 mars 2023).

Statistique Canada (2022b). *Tableau 32-10-0437-01 – Capital agricole, Recensement de l'agriculture, 2011 et 2016, inactif*. [<https://doi.org/10.25318/3210043701-fra>] (Consulté le 6 mars 2023).

Union des producteurs agricoles (UPA) (s. d. -a). *À quoi sert la bande riveraine?* [<https://www.bandesriveraines.quebec/a-quoi-sert-la-bande-riveraine>] (Consulté le 7 décembre 2022).

Union des producteurs agricoles (UPA) (s. d. -b). *La réglementation*. [<https://www.bandesriveraines.quebec/la-reglementation>] (Consulté le 7 décembre 2022).

Ville de Boucherville (2018). « Section 17 : Travaux de remblai ou de déblai », *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*. PIIA 2018-296 (Consulté le 22 février 2023).

Ville de Longueuil (2020). *Action 1 : Rapport d'analyse sur l'inventaire et la caractérisation des terres agricoles municipales*. Direction de l'aménagement et de l'urbanisme, 24 p.





